



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité



Collège François Mitterrand
TOULOUGES



ÉGALITÉ
FILLES
GARÇONS



PLANNISSEMENT
1990
2000
2010
2020

Académie de la Mer

Allée de Barcelone

66350 Toulouges

Téléphone

04 68 39 49 40

Courriel

ce.0660864f@ac-
montpellier.fr

<http://www.cq-mitterrand-toulouges.ac-montpellier.fr/>

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 29 juin 2026

Les membres du Conseil d'Administration ont été convoqués le 12 juin.

Présents : (cf. liste émargement).

Excusés : Mmes Ramade , Calabrese, Fernandez, Pastor-Barnéoud, M. Roque et les trois représentants élèves.

- 5 Le quorum étant atteint avec 22 présents, M. Olieu, Principal, ouvre la séance à 17h32 et remercie tous les élus pour leur engagement, leur adaptation et excuse les absents.

- 10 M. Milocco, représentant des parents d'élèves est désigné secrétaire de séance et remercié. Comme il ne s'est pas acquitté de sa tâche dans les délais le présent procès-verbal a été réalisé par l'équipe de direction du collège le 07 juillet et transmis.

M. le Principal présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- | | | |
|--------|---|---|
| 1. | Approbation du P.V. du C.A. du 14 Avril 2026 | 1 |
| 2. | Points travaux – Sécurité | 1 |
| 15 3. | Bilans de l'année | 2 |
| 4. | Autorisation donnée au chef d'établissement de recruter les AED | 2 |
| 5. | Programme des voyages et sorties, Programme EVARS | 3 |
| 6. | Répartition des logements de fonction | 3 |
| 7. | Tarifs..... | 3 |
| 20 8. | Contrats, Conventions et informations financières..... | 3 |
| 9. | Point IMP, PACTE, RCD (Remplacement de Courte Durée), Et ajustements de rentrée 2026-2027 | 4 |
| 10. | Horaires | 4 |
| 11. | Règlement intérieur | 4 |
| 25 12. | Questions diverses : | 5 |
| 12.1. | Pour les élus représentants les parents d'élèves | 5 |

1. APPROBATION DU P.V. DU C.A. DU 14 AVRIL 2026

Le compte-rendu du conseil d'administration a été transmis avec la convocation.

Le compte-rendu est approuvé.

Pour : 22

Abstention :

Contre :

30

2. POINTS TRAVAUX – SECURITE

M. le Secrétaire Général présente les chantiers en cours et à venir (vestiaires des élèves, réfection de la plonge notamment.) insiste sur le travail de concertation de qualité avec les équipes du CD66.

35 M. le Secrétaire Général rappelle les enjeux du PDES (plan de déplacements d'établissement scolaire), l'installation récente d'un totem de réparation qui sera inauguré le 1er juillet et signale le lancement prochain du marché de maîtrise d'œuvre pour le nouveau bâtiment en remplacement des algécos.

40 Il profite de ces informations pour préciser la poursuite de la dotation des tablettes-PC Y11 aux collégiens pour leurs quatre années au collège dans les collèges publics du département et la poursuite des dispositions du PDEAC dont le collège profite tous les ans.

M. le Secrétaire Général présente le PDES du collège de Toulouges pour vote (annexe 1).

Le PDES est approuvé		
Pour : 22	Abstention :	Contre :

45 M. le secrétaire Général informe que le rapport de visite de la Formation Spéciale Santé Sécurité et Condition de Travail du 3 février 2026 est à la signature de Mme la Directrice Académique des Service de l'Education Nationale et sera présenté en début d'année scolaire selon les modalités qu'elle définira.

3. BILANS DE L'ANNEE

50 De nombreux bilans spécifiques ont été transmis en amont du conseil d'administration et démontrent le dynamisme et l'engagement des personnels du collège.

M. le Principal brosse un rapide bilan de l'année à travers le rapport d'activité présenté (annexe 2) et se dit très fier du travail accompli et très reconnaissant de l'engagement des personnels du collège avec un mot pour chaque catégorie (AES, administratifs, professeurs, AED et CPE, agents, personnels médico-sociaux). Il insiste sur la mixité bien présente au collège de Toulouges et le dynamisme des actions et projets (culturels, sportifs, événementiels, E3D..)

55

Le bilan est approuvé à l'unanimité.		
Pour : 22	Abstention :	Contre :

60 4. AUTORISATION DONNEE AU CHEF D'ETABLISSEMENT DE RECRUTER LES AED

M. le Principal demande l'autorisation de procéder au recrutement des AED dans le cadre de l'enveloppe déléguée par la direction académique (8 ETP). A noter que quatre personnels sont en CDI à temps plein dont un qui partage son temps avec un autre établissement. Un d'entre eux demande une rupture conventionnelle quand un autre sollicite sa cdi-sation. Le rectorat, pour l'heure, ne donne pas suite à ces demandes soutenues par le collège.

65

M. le Principal rappelle le plein soutien de la direction aux personnels de vie scolaire et l'année difficile passée par notre communauté éducative à cause de quelques parents d'élèves inutilement contestataires et hostiles. Des mesures ont été prises ; d'autres sont en cours.

70

L'autorisation de recrutement est approuvée à l'unanimité.		
Pour : 22	Abstention :	Contre :

75 5. PROGRAMME DES VOYAGES ET SORTIES, PROGRAMME EVARS

Programme des voyages et sortie : M. Le Principal rappelle que c'est un document de travail permettant l'anticipation. M. le Secrétaire Général présente le programme 2026-2027.(annexe 3)

Le programme est approuvé		
Pour : 22	Abstention :	Contre :

80 M. Le principal rappelle que le programme EVARS se mettra complètement en place à la rentrée 2026. Les équipes ont travaillé et planifié les séances en lien avec le parcours de santé du CESCE et le parcours culturel (annexe 4).

6. REPARTITION DES LOGEMENTS DE FONCTION

Le collège dispose de quatre logements. Trois sont en Nécessité Absolue de Service pour (Principal, Principal adjoint et Secrétaire général) et un en COP (annexe 5).

La répartition (annexe) est approuvée à l'unanimité.		
Pour : 22	Abstention :	Contre :

85

7. TARIFS

90 Lors de la session du 18 juin 2026, une nouvelle évolution du dispositif a été votée par les élus de l'Assemblée départementale portant notamment sur le tarif unique (réévalué à 4,10 € pour tenir compte du contexte et de la soutenabilité de la trajectoire EGALim) et par voie de conséquence sur le niveau des aides à la restauration accordées aux familles d'élèves boursiers augmentent également de 20 € par taux.

Les tarifs appliqués aux commensaux évoluent donc de 20 centimes selon le document présenté (annexe 6) .

Les tarifs présentés sont approuvés		
Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0

95 8. CONTRATS, CONVENTIONS ET INFORMATIONS FINANCIERES

M. le Secrétaire Général présente la nouvelle convention des « cordées de la réussite » (annexe 7) Pour trois ans, ce dispositif est maintenu.

La convention pour les « cordées de la réussite » est approuvée		
Pour : 22	Abstention :	Contre :

100 M. le Secrétaire Général présente la convention de groupement de commande de service numérique (annexe 8) afin de louer un terminal de paiement électronique rendu nécessaire par l'impossibilité d'encaisser des chèques à compter du 31 décembre 2026.

La convention est approuvée		
Pour : 22	Abstention :	Contre :

M. le Secrétaire Général présente la DBM 3 de répartition des crédits pédagogiques pour vote (annexe 9)

La DBM3 est approuvée		
Pour : 22	Abstention :	Contre :

- 105 M. le Secrétaire Général présente l'aliénation du véhicule 6464SD66 du domaine public pour permettre sa vente ou sa reprise (annexe 10).

L'aliénation du bien est approuvée		
Pour : 22	Abstention :	Contre :

9. POINT IMP, PACTE, RCD (REMPLACEMENT DE COURTE DUREE), ET AJUSTEMENTS DE RENTREE 2026-2027

Nous n'avons à cette heure aucun élément pour dispositif Pacte et 7.25 IMP (Indemnités pour mission particulière) viennent d'être déléguées contre 6.75 en 2025-2026..

- 110 Le travail de répartition sera mené ultérieurement et présenté au conseil.

Le protocole de RCD se poursuit. Nous assurons 5 fois plus de remplacement que la moyenne académique et remercions tous les personnels qui s'engagent dans cette mission qui améliore le climat scolaire, les conditions d'apprentissage et participe de la réussite des élèves et du collège.

115 10. HORAIRES

Une évolution minime des horaires est présentée et mise au vote. Elle impacte uniquement les horaires de l'après-midi et ne change pas l'horaire de fin de journée fixé à 17h (annexe 11). Des débats s'engagent reprenant la question de la durée de la récréation ou le temps de déplacement des élèves.

La modification des horaires est approuvée.		
Pour : 16	Abstention : 2	Contre : 4

120 11. REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur a été retravaillé pour des améliorations de formulations ; aucune disposition ne relevait d'illégalité. La version transmise pour ce vote a été contrôlée par le service juridique académique.

- 125 Un débat virulent s'engage avec des interprétations outrancières de ce qui est écrit dans le règlement intérieur. Un représentant des parents d'élèves demande la réécriture d'une phrase puis constate que le passage est déjà écrit ainsi (Annexe 12).

Le règlement intérieur est approuvé.		
Pour : 17	Abstention :	Contre : 5

12. QUESTIONS DIVERSES :

13012.1. POUR LES ELUS REPRESENTANTS LES PARENTS D'ELEVES

1) Un incident dernièrement nous a alertés sur la prise en charge des blessés au sein de l'établissement. Ne pourrait-on pas privilégier dans le cas notamment d'une chute sur la tête une prise directe d'informations par le personnel médical auprès de la victime plutôt qu'un déplacement, vers la vie scolaire et ensuite vers l'infirmerie ? A défaut de présence de l'infirmière n'est-il pas plus prudent de solliciter un conseil médical auprès des urgences ? Quelles sont les procédures de l'établissement de prise en charge lorsqu'un élève est blessé (pour les chutes de plein pied, de mur d'escalade, chute sur la tête, etc...) ?

Beaucoup de personnels sont formés aux gestes de premiers secours au collège. la plupart des urgences sont traités hors du temps de présence de l'infirmière malheureusement. En cas de trauma, les secours sont contactés (professeurs d'EPS, AED, personnels de direction) et la victime gérée sur place (plateau sportif, gymnase, parc.) mais lorsque la victime, dans la cour, se relève immédiatement, qu'il n'y a pas de perte de connaissance initiale (PCI) et se plaint de douleur modérée ou ne se plaint pas, il est adapté de la conduire à l'infirmerie (protection à la chaleur, isolement.).

2) De nombreux parents nous ont fait remonter leur frustration de ne pas pouvoir participer aux conseils de classe en raison d'horaires placés trop tôt dans l'après-midi. L'organisation des journées banalisées de rencontre parent-professeurs pose également question. A l'heure où l'établissement se plaint régulièrement du désengagement des parents, ne serait-il pas préférable d'organiser ces réunions sur les temps après 17h ?

Environ 10 à 15 % des parents d'élèves ne travaillent pas. Il y donc statistiquement une dizaine de parents disponibles par classe à 16h. Le planning restera ainsi car nous avons des contraintes de fonctionnement et d'organisation qui sont prioritaires et ont déjà été explicitées (charge de travail, calendrier.). La priorité est de tenir les conseils le plus tard possible.

3) Chaque année les enfants nous alertent sur l'interdiction des casquettes même dans les espaces extérieurs. Chaque année la direction nous indique que ce n'est pas le cas. Afin de faire disparaître cette « rumeur » ne pourrait-on pas écrire dans le règlement intérieur la seule interdiction des casquettes à l'intérieur des locaux ?

C'est écrit clairement dans le règlement intérieur et les surveillants font enlever les casquettes avec des feuilles de cannabis, des insultes ou très chaudes utilisées en particulier sous le préau ou par temps frais et sans soleil. Cette question est dépourvue de fondement.

4) Les bilans infirmiers, vie scolaire, psychologue, Phare montrent que l'état psychique et physique des élèves se dégrade de manière alarmante. Ils font état de tentatives de suicides et d'hospitalisations, de harcèlements, de dépressions. Quelles sont les procédures mises en place par l'établissement pour la prise en charge et le suivi de ces enfants victimes ?

Nous ne sommes pas un établissement de soins mais signalons et assurons le suivi. Les prises en charges extérieures incombent aux familles. Les personnels sont à remercier pour leur bienveillance reconnue de tous et leur accompagnement des élèves au quotidien.

5) Au regard de cette question sur les victimes, nos enfants nous alertent sur des enfants qui détériorent le climat de classe, d'autres qui sont impliqués dans des situations de violences et de harcèlement. Cela sur des mois et des années. Certains de ces enfants sont loin d'être inquiétés à la hauteur de leurs méfaits. Ne craignez-

180 vous pas qu'un sentiment d'impunité ne se soit développé chez certains enfants du collège aujourd'hui ?

Il est précisé que le collège de Toulouges est un collège public où faire collectif et former les citoyens de demain est une priorité même quand c'est difficile. Lorsque c'est nécessaire le conseil de discipline est réuni.

185 Un échange vif a eu lieu entre deux parents d'élèves et une partie des personnels qui contestent formellement le contenu inapproprié et faux suggéré par cette question.

190 6) Le bilan infirmier indique que le personnel demande la formation PRODAS (compétences psychosociales) depuis l'année 2023-2024 (refusé, sans motif dans le bilan). Cette année 2025-2026, la formation a été également refusée, la direction invoquant le besoin de présence physique. La formation dure 4 à 5 jours. Au regard des problématiques du collège (psycho-sociales, psychiques, violences sexuelles) ces 3 dernières années, pourquoi refuser ce temps de formation qui répondrait au besoin de détresse profonde de certains enfants évoqués dans les bilans ?

195 L'infirmière à 80% passe 70% de son temps en collège donc la présence maximale pourrait être 50% ETP. Malheureusement, de nombreuses journées d'absences pour formations/réunions statutaires ont lieu tous les ans. Notre IDE n'est pas en début de carrière et n'a pas le temps de mettre en place les temps d'intervention en classe prévue sur des sujets directement liés à ses missions (addictions, relation fille-garçons, vie affective.), il est donc contre-productif de se passer de ses services dans la durée pour une formation qui ne sera que peu réinvestie. Il pourrait être utile sans
200 doute que les parents d'élèves se mobilisent pour obtenir plus de temps infirmier (compensation du temps partiel, prise en compte du nombre d'élèves toujours plus élevé..) et pas moins.

205 7) Dans le RI est maintenue la possibilité de sanctionner un groupe d'enfants. Pourquoi avoir gardé ce dispositif illégal au regard du code de l'éducation qui proscrit les punitions collectives ?

La disposition est claire, parfaitement écrite, légale et a été déjà explicitée en commission permanente comme en conseil d'administration. Le RI sera disponible sur le site du collège dès septembre 2026 après le retour du contrôle de légalité.

210 8) Nous ne comprenons toujours pas le fait d'avoir conservé dans le RI la double sanction suppression des casiers et exclusion de la cantine. Comment justifiez-vous ce dispositif toujours illégal ?

La disposition est claire, parfaitement écrite, légale et a été déjà explicitée en commission permanente comme en conseil d'administration. Le RI sera disponible sur le site du collège dès septembre 2026 après le retour du contrôle de légalité.

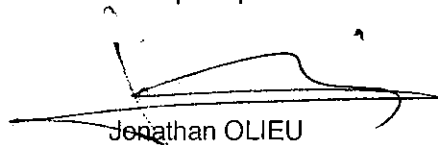
215 L'ordre du jour étant épuisé, M. le Principal remercie les participants et clôture la séance à 19H32

Le secrétaire de séance

Forclos

M. Milocco

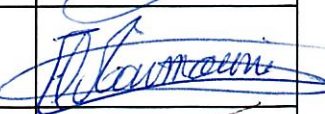
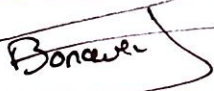
Le principal

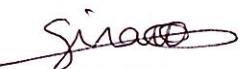
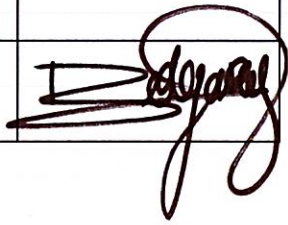


Jonathan OLIEU

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND DE TOULOUGES

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Séance du : 29/06/2026		Présent	Absent	Excusé	Remplacé par	Signature
Président	M. Jonathan OLIEU					
Principal Adjoint	M. Yannick RANNOU					
C.P.E.	Mme Marie DELMONTE					
Secrétaire Général	M. Anselme FONTA					
Représentant de la collectivité territoriale de rattachement	M. Jean ROQUE					
Représentant de la collectivité territoriale de rattachement	Mme Toussainte CALABRESE					
Représentant de la commune	M. LOPEZ Laurent			X	Mme GODET Hélène	
Représentant de la communauté urbaine	Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD		X			
Personne qualifiée - collectivité de rattachement	Mme Véronique FERNANDEZ					
Personne qualifiée - D.S.D.E.N.	Mme Chantal DELSENY					
Parent d'élève titulaire "collectif de parents d'élèves"	Mme Julie PLANELLS					
Parent d'élève titulaire "collectif de parents d'élèves"	M. Emmanuel MILOCCO					
Parent d'élève titulaire "collectif de parents d'élèves"	Mme Sylvia PASANAU					
Parent d'élève titulaire "collectif de parents d'élèves"	Mme Laëtitia DE HAZE	X				
Parent d'élève titulaire "collectif de parents d'élèves"	Mme Julie SIMONIN					
Parent d'élève titulaire "collectif de parents d'élèves"	M. Christophe REGUL					
Parent d'élève titulaire "collectif de parents d'élèves"	Mme Chaïma EL MAIMOUNI					
Représentant des personnels enseignants et d'éducation titulaire	Mme Carine BONAVENT					

		<i>Présent</i>	<i>Absent</i>	<i>Excusé</i>	<i>Remplacé par</i>	<i>Signature</i>
Représentant des personnels enseignants et d'éducation titulaire	Mme Marie-Hélène COUSINIÉ	X				
Représentant des personnels enseignants et d'éducation titulaire	Mme Cécile DANOY	X				
Représentant des personnels enseignants et d'éducation titulaire	Mme Céline RAMADE		X	X		
Représentant des personnels enseignants et d'éducation titulaire	M. Pierre FAMCHON					
Représentant des personnels enseignants et d'éducation titulaire	M. Julien MOUNIER	X				
Représentant des personnels enseignants et d'éducation titulaire	Mme Bérengère LESTIENNE					
Représentant des personnels A.T.S.S. titulaire	Mme Véronique GIRAUX	X				
Représentant des personnels A.T.S.S. titulaire	M. Jean-Louis LLAVANERA	X				
Représentant des personnels A.T.S.S. titulaire	Mme Fanny GONZALEZ	X				
Elève titulaire	BOUNADJA Yliès		X	X		
Elève titulaire	LELOIR Lucas		X	X		
Elève titulaire	SIMMA Anis		X	X		
Invitée	Emma BIDEGARAY					

PLAN DE DEPLACEMENTS D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

COLLÈGE **FRANCOIS MITTERRAND**



Soutenu par



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE



LeDépartement66.fr

the 1990s, the number of people in the UK who are employed in the public sector has increased by 1.5 million, from 2.5 million in 1980 to 4 million in 1995. The public sector has also become an important employer of women, with 4.5 million women employed in the public sector in 1995, compared with 3.5 million in 1980. The public sector has also become an important employer of people with disabilities, with 1.5 million people with disabilities employed in the public sector in 1995, compared with 1 million in 1980.

The public sector has also become an important employer of people who are over 50 years of age. In 1995, 1.5 million people over 50 years of age were employed in the public sector, compared with 1 million in 1980. The public sector has also become an important employer of people who are under 25 years of age. In 1995, 1.5 million people under 25 years of age were employed in the public sector, compared with 1 million in 1980.

The public sector has also become an important employer of people who are from ethnic minorities. In 1995, 1.5 million people from ethnic minorities were employed in the public sector, compared with 1 million in 1980. The public sector has also become an important employer of people who are from the Caribbean. In 1995, 1.5 million people from the Caribbean were employed in the public sector, compared with 1 million in 1980.

The public sector has also become an important employer of people who are from the Indian subcontinent. In 1995, 1.5 million people from the Indian subcontinent were employed in the public sector, compared with 1 million in 1980. The public sector has also become an important employer of people who are from Africa. In 1995, 1.5 million people from Africa were employed in the public sector, compared with 1 million in 1980.

The public sector has also become an important employer of people who are from the Middle East. In 1995, 1.5 million people from the Middle East were employed in the public sector, compared with 1 million in 1980. The public sector has also become an important employer of people who are from the Pacific Islands. In 1995, 1.5 million people from the Pacific Islands were employed in the public sector, compared with 1 million in 1980.

The public sector has also become an important employer of people who are from the Far East. In 1995, 1.5 million people from the Far East were employed in the public sector, compared with 1 million in 1980. The public sector has also become an important employer of people who are from the Americas. In 1995, 1.5 million people from the Americas were employed in the public sector, compared with 1 million in 1980.

The public sector has also become an important employer of people who are from the South Pacific. In 1995, 1.5 million people from the South Pacific were employed in the public sector, compared with 1 million in 1980. The public sector has also become an important employer of people who are from the Balkans. In 1995, 1.5 million people from the Balkans were employed in the public sector, compared with 1 million in 1980.

The public sector has also become an important employer of people who are from the Caucasus. In 1995, 1.5 million people from the Caucasus were employed in the public sector, compared with 1 million in 1980. The public sector has also become an important employer of people who are from the Central Asia. In 1995, 1.5 million people from Central Asia were employed in the public sector, compared with 1 million in 1980.

The public sector has also become an important employer of people who are from the South Asia. In 1995, 1.5 million people from South Asia were employed in the public sector, compared with 1 million in 1980. The public sector has also become an important employer of people who are from the East Asia. In 1995, 1.5 million people from East Asia were employed in the public sector, compared with 1 million in 1980.

Le Département s'engage pour la sécurité des collégiens

Le Plan de Déplacement Établissement Scolaire (PDES)



*Hermeline Malherbe,
Présidente du
Département des
Pyrénées-Orientales*

Le Département agit chaque jour pour offrir aux collégiens un cadre de vie sûr, sain et propice à leur réussite. Les déplacements quotidiens vers le collège font pleinement partie de cet engagement.

La mise en place du Plan de Déplacement Établissement Scolaire (PDES) au sein du collège s'inscrit dans cette volonté d'améliorer la sécurité des élèves, de réduire l'impact environnemental des trajets et de favoriser des habitudes de déplacement plus durables et plus autonomes.

En repensant les modes de déplacement, ce plan contribue notamment à apaiser la circulation aux abords de l'établissement, à limiter les risques routiers et à encourager la pratique du vélo.

Il permet également de sensibiliser les jeunes aux enjeux de la transition écologique dès le plus jeune âge, à travers des actions concrètes. En favorisant l'adoption de bonnes habitudes, il participe à la transformation nécessaire des mobilités, en offrant aux collégiens l'opportunité de constater que le vélo est un mode de déplacement quotidien simple, sécurisé et agréable.

Le Département salue l'implication de l'ensemble des acteurs mobilisés, équipes éducatives, élèves, familles et partenaires, dont l'engagement est essentiel à la réussite de cette démarche. Le PDES est avant tout un projet collectif au service du bien-être des collégiens.

En accompagnant les PDES, le Département réaffirme son ambition de construire un territoire plus durable, plus solidaire et plus attentif aux besoins des générations futures.

Hermeline Malherbe
Présidente du Département des
Pyrénées-Orientales

Le Collège de Toulouges s'engage pleinement dans une mobilité plus durable avec la mise en place de son Plan de déplacement des établissements scolaires dédié en particulier au Vélo. Ce projet ambitieux vise à encourager les déplacements à vélo en offrant aux élèves des conditions de circulation plus sûres et plus adaptées.

Au-delà de l'aspect environnemental, le vélo constitue un véritable outil éducatif : il développe l'autonomie, la confiance et favorise une meilleure santé.

Grâce à des infrastructures dédiées, des actions de sensibilisation et un travail en partenariat avec les acteurs locaux, nous souhaitons faire du vélo un mode de déplacement privilégié pour nos collégiens.

Ensemble, construisons une dynamique positive et responsable pour les générations d'aujourd'hui et de demain. En route vers un collège plus vert et plus engagé !

Jonathan Olieu

Principal du collège François
Mitterrand

Le Département des Pyrénées-Orientales s'inscrit dans une dynamique en faveur de la mobilité douce à travers son Plan Vélo 2024-2030. La promotion de la culture cyclable et l'encouragement à la pratique du vélo figurent parmi les priorités de ce plan. Dans cette optique, le Département souhaite accompagner la mise en place d'un Plan de Déplacements d'Établissement Scolaire (PDES) au sein des collèges volontaires du territoire en partenariat avec les communes, EPCI, usagers.

L'objectif de ce PDES est de favoriser l'usage du vélo pour les trajets domicile-collège, en réponse à des enjeux de santé publique, de transition écologique et d'autonomie des collégiens. Il s'agit, dans un premier temps, de réaliser un diagnostic des mobilités autour de l'établissement afin d'identifier les freins et les leviers à la pratique cyclable. Ce diagnostic servira de base à l'élaboration d'un plan d'actions structuré et planifié dans le temps.

Cette démarche bénéficie du soutien technique et financier de l'Ademe.

Le collège François Mitterrand fait partie des établissements accompagnés dans cette démarche. Situé en zone périurbaine à Perpignan, il bénéficie d'un réseau cyclable bien développé au sein de la commune, ainsi que d'une part modale vélo déjà significative.

Par ailleurs, nous remercions chaleureusement l'équipe pédagogique du collège, les élèves volontaires ainsi que l'ensemble du groupe de travail pour leur participation et leur engagement, qui ont permis l'élaboration de ce document.

SOMMAIRE

MÉTHODOLOGIE

0- Préambule .p5

1- Méthodologie PDES .p9

DIAGNOSTIC

2- Contexte .p14

3- Carte isochrones .p15

4- Enquêtes mobilité .p17

5- Sortie terrain .p22

ACTIONS

6- Infrastructures .p25

7- Collège .p29

8- Animation .p32

PROGRAMMATION DES ACTIONS

9- Programmation des actions .p41



1

MÉTHODOLOGIE

1 MÉTHODOLOGIE DU PDES

Un PDES pour les collèges

Le Plan de Déplacement d'Établissement Scolaire (PDES) s'inscrit dans une démarche d'**écomobilité scolaire**, dont l'objectif est de repenser les trajets entre le domicile et l'établissement autrement qu'en voiture. Lorsqu'elle **s'intègre dans une réflexion globale au sein d'un établissement, cette approche prend la forme d'un PDES**. Celui-ci vise à favoriser les modes de transport doux tels que la marche, la trottinette, le vélo ou encore le bus.

Cependant, l'écomobilité scolaire reste peu développée en France, notamment en raison du croisement de nombreuses compétences au sein des établissements, ce qui rend difficile l'attribution claire de cette responsabilité. C'est pourquoi le Département des Pyrénées-Orientales a choisi d'accompagner ses collèges dans cette démarche, puisqu'il en a la compétence. Il met particulièrement **l'accent sur l'usage du vélo**, en lien avec son Plan Vélo, même si cela n'exclut pas le développement d'autres modes de déplacement au sein des établissements.

Travailler sur ces questions avec un public adolescent présente un réel intérêt : ce sont les adultes de demain, et les bonnes habitudes acquises dès le plus jeune âge ont tendance à se maintenir à l'âge adulte.

Notre démarche

Après avoir étudié les PDES déjà mis en place dans d'autres territoires, ainsi que les retours d'expérience de collectivités engagées dans cette démarche (comme le Département de la Gironde ou de l'Hérault), nous avons choisi d'adopter la méthodologie recommandée par l'ADEME. Dans ce cadre, nous avons élaboré un **kit "clé en main"** destiné aux collèges volontaires de notre territoire.

À ce jour, huit collèges ont souhaité bénéficier de notre accompagnement. À terme, notre objectif est d'étendre cette démarche à l'ensemble des 31 collèges du département.

Les étapes que nous suivons

#1

Constitution du groupe de travail et
définir les objectifs

#2



Étude d'accessibilité

Enquête mobilité
(élèves, parents,
personnels)

#3



Formuler les objectifs opérationnels et définir
les actions



Durée : Moins d'un an



#4



Planifier à court et moyen terme, mettre en œuvre les
actions, puis évaluer les effets une fois qu'elles ont été
réalisées

Approche participative

Ce travail repose sur une démarche collaborative. Dans chaque collège, un **groupe de travail** est constitué, rassemblant des enseignants, des parents d'élèves, des éco-délégués volontaires, et parfois des élus locaux avec lesquels nous collaborons. Ce groupe peut également s'appuyer sur le CODUV (Comité des Usagers du Vélo), présent sur notre territoire.

Par ailleurs, les résultats intermédiaires ainsi que les sollicitations d'avis sont partagés avec nos partenaires (autres collectivités, Rectorat) afin de renforcer la qualité et la solidité du document final.

Les réunions nécessaires à l'élaboration du PDES

Réunion de présentation: 01/04/2025 : Jean ROQUE (Vice président -CD66) ; Jonathan OLIEU (Principal) ; Anselme FONTA (Secrétaire général du Collège) ; Journaliste (Indépendant) ; Philippe ASSENS (Coordinateur du Plan Vélo Départemental – CD66) Victor VANTAU (Animateur du Plan Vélo Départemental – CD66)

Réunion PMMCU: 06/05/2025 : Clara FRANCOIS (Ademe) ; Delphine LOPES (Ademe) ; Muriel LLUGANY (Responsable de la mission Véloroutes Infrastructures de Mobilité et Environnement) ; Alain BLANC (Directeur Adjoint PMM) ; Séverine COLLOMB (Directrice des Mobilités) ; Philippe ASSENS (Coordinateur du Plan Vélo Départemental – CD66) Victor VANTAU (Animateur du Plan Vélo Départemental – CD66)

Réunion 1^{er} GT: 15/05/2025 : Anselme FONTA (Secrétaire général du Collège) ; Alexis ROMET (Parent élève) ; Laetitia DE HAZE (Parent élève) ; Béatrice VERGER (Enseignante) ; Emma BIDEGARAY (CPE) ; Philippe ASSENS (Coordinateur du Plan Vélo Départemental – CD66) Victor VANTAU (Animateur du Plan Vélo Départemental – CD66) + 20 élèves écodélégués

Réunion avec la commune (Toulouges): 10/06/2025 : Eric BOSQUE (Adjoint aux sports) ; Fabrice CHORDING (Délégué au service technique) ; Florence MAS-SOLER (En charge de l'agenda 21) ; Philippe ASSENS (Coordinateur du Plan Vélo Départemental – CD66) Victor VANTAU (Animateur du Plan Vélo Départemental – CD66)

Réunion avec la commune (Canohès): 10/07/2025 : Corinne GUINGO (DGS) ; Patrick BEZIAN (Responsable du service police municipale) ; Philippe ASSENS (Coordinateur du Plan Vélo Départemental – CD66) Victor VANTAU (Animateur du Plan Vélo Départemental – CD66)

Sortie terrain à vélo: 01/07/2025 : Anselme FONTA (Secrétaire général du Collège) ; Francis SUCANAT (Enseignant); Severine BONTNAND (Enseignante); Laetitia DE HAZE (Parent élève); Philippe ASSENS (Coordinateur du Plan Vélo Départemental – CD66) Victor VANTAU (Animateur du Plan Vélo Départemental – CD66) + 10 élèves écodélégués

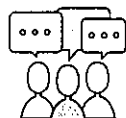
Validation des actions en interne (COTECH): 09/10/2025 : Maxime FERNANDEZ (Directeur DEJS) ; Anne-Laure ROQUE-BEDRINES (Directrice Adjointe DIL) ; Carole PEYRE (Directrice Adjointe DEJS) ; Arnaud FALOU (Responsable STDD) ; Muriel LLUGANY (Chargée de mission véloroutes, infrastructures de Mobilité et Environnement) ; Noémie OLIVE (Chargée de mission APN) ; Benjamin CRISTINI (Chargé de mission EDD) ; Céline FLORIMOND (Chargée de mission tourisme loisirs) ; Philippe ASSENS (Coordinateur du Plan Vélo Départemental) Victor VANTAU (Animateur du Plan Vélo Départemental)

Présentation diagnostic + validation des actions au collège: 17/11/2025 : Anselme FONTA (Secrétaire général du Collège) ; Alexis ROMET (Parent élève) ; Laetitia DE HAZE (Parent élève) ; Béatrice VERGER (Enseignante) ; Emma BIDEGARAY (CPE) ; Severine BONTNAND (Enseignante) ; Philippe ASSENS (Coordinateur du Plan Vélo Départemental – CD66) Victor VANTAU (Animateur du Plan Vélo Départemental – CD66) + 4 élèves écodélégués

Faire vivre le PDES après l'élaboration du document

Le PDES relève de la responsabilité du chef d'établissement. C'est donc au collège de le piloter et de s'y référer s'il souhaite que les actions qui y sont inscrites soient effectivement mises en œuvre. Le chef d'établissement peut s'appuyer sur les services du Département, mais il demeure le principal responsable de l'exécution du PDES.

Nous recommandons ainsi que le collège organise au moins une fois par an une réunion réunissant le groupe de travail incluant le Département, les Communes concernées, l'intercommunalité et la Région, afin de faire le point sur l'avancement du PDES ainsi que sur les projets et réalisations à venir.



Réunion annuelle

Groupe de travail du collège

- Communauté éducative
- CD 66
- Communes
- EPCI
- Région

Bilan de l'avancement des PDES et feuille de route à venir

Le PDES n'est donc pas un document figé : il doit évoluer avec le temps. Il convient d'actualiser régulièrement son diagnostic, et d'y ajouter de nouvelles actions ou d'adapter celles existantes en fonction du contexte renouvelé de l'établissement.

Il est également possible, et même recommandé, d'intégrer d'autres modes de déplacements au PDES. Si nous nous sommes concentrés sur le vélo, la marche ou encore le bus peuvent tout à fait être pris en compte.

2

DIAGNOSTIC

2 CONTEXTE

FRANÇOIS MITTERRAND



Photo du collège

837 élèves

Toulouges

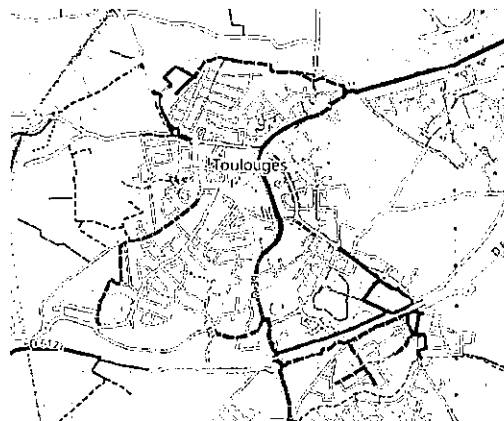
Toulouges, Canohès,
Perpignan

Equipements



Photos du parc à vélos : à gauche, l'espace dédié aux vélos ; à droite, la zone utilisée pour les trottinettes.

Situation



Les traits bleus représentent des aménagements cyclables

Le collège François Mitterrand dispose du plus grand parc à vélos du département, avec près de **400 emplacements**. Bien qu'il ne soit pas couvert, le parc est placé sous vidéoprotection. Ces emplacements **sont occupés presque en permanence**, témoignant d'un usage massif du vélo parmi les élèves. L'entrée de l'établissement a d'ailleurs été déplacée à l'arrière du collège, à proximité directe de ce parking à vélos, pour en faciliter l'accès. Par ailleurs, on observe une augmentation progressive du nombre de trottinettes électriques, dont la présence devient de plus en plus visible d'année en année.

Chaque élève demi-pensionnaire dispose d'un casier au sein du collège.

La commune de Toulouges est située en zone **périurbaine** de Perpignan au sein de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée, dans un contexte où une large part de la population active travaille en dehors de la commune. Malgré cette dynamique de déplacements pendulaires, Toulouges bénéficie d'un **réseau cyclable relativement bien développé**. Le collège, implanté à l'extrémité sud-est de la commune, est accessible via plusieurs aménagements cyclables. Cette configuration favorise l'usage du vélo chez les élèves : **près de 40 % d'entre eux se rendent au collège à vélo** une proportion particulièrement élevée et peu courante.

3 CARTE ISOCHRONES

Méthode utilisée

La carte des isochrones a été réalisée à l'aide du logiciel SIG QGIS, en utilisant l'extension ORS Tools (OpenRouteService). Cette extension nous a permis de générer des isochrones vélo de 5, 10 et 15 minutes autour du collège concerné. À cette base, nous avons ajouté les aménagements cyclables existants, à partir d'une couche du Département.

Nous avons ensuite intégré les adresses des collégiens, fournies par l'établissement sous forme de données anonymisées. Ce fichier peut contenir jusqu'à deux adresses par élève, notamment en cas de garde alternée. Le fichier initial ne comportant pas de points géographiques (GPX), nécessaire pour l'intégrer sur QGIS. Pour les récupérer, nous avons croisé ce document avec la base de données adresses du Département, disponible sur Data.gouv, laquelle comprend les coordonnées GPX pour chaque adresse. Avant le croisement, nous avons veillé à l'uniformité de la nomenclature (usage des majuscules, formats de type "AV" ou "Avenue", etc.).

Le croisement des données a été réalisé à l'aide du logiciel R, ce qui nous a permis d'obtenir un fichier géolocalisé des adresses des collégiens. Ce fichier a ensuite été importé dans QGIS et superposé à la carte contenant les isochrones.

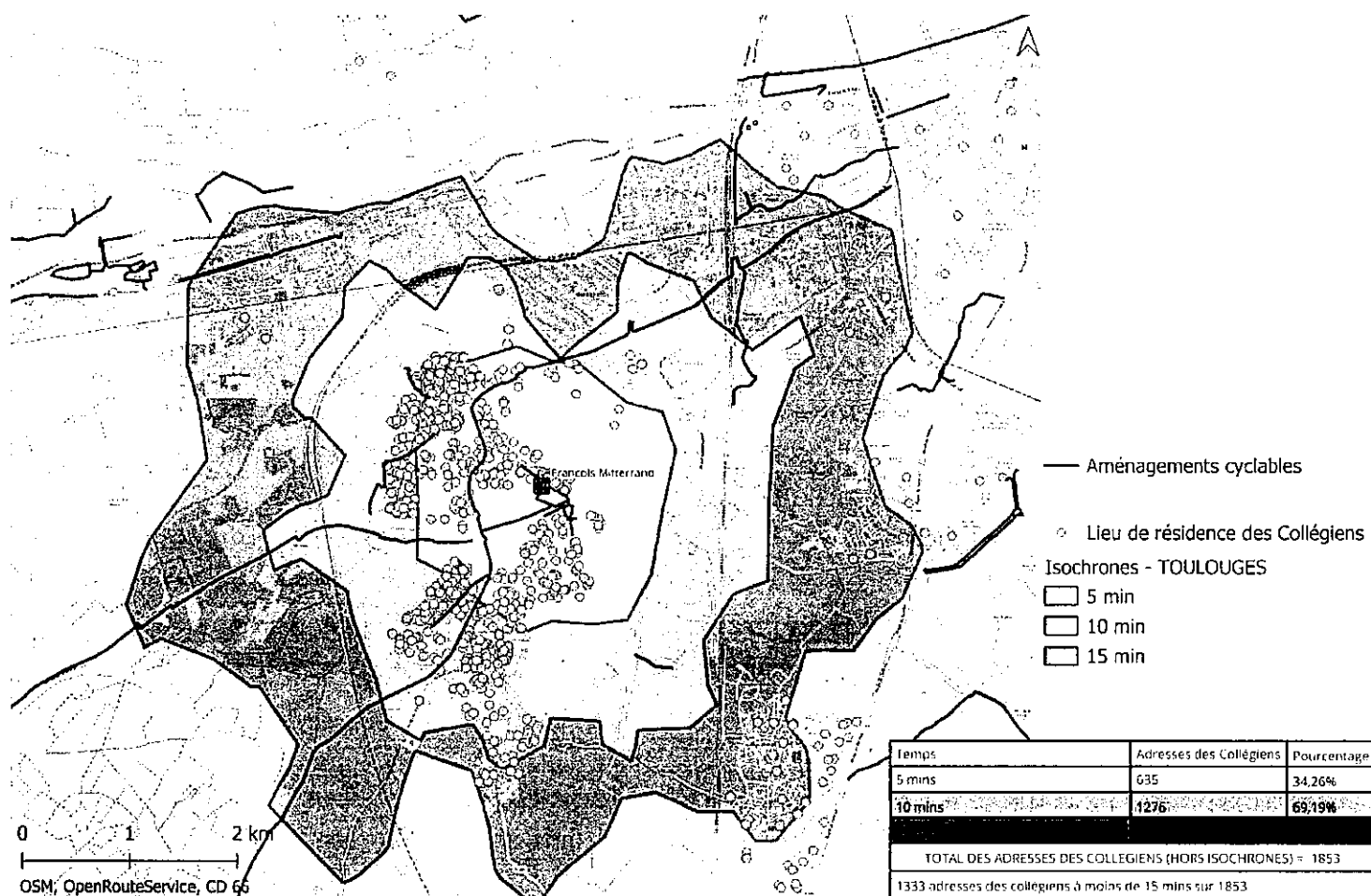
Enfin, grâce à une fonctionnalité de QGIS, nous avons pu compter automatiquement le nombre d'adresses présentes dans chaque zone isochrone. Ces données nous ont permis de calculer les pourcentages figurant dans le tableau d'analyse.

Outil de communication

La carte constitue également un excellent outil de communication, car elle est visuellement parlante et facile à comprendre. Elle peut aussi être utilisée comme support pédagogique auprès de différents publics.

Cartes

Carte isochrones du collège "François Mitterrand" avec l'emplacement de ses élèves



Résultats

Cette cartographie illustre, en fonction de la localisation du collège, les distances pouvant être parcourues à vélo en 5 minutes (zone jaune), 10 minutes (zone orange) et 15 minutes (zone rouge). Elle est enrichie par la localisation des adresses des élèves, leur nombre peut être supérieur au total d'élèves inscrits, certains ayant deux domiciles en cas de parents séparés.

Grâce à cette représentation, il est possible d'évaluer le **potentiel de l'établissement** pour favoriser les déplacements à vélo : ainsi, **72,26 % des élèves résident à moins de 15 minutes à vélo du collège.**

La carte permet également d'identifier les quartiers où résident majoritairement les élèves. Associée au tracé des aménagements cyclables (en bleu), elle met en évidence les connexions existantes ainsi que les axes à améliorer pour favoriser l'accès à vélo.

4

ENQUÊTES MOBILITÉ

Méthode utilisée

Les enquêtes ont été réalisées auprès des élèves, des parents d'élèves et du personnel de l'établissement. Pour chaque groupe, **un questionnaire spécifique** a été élaboré, puis présenté au collège en amont, qui nous a fait des retours afin de l'adapter selon leurs préférences. Ces questionnaires ont été conçus pour être complétés en 5 à 10 minutes, afin de maximiser le taux de réponse.

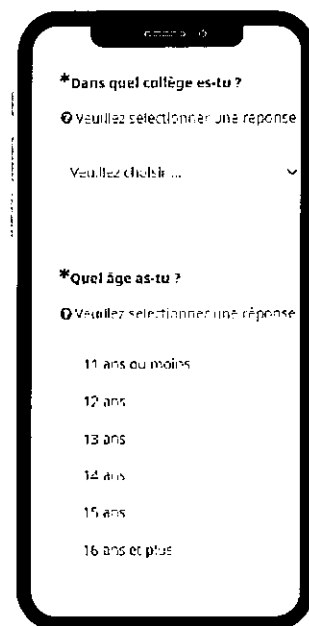
Ces questionnaires sont composés de 4 parties :

- 1- Identité
- 2- Déplacements
- 3 - Capacité et Équipements
- 4- Prospective

Diffusion

Les questionnaires ont été diffusés via l'ENT de l'établissement, accompagnés d'un mail adressé aux parents pour leur indiquer l'importance de répondre. Certaines classes ont également été accompagnées pendant le temps périscolaire afin de compléter le questionnaire. Pour garantir une efficacité optimale, la période de réponse a été fixée à deux semaines, avec une relance prévue.

Le questionnaire était proposé au format numérique, accessible aussi bien sur ordinateur que sur téléphone, ce qui en facilitait l'accès.



The image shows a smartphone screen with a digital questionnaire. The interface is in French and includes the following elements:

- A status bar at the top with the time 08:00 and battery level 90%.
- A question: ***Dans quel collège es-tu ?**
- A prompt: **👉 Veuillez sélectionner une réponse**
- A dropdown menu with the text: **Veuillez choisir ...**
- A second question: ***Quel âge as-tu ?**
- A prompt: **👉 Veuillez sélectionner une réponse**
- A list of age options: 11 ans ou moins, 12 ans, 13 ans, 14 ans, 15 ans, and 16 ans et plus.

Résultats

À Toulouges, le taux de réponse au questionnaire a été très satisfaisant, démontrant l'intérêt qui lui est porté.

	Partielles	Complètes	TOTAL
Collégiens	53	161	214
Parents	106	171	277
Personnels	11	22	33



Les résultats complets des enquêtes sont consultables en annexe

Pour le PDES, nous avons choisi de présenter les **synthèses des résultats** sous la forme de "personas" : des personnages fictifs incarnant une synthèse des réponses recueillies. Chaque persona est accompagné d'un texte rédigé à la première personne, décrivant sa vision et son ressenti sur le sujet.

Par ailleurs, un tableau SWOT est proposé pour offrir une analyse rapide de chaque groupe interrogé.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS-COLLÉGIENS



Lou, 12 ans

Je suis en 5e, j'habite à Toulouges et tous les jours, je vais au collège avec mon vélo. Le trajet prend environ 5 à 10 minutes. Quand il pleut, ce sont mes parents qui m'emmènent en voiture, parce que ça les arrange, c'est sur la route pour aller à leur travail. J'aimerais qu'il y ait plus de pistes cyclables, et qu'elles soient plus grandes, pour que je puisse aller au collège à vélo plus facilement.



+ FORCE

- Grande utilisation de modes actifs (marche, vélo) chez certains élèves.
- Proximité du domicile pour une majorité d'élèves.
- Grande variété de modes actifs utilisés.

- FAIBLESSE

- Fortes dépendances à la voiture des parents pour certains élèves.
- Fortes dépendances des transports en commun (bus).

✓ OPPORTUNITÉ

- Agrandissement et amélioration pistes cyclables.
- Création d'aménagements cyclables.
- Amélioration de l'efficacité des transports collectifs.

✗ MENACE

- Conditions climatiques défavorables poussent les collégiens à prendre la voiture.
- Circulation dense (conflit d'usages) sur les aménagements cyclables aux abords du collège.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS - PARENTS ÉLÈVES



Justine et
Pierre

Nous avons un autre enfant en école primaire. Notre collégien se rend au collège à vélo en moins de 15 minutes, mais nous préférons l'accompagner en voiture, car cela correspond à notre trajet domicile-travail. Nous serions plus rassurés si des aménagements cyclables plus sécurisés et mieux adaptés étaient mis en place. Le vélo représenterait une vraie alternative à la voiture pour nous, et nous serions ouverts à ce qu'il soit accompagné par un adulte référent pour effectuer ce trajet à vélo.



4 FORCE

- Engagement de certains parents pour des solutions partagées.
- Bonne connaissance des trajets domicile-collège.
- Bon niveau de satisfaction des mobilités.

4 FAIBLESSE

- Dépendance à la voiture des parents pour certains trajets.
- Manque de temps et d'accompagnement pour accompagner les enfants en vélo jusqu'au collège.

✓ OPPORTUNITÉ

- Rénovation et entretien des pistes cyclables.
- Création d'aménagements cyclables.
- Mise en place de solutions collectives (pédibus, vélobus).

✗ MENACE

- Le poids du cartable
- Les abords du collège présentent des risques liés à la circulation.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS - PERSONNELS



Mme Dupont

Je suis enseignante et j'habite à Toulouges. Je préfère utiliser ma voiture pour aller au collège, c'est bien plus pratique pour moi. Je n'ai pas d'abonnement aux transports en commun. Honnêtement, je suis assez partagée à l'idée de changer de mode de transport pour me rendre au travail. Je prends toujours la voiture seule, et le covoiturage ne m'attire pas vraiment. Cependant, l'aménagement et la création de pistes cyclables pourraient me faire changer d'avis.



 **FORCE**

Résidente à proximité du collège.

Flexibilité possible sur les horaires selon l'emploi du temps.

 **FAIBLESSE**

Manque de visibilité sur les besoins spécifiques des élèves à mobilité réduite.

Les procédures pour déposer une demande de covoiturage sont complexes.

 **OPPORTUNITÉ**

Amélioration des pistes cyclables.

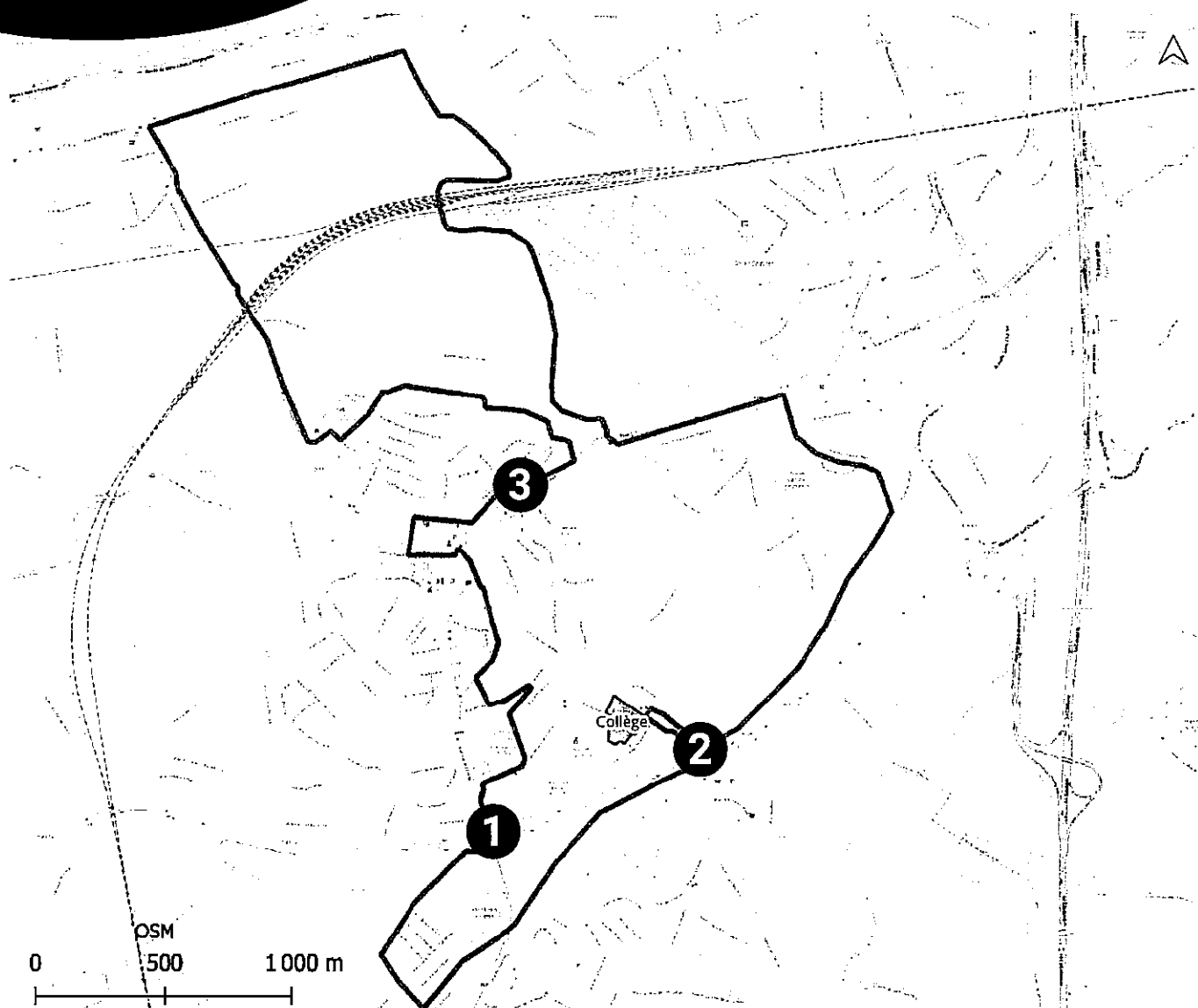
Création d'aménagements cyclables.

 **MENACE**

Réserves concernant un changement de mode de déplacement.

5 SORTIE TERRAIN

Cartographie participative



- 1** Rond point D39
- 2** Pont Av Mas Gaffard
- 3** Obstacles sur les aménagements existants

—— Parcours reconnaissance à vélo

La sortie terrain à vélo, effectuée avec des élèves et du personnel de l'établissement, nous a permis d'emprunter les itinéraires réellement utilisés par les élèves pour se rendre au collège. Cette mise en situation concrète nous a aidé à mieux appréhender les conditions réelles de circulation et les obstacles rencontrés au quotidien.

L'objectif de cette démarche est d'identifier les points de friction présents sur les trajets. Ces points, parfois mineurs en apparence, peuvent néanmoins suffire à décourager les élèves d'utiliser le vélo ou à inciter les parents à refuser ce mode de déplacement pour leurs enfants.

Dans le cas du collège **François Mitterrand**, **trois points problématiques ont été repérés**. Des propositions d'aménagement pour y remédier seront détaillées dans la seconde partie : Actions.

3

ACTIONS

Méthodologie utilisée

Les actions sont le cœur du PDES, à la suite des enjeux que nous avons dégagé dans le diagnostic nous proposons un certain nombre d'actions **classée en 4 catégories** :



Actions infrastructure

Investissement sur les routes et les aménagements : fait suite à la sortie terrain et la carte isochrones



Actions Collège

Investissement au sein du collège : répond aux enquêtes mobilité et la carte isochrones

Actions Animation

Sensibilisation et promotion de la pratique : répond aux enquêtes et spécificités de l'établissement

Actions Transports collectifs

Offre de transports collectifs disponible et aménagements associés : répond aux enquêtes sur la mobilité

L'ensemble des actions a fait l'objet d'une démarche de consultation auprès des services du Département dédiés, des collectivités concernées et des groupes de travail, parents-d'élèves, permettant ainsi de renforcer et s'assurer que la réflexion a été menée avec soin.

Les acteurs concernés par les différentes actions et leur mise en œuvre sont précisés au début de chaque fiche. Certains sont mentionnés en utilisant des acronymes, comme :

CD 66: Conseil Départemental des Pyrénées Orientales

PMCU: Perpignan Métropole Communauté Urbaine

SEGPA: Section d'enseignement général et professionnel adapté

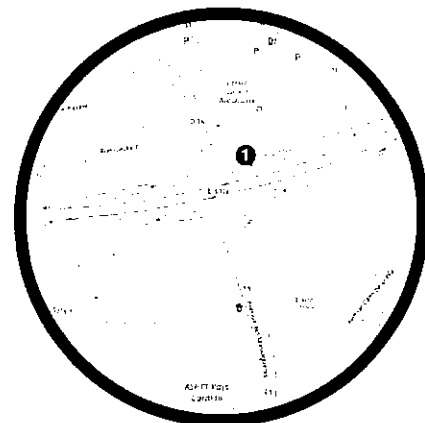
USEP: Union sportive de l'enseignement du premier degré

UNSS: Union nationale du sport scolaire

FUB: Fédération française des Usagers de la Bicyclette

Quel(s) acteur(s) concerné(s)

- CD 66
- Commune de Toulouges
- PMCU

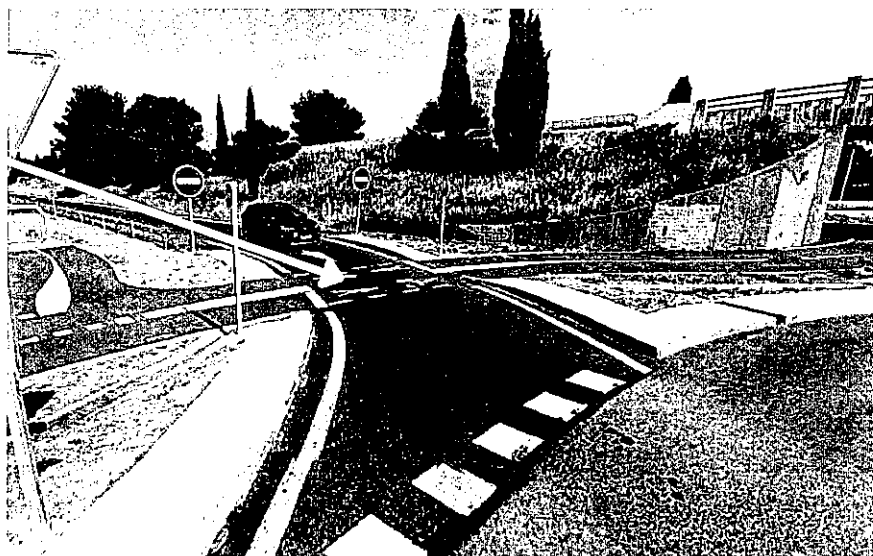


La piste cyclable située sur l'avenue du Stade, au niveau de la sortie de la voie rapide (D612A) en direction de Toulouges, a été signalée comme dangereuse par les élèves. À cet endroit, les voitures arrivent à vive allure, et la visibilité est réduite sur la gauche, ce qui accentue le risque pour les cyclistes.



La traversée doit être **sécurisée et apaisée**. En effet, le giratoire ainsi que la voie de décélération relèvent du Département, mais étant situés hors des limites communales, il est difficile d'y imposer une limitation de vitesse plus basse. Il est donc essentiel de mieux signaler la présence d'un passage cyclable afin d'inciter les automobilistes à ralentir.

L'application d'une couleur ocre sur la chaussée au niveau du passage de la piste cyclable renforcerait sa visibilité auprès des automobilistes et contribuerait ainsi à les inciter à ralentir.



Il est également possible de positionner le panneau 'cédez le passage' en amont de la traversée cyclable afin de contraindre les usagers à ralentir ou à s'arrêter.



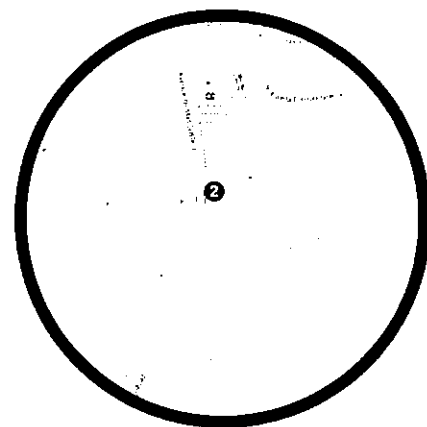
Un panneau signalant la présence potentielle de cyclistes est actuellement installé en amont. Toutefois, d'après les retours des collégiens, cette signalisation ne suffit pas à inciter les automobilistes à ralentir. Il serait donc pertinent de la renforcer, par exemple en la remplaçant par un dispositif similaire mais équipé de feux clignotants de part et d'autre de la chaussée.

2 PONT AV MAS GAFFARD

Quel(s) acteur(s) concerné(s)

- Commune de Canohès
- PMCU

Les collégiens domiciliés à Canohès empruntent l'avenue du Mas Gaffard, qui présente un point sensible au niveau du pont franchissant le canal de Perpignan. À cet endroit, la chaussée se rétrécit fortement, ne permettant pas le croisement de deux véhicules qu'au prix d'une grande vigilance, tandis que le trottoir y est particulièrement étroit. Cette configuration contraignante réduit considérablement les marges de manœuvre pour tout aménagement visant à sécuriser la traversée.



Cette voie, située sur la commune de Canohès, ne peut pas accueillir d'aménagements lourds. Il est donc nécessaire de **sécuriser cette traversée à l'aide d'aménagements légers**, permettant de garantir la sécurité et le confort des cyclistes. Une fois ce passage délicat franchi, les collégiens pourront rejoindre la piste cyclable existante après le pont pour se rendre au collège.

Une première solution consisterait à instaurer une circulation alternée. Cette mesure d'apaisement contraint les automobilistes à ralentir et empêche le croisement simultané de deux véhicules sur le pont. Elle permet ainsi aux cyclistes de traverser sans risque de se faire dépasser, améliorant leur sécurité.



© cyclotourisme-mag

Aménagement d'une double écluse avec passage cycliste sur les côtés

Une fois le pont franchi, les collégiens peuvent rejoindre l'aménagement cyclable qui les conduit jusqu'au collège.

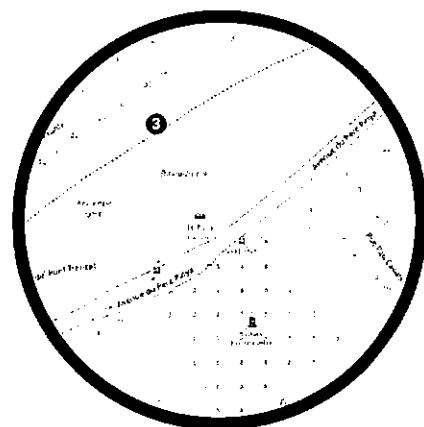
À noter que ces aménagements constituent une solution à court terme ; à plus long terme, il serait nécessaire de mettre en place un comptage et d'élaborer un plan de circulation pour délester une partie du trafic.

3 OBSTACLES SUR LES AMÉNAGEMENTS EXISTANTS

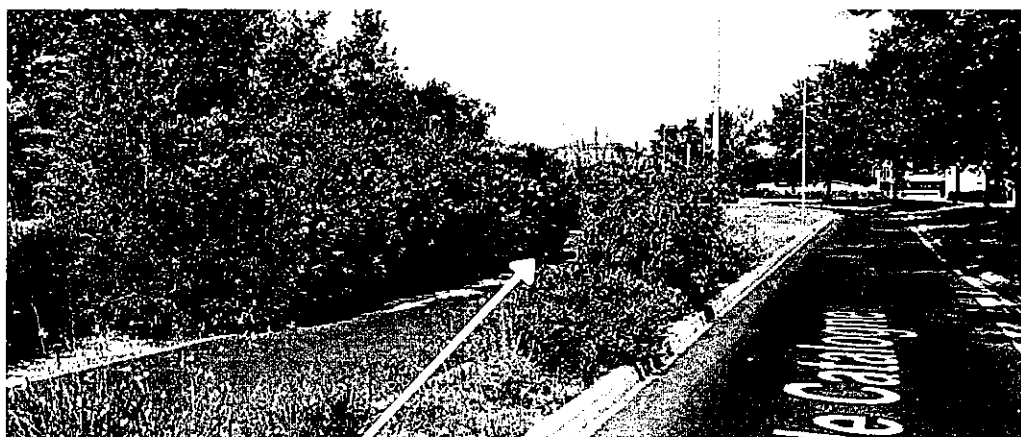
Quel(s) acteur(s) concerné(s)

- Commune de Toulouges
- PMCU

Certains aménagements cyclables existants à Toulouges présentent un manque d'entretien par endroits, ce qui peut contraindre la pratique du vélo, voire la rendre dangereuse. Ce manque d'entretien se manifeste principalement par une végétation envahissante recouvrant partiellement la voie, ou par un revêtement déformé et dégradé avec le temps.



Lors de l'enquête auprès des collégiens, ces derniers ont signalé que les aménagements cyclables étaient sous-dimensionnés, en particulier aux heures de pointe. **Un entretien plus régulier** de ces infrastructures permettrait de répondre, à court terme, à cette problématique.



La piste cyclable longeant le boulevard de Catalogne, à proximité immédiate du collège, présente une végétation non entretenue débordant sur la voie. Comme l'illustre la photo, cette situation est dangereuse, car elle réduit la largeur de la chaussée et limite la visibilité, notamment dans le virage. Un entretien plus fréquent de la végétation est donc nécessaire pour garantir la sécurité des usagers.

Sur l'avenue du Père Pinya, la voirie présente des déformations (peu visibles sur la photo) dues aux racines des arbres longeant l'aménagement cyclable. Ces irrégularités rendent la pratique du vélo inconfortable et peuvent dissuader les cyclistes d'emprunter cette voie. Une réfection de la chaussée apparaît donc nécessaire afin d'améliorer les conditions de circulation et encourager l'usage de cet aménagement.





Tribule terrestris



©Juan Carlos Fonseca Mata

Des parents d'élèves nous ont signalé que, sur certains aménagements cyclables, la présence d'épines provenant de végétaux situés en bordure provoque des crevaisons régulières chez de nombreux élèves.

Afin de remédier à ce problème, il serait souhaitable d'augmenter la fréquence des entretiens sur ces secteurs. De plus, les espèces végétales responsables de ces épines ne devraient plus être utilisées le long des aménagements cyclables. C'est le cas par exemple du *Tribule terrestris*, photos ci-contre.

Quel(s) acteur(s) solliciter ?

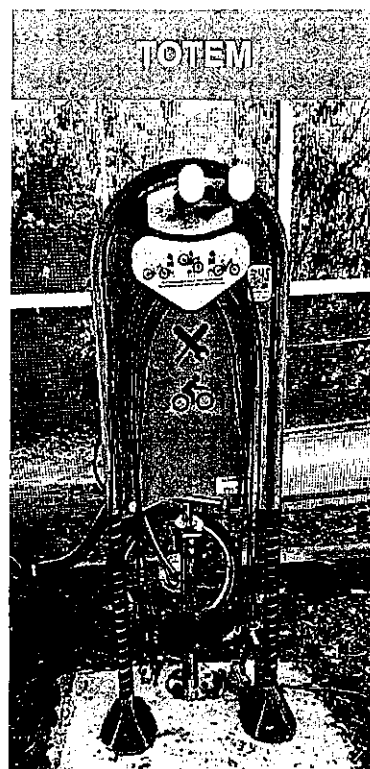
- CD 66
- Segpa

Les objectifs

L'installation d'un totem de réparation poursuit un double objectif : d'une part, un objectif pédagogique, en développant les compétences techniques des élèves, en valorisant l'apprentissage par la pratique et en encourageant leur autonomie ; d'autre part, un objectif pratique et logistique, en offrant un service accessible à tous et en levant certains freins à l'usage quotidien du vélo.

Contrôle technique

Idéalement installé à la sortie du parking à vélos du collège, ce totem permettrait au surveillant, présent à la fin des cours et formé au préalable, d'effectuer un rapide contrôle de l'état du vélo des collégiens avant leur départ. Ce "mini contrôle technique" pourrait inclure, par exemple, la vérification des freins, de la pression des pneus, éclairages ou d'autres éléments essentiels à la sécurité.



©Collège - Le Ribéral

Lever les freins

Ainsi, ce totem contribuerait à lever certains obstacles à l'usage du vélo chez les élèves. En effet, de petits dysfonctionnements, souvent faciles à résoudre, peuvent décourager un collégien et ses parents d'utiliser son vélo pour se rendre au collège. Un simple réglage ou une réparation mineure peut parfois faire toute la différence et redonner confiance à l'élève dans l'utilisation de son vélo au quotidien..

Former le personnel

Les membres de l'équipe pédagogique sont demandeurs d'être formés sur l'utilisation de cet équipement, en effet, les problèmes liés à la mécanique et à la maintenance des vélos constituent un réel frein à leur utilisation pour les activités diverses.

Quel(s) acteur(s) solliciter ?

- Parents-élèves
- Communauté éducative

Les objectifs

Le poids du cartable au collège peut poser un vrai problème de santé et de mobilité. En plus des douleurs physiques qu'il peut provoquer, il freine l'usage du vélo pour se rendre en cours. De nombreux élèves expliquent, dans nos enquêtes, qu'ils aimeraient venir à vélo, mais que leur sac est trop lourd pour pédaler facilement. Cela limite leur autonomie et décourage leurs déplacements. Il est donc essentiel de trouver des solutions pour alléger les cartables. Le collège de Toulouges s'y attèle et travaille de concert avec les familles pour lever ce frein

Ce que l'élève peut faire

Les élèves doivent être sensibilisés au poids de leur cartable, en particulier les élèves de 6e et de 5e, qui ont souvent tendance à emporter tout leur matériel scolaire. Pour alléger leur sac, il est important qu'ils vérifient quotidiennement leur emploi du temps afin de n'emporter que le matériel nécessaire. Ils peuvent également opter pour des cahiers fins ou un trieur, plus légers. Il est recommandé que le poids du cartable ne dépasse pas 10 % du poids de l'élève.



© Gregory YETCHMENIZA

Ce que le collège peut mettre en place

Le collège peut contribuer à l'allègement des cartables en mettant à disposition des casiers et en encourageant l'usage de manuels numériques. Il peut également promouvoir l'utilisation de supports plus légers, tels que les photocopiés, limiter le nombre de livres à apporter en classe, et organiser des ateliers pour apprendre aux élèves à mieux gérer le contenu de leur cartable. Une meilleure coordination entre les enseignants permettrait aussi d'éviter les surcharges inutiles.

Quel(s) acteur(s) solliciter ?

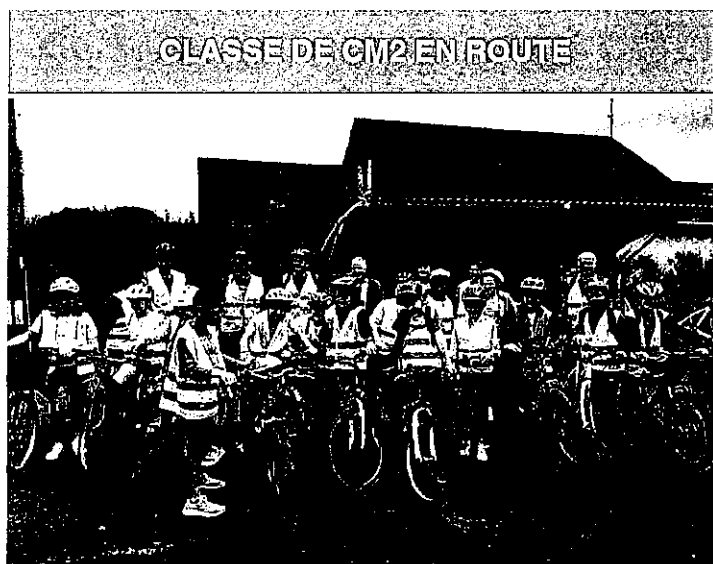
- USEP/UNSS
- Police Municipale
- Parents-élèves
- Clubs cyclistes locaux

Les objectifs

La transition entre le CM2 et la 6^e peut s'avérer difficile pour certains élèves en matière de mobilité. Il serait donc pertinent de proposer aux futurs élèves de 6^e un trajet à vélo jusqu'au collège, afin de leur faire découvrir l'itinéraire et de leur montrer qu'il est simple et accessible

Continuité du SRV

Dans la continuité du dispositif Savoir Rouler à Vélo mis en place à l'école primaire, les élèves de CM2 pourraient se rendre au collège à vélo lors de la journée de découverte de la 6^e. Cette initiative permettrait de leur faire repérer les itinéraires sécurisés pour s'y rendre.



© Ouest France

Préparer les jeunes à une mobilité autonome et sécurisée

À partir de 12 ans, le vélo cesse d'être uniquement un loisir pour devenir un véritable mode de transport. Cette transition s'accompagne d'une forte augmentation de l'accidentologie chez les jeunes de cette tranche d'âge : 8 accidents sur 10 ont lieu en milieu urbain. Il est donc essentiel de les préparer à circuler correctement à vélo avant leur entrée au collège.

Combiner le vélo et la marche

Les élèves en primaire font déjà ce trajet à pied, il serait possible de le réaliser en vélo



Quel(s) acteur(s) solliciter ?

- Parents élèves volontaires
- Associations locales cycliste

Les objectifs

Le vélobus contribue à sécuriser l'accès au collège à vélo pour les élèves, en formant des convois encadrés par des adultes suivant un itinéraire et des horaires précis. Cela garantit la sécurité des collégiens à vélo et offre une tranquillité d'esprit aux parents.

Déroulement

Le vélobus est un groupe d'élèves à vélo, accompagné par des adultes responsables (parents, enseignants, etc.), qui suit un itinéraire spécifique pour se rendre au Collège et en revenir. La ligne de vélobus emprunte un parcours prédéfini avec des points de ramassage et des horaires établis.

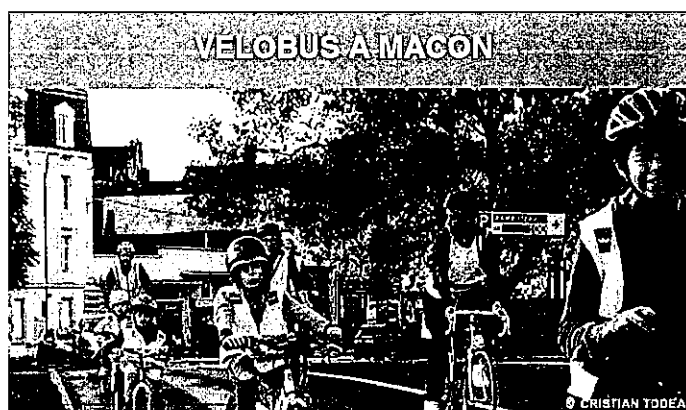
Ce même dispositif peut également être mis en place pour la marche à pied mais, il convient davantage à un public de niveau primaire, le vélo est plus adapté aux collégiens.

Encadrement

Les parents sont les responsables du projet. Ils donnent leur autorisation pour que leurs enfants prennent le vélobus et les accompagnent à tour de rôle. Ils doivent bien connaître le parcours ainsi que les éventuels passages délicats.

Itinéraire

Les parcours doivent être élaborés en collaboration avec les parents engagés, en prenant en compte le résultat de la deuxième étape du PDES.



© Macôn Vélo en Ville



Quel(s) acteur(s) solliciter ?

- Associations locales de cyclisme
- Police Municipale
- Collège

Les objectifs

Les sorties scolaires, telles que les sorties de fin d'année ou pédagogiques, peuvent être organisées à vélo, dans la mesure où les contraintes de temps et de distance le permettent. C'est une excellente occasion de donner ou de redonner aux collégiens l'envie de faire du vélo, tout en leur permettant de découvrir le vélo comme un moyen de transport alternatif.

Soutien

Les associations de cyclisme peuvent offrir leur aide pour la planification du parcours, ainsi que pour l'encadrement de la sortie.

Par ailleurs, il existe de nombreux guides pour les sorties scolaires à vélo réalisés par des académies (Versailles, Toulouse), trouvable facilement sur internet.

Enseignements

Ces sorties peuvent être l'occasion de compléter certains apprentissages, par exemple les sciences de la vie et de la terre avec la sensibilisation à la faune et à la flore, et aux paysages...

Préparation

Organiser une telle action nécessite une préparation en amont afin d'anticiper les difficultés, d'éviter les routes à forte circulation et de contourner les zones sensibles.



© GROUP' AVELO

Financement

Dans le cadre d'un projet d'établissement, celui-ci peut bénéficier d'une aide financière pour un projet spécifique, comme une sortie scolaire à vélo par exemple.



Quel(s) acteur(s) solliciter ?

- Associations locales cyclistes
- Réparateurs de cycles
- Classe Segpa/Professeur de technologie

Les objectifs

L'atelier de réparation offre l'opportunité de faire découvrir les principes de base de la mécanique vélo aux élèves, et leur permet de prendre conscience que ces réparations sont relativement simples. L'objectif étant de lever les freins liés à des petits problèmes mécaniques (crevaisson, déraillement, hauteur de selle) qui contraignent la pratique du vélo.

Déroulement

L'établissement scolaire peut organiser ponctuellement des ateliers de réparation en faisant intervenir un spécialiste pour former les élèves.

L'atelier d'auto-réparation combine une démonstration suivie d'une mise en pratique collective. Cette activité peut être réalisée soit avec la flotte de vélos de l'établissement, soit en demandant aux élèves d'apporter leur propre vélo.

Exemple

Certains collèges proposent de faire passer un contrôle technique aux vélos de leurs élèves

Le but est d'identifier et de réparer les éléments de sécurité élémentaires du vélo et de signaler les autres problèmes mécaniques existants.

Cet atelier peut par exemple se tenir pendant la pause méridienne.



© Collège Condorcet - Nîmes

Segpa

Ces ateliers de réparation de vélos peuvent s'inscrire dans un projet pédagogique à destination d'une classe SEGPA. Ils offrent l'opportunité aux élèves de développer des compétences techniques, manuelles et organisationnelles, tout en les sensibilisant à la mobilité durable



Quel(s) acteur(s) solliciter ?

- FUB
- CD 66

Les objectifs

L'utilisation d'affiches et de flyers constitue une solution efficace pour sensibiliser les élèves à la pratique du vélo. Toutefois, ces supports doivent être spécifiquement conçus pour correspondre aux attentes et préoccupations des collégiens, en évitant de simplement reproduire ceux destinés à un public adulte.

Les affiches

Elles peuvent être tournées autour de plusieurs arguments

Communiquer sur la sécurité routière

Le port du casque est revenu dans les échanges avec les parents d'élèves, soulignant la nécessité d'accentuer la prévention sur ce point



© Conseil Départemental du Loiret



© FUB



LE VÉLO
C'EST LA
SANTÉ !

+
D'ACTIVITÉ PHYSIQUE
+
DE BIEN-ÊTRE
+
D'ESPÉRANCE DE VIE



Plusieurs formats existent : Dépliant, Livret, Flyer
Ils doivent être non exhaustifs et facile à lire



Ces éléments de communications peuvent être affichés/distribués dans l'établissement et/ou diffusés au sein des canaux numériques (Ent, Pronote etc).



Quel(s) acteur(s) solliciter ?

- Collège
- Clubs cyclistes locaux

Les objectifs

Le club cycliste vise à développer chez les élèves une culture de la mobilité active, en les sensibilisant aux enjeux de sécurité routière, d'autonomie et de développement durable à travers des activités régulières. Il favorise également la cohésion entre les élèves.

Le club

Le club cycliste peut être monté dans chaque établissement concerné par la démarche du PDES. En lien avec les clubs cyclistes locaux



© Collège St Louis

Les activités en lien avec le vélo

Les élèves appartenant à ce club pourront se retrouver ponctuellement organiser des activités comme des sorties par exemple le mercredi après-midi ou des moments plus longs le week-end.

L'objectif est également que ce club devienne un groupe fédérateur, où l'échange, les conseils et l'entraide sont au cœur des interactions.

ANNUAIRE

CODEP 66

Rassemble les 25 clubs du département de cyclotourisme. Ils organisent régulièrement des manifestations et des randonnées.

-> departement66@presidence@ffvelo.fr

Fil Rouge

L'association rassemble des réalisateurs de film, réalisant principalement des films documentaires sur Toulouse.

-> contact@filrougedoc.com

Prévention MAIF

L'association Prévention MAIF propose son soutien aux collèges pour la mise en place d'actions de prévention en matière de mobilité active.

-> <https://prevention-maif.fr/>

UNSS 66

Fédération du sport au collège

-> renaud.lorgere@unss.org

Vélo en têt

Association cycliste

-> contact@veloentet.fr

FUB

Fédération française des usagers de la bicyclettes

-> <https://www.fub.fr/>

Réparateur de cycles

La liste des 52 réparateurs de vélos référencés dans le département.

-> <https://www.tourisme-pyreneesorientales.com/repairation-depannage-de-cycles>

La Casa Bicicleta

L'association anime un atelier d'auto réparation de vélo. Elle propose également des cours de vélo adultes et des balades pour ses adhérents.

-> Tel. +33 9 83 50 23 11

DSDEN

Direction des Services Départementaux de l'Éducation du 66, qui constitue l'antenne du rectorat.

-> Tel. +33 4 68 66 28 00

-> ce.dsden66@ac-montpellier.fr

USEP 66

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré

-> usep@laligue66.org

Association Prévention Sécurité Routière

Association de sécurité routière

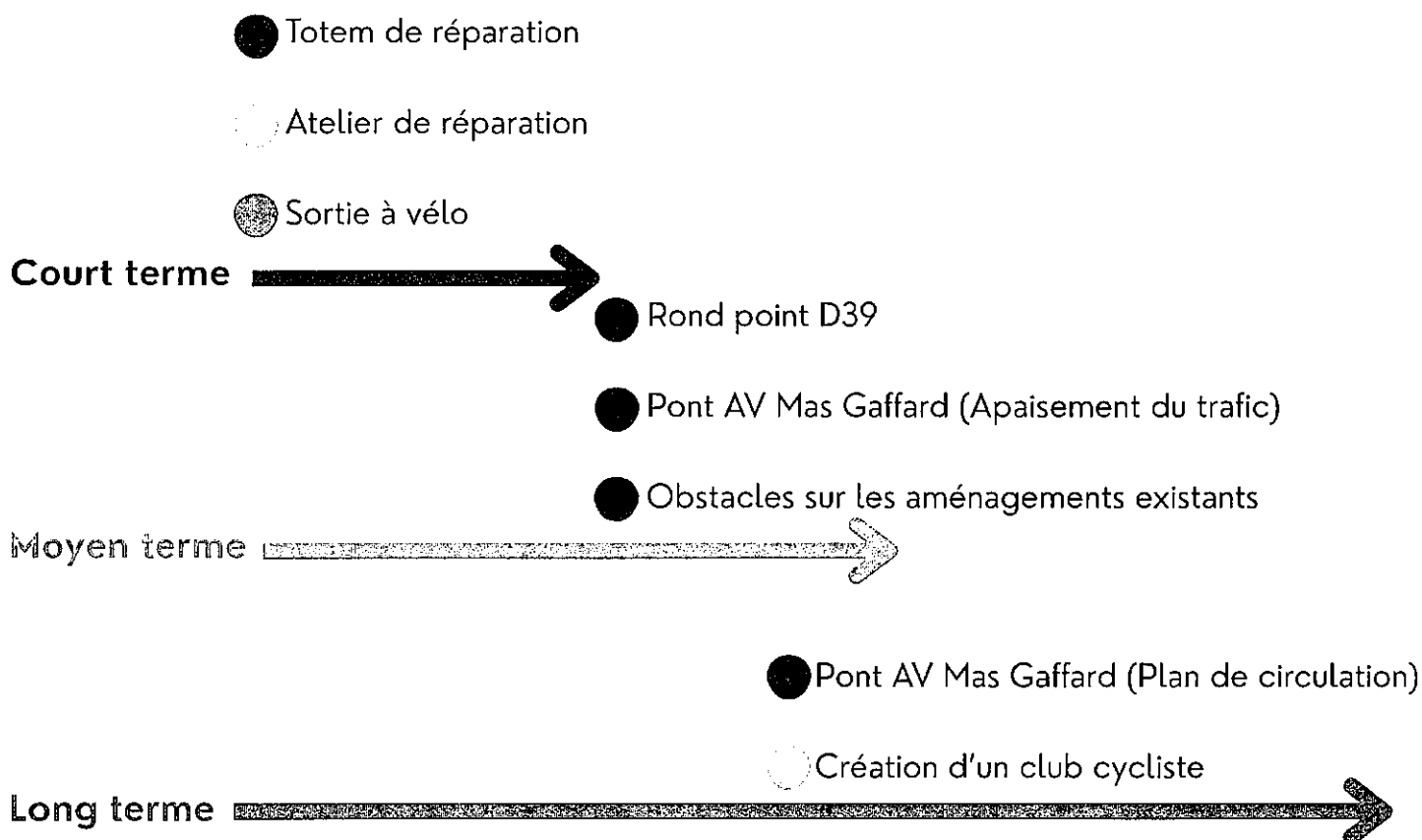
-> occitanie@preventionroutiere.com

4

**PROGRAMMATION
DES ACTIONS**

Planification et priorisation des actions du PDES

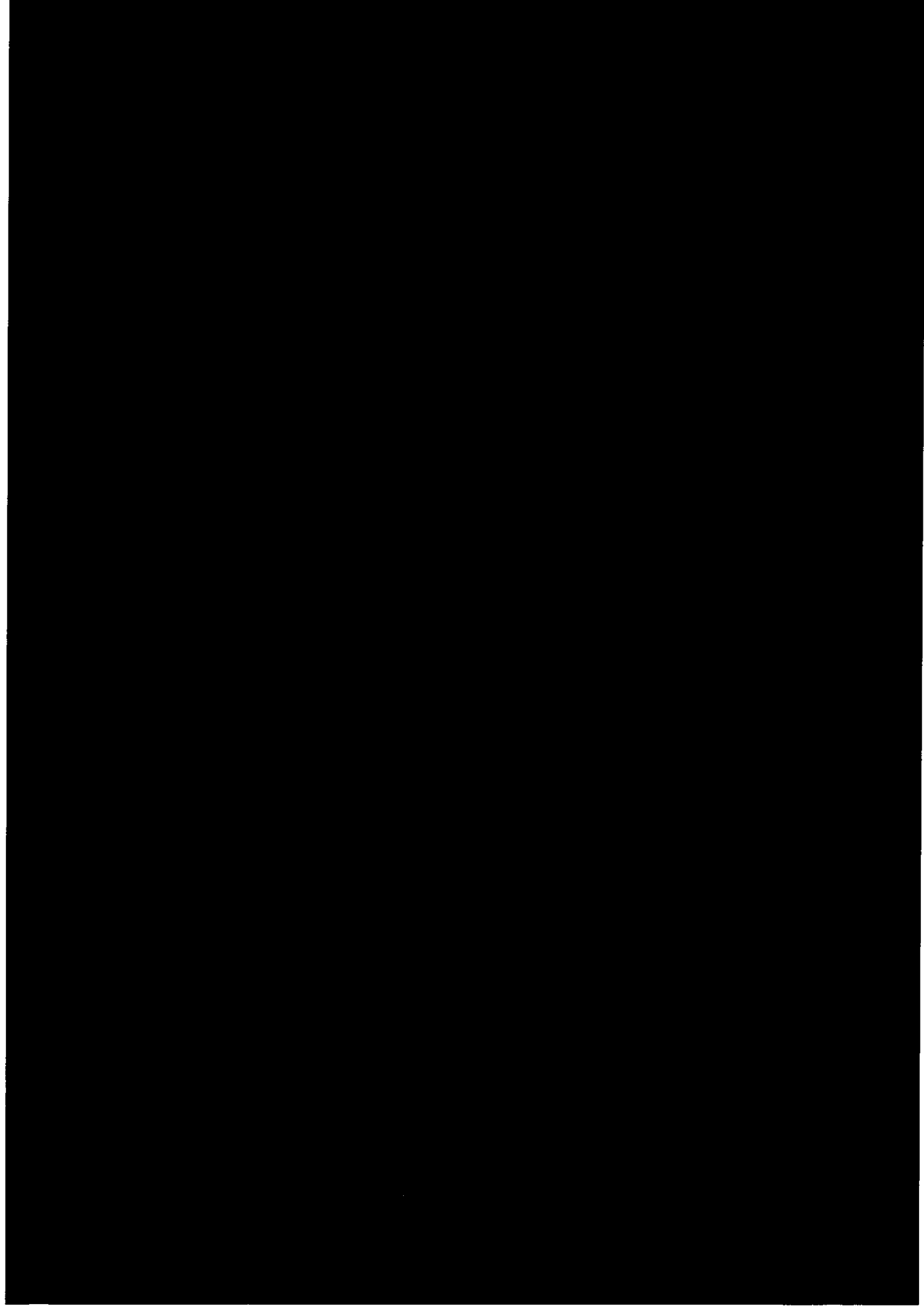
Compte tenu du contexte de l'établissement et des échanges menés avec le groupe de travail, il apparaît que l'établissement et les élèves sont déjà engagés dans une démarche d'utilisation du vélo. Nous avons donc envisagé des actions non pas destinées à promouvoir la pratique, mais à la renforcer et à la dynamiser. À cela s'ajoutent des actions ciblant les points noirs de la commune qui freinent encore l'usage du vélo.

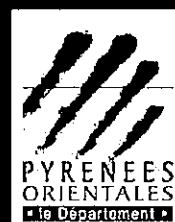


Légende

- Actions prioritaires
- Actions moyennement prioritaires
- ◐ Actions non prioritaires

Qualifier une action de moyen ou long terme ne signifie pas qu'on ne doit pas s'y atteler dès maintenant, mais que son aboutissement prendra plus de temps.





Département des Pyrénées-Orientales
24 quai Sadi Carnot
66000 Perpignan
04 68 85 85 85

Toulouse, le 27 juin 2026

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Afin d'en alléger la présentation, ce rapport ne reprend que quelques éléments structurels de l'activité de l'établissement.

L'ensemble des éléments transmis par les acteurs est annexé au présent rapport ou sera transmis dans les meilleurs délais

Structure 2025 - 2026

Niveau	Effectif	Divisions	Enseignements de compléments
6 ^e	238	8	Catalan : 238 Chorale: 11
5 ^e	210	7	Catalan : 24 Latin : 19 Chorale :1
4 ^e	210	7	Catalan : 20 Latin : 19 Chorale: 8
3 ^e	173	6	Catalan : 14 Latin :23 Chorale: 11
Total	831	28	Catalan : 296 Latin : 61 Chorale : 31

La rentrée 2026 nous conduira à ouvrir mécaniquement une septième division en 3^{ème}, et une huitième en 5^{ème} et tout en n'ouvrant que 7 classes de 6^{ème}, ce qui donnera un effectif de 29 divisions et au maximum 870 élèves (entre 860 et 870 attendus). En fonction des années nous aurons donc 7 à 8 divisions par niveau.

L'attractivité des enseignements de complément « langues et cultures de l'antiquité » et « catalan » a été fragilisée depuis la réforme de 2016, la pandémie covid 19 et ses conséquences. Nous continuons de soutenir l'enseignement de catalan et l'engagement dans le Latin. Les enseignantes, de catalan (Mme Benet) et de lettres classiques Mme Durand-Portes comme Mme Hernandez s'y attellent avec détermination.

L'enseignement de chant choral a lieu sur le temps méridien et n'a pas de difficulté à recruter. Les concerts sont très appréciés et rythment l'année.

Orientation

.... élèves sont admis en troisième prépa-métier à l'issue de la quatrième dans les établissements publics, c'est un bon résultat puisque nous avons demandes.

Décisions d'orientation
suite au conseil de classe

	Voie GT	Voie Pro	Cas d'appel
2025-2026	123 (72%)	48(28%)	0
2024-2025	129 affectés (75%)	42 affectés (25%))	0
2023-2024	114 (64,7%)	61(34,6%)	1(0.7%)
Rappel 2022-2023	115(67.2%)	56 (32,8%)	0

Le taux de passage en seconde GT est au dessus de la moyenne académique cette année

Les projets des élèves sont globalement de mieux en mieux travaillés et réfléchis grâce à l'investissement des PP, de M. Fournier PSYEN, du secrétariat (Mmes Voyard et Fesquet) et de nombreux acteurs ; la « journée de l'orientation » avec les PP est un succès et un rendez-vous du calendrier. La procédure d'orientation avec fiche de dialogue et accompagnement humain important contente particulièrement les acteurs mais demande beaucoup de travail et d'engagement notamment au secrétariat.

Le Parcours avenir :

Sous l'impulsion et la coordination de Mme Bonavent notamment, de nombreuses présentations ont eu lieu au collège (Lycée renouvier, CFA..) et ont permis aux élèves volontaires de confirmer ou infirmer leurs projets d'orientation. La visite des ambassadeurs du lycée Arago a une nouvelle fois été très appréciée tout comme la poursuite de la mise en place d'une cordée de la réussite scientifique en partenariat avec l'UPVD et le lycée de Théza. En plus de l'immersion à Théza, un atelier spécifique a été poursuivi avec l'association FACE 66 pour l'aide à la recherche d'apprentissage. On peut aussi noter l'intervention toujours attendue de la boîte à métiers dans le cadre du CESCE pour valoriser les industries du futur.

Psychologue de l'Education Nationale

Le suivi précis effectué par M. Fournier et la bonne connaissance des établissements du secteur a permis la formulation de vœux d'orientations cohérents pour les élèves de troisième. Sa contribution au suivi des élèves en difficulté est aussi très appréciée et recherchée (test wisc 4, entretiens d'urgence, participation en cellule de veille...)

Affectations

Les résultats seront connus le 30 juin après le DNB mais un pré-tour le 17 juin a donné des indications. Avec 5 élèves non assurés d'une affectation – contre 5 en 2024- (pour près de 170 à affecter) dont deux qui ont signé un contrat d'apprentissage et deux qui ont élargi leurs choix, c'est un résultat exceptionnel obtenu grâce à un travail très important des PP de 3^{ème}, de M. Fournier et Mme Voyard notamment. Nous avons donc à cette heure trois élèves non assurés d'une orientation mais bon espoir que tous aient une solution avec au plus trois maintiens.

Champ éducatif

Vie scolaire

- 1,5 postes de CPE et 8 postes AED
- 1 personnel recruté en contrat Service Civique

L'équipe de vie scolaire a été remarquable tout au long de l'année. Désormais 4 AED sont cdi-sés (Une rupture conventionnelle a été sollicitée par un AED en CDI et une cdi-sation pour un autre mais la réponse du rectorat se fait attendre à cause de contraintes administratives.) . Le maintien de Mme Bidegaray et de Mme Delmonte, CPE, ont permis le développement d'une stabilité comme d'une expertise de l'équipe et a permis de belles réussites avec désormais la mise en place d'habitudes de fonctionnement et un professionnalisme reconnu qui fait référence. A noter trois exclusions définitives sans sursis après deux ans sans.

Objectifs atteints et à poursuivre:

- ✓ Renforcer la relation famille dès les premiers incidents (comportement ou absence)
- ✓ Apporter une vigilance particulière aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème}.
- ✓ Pérenniser les signalements DSDEN
- ✓ Multiplier les actions du CVC et les projets fédérateurs pour améliorer le climat scolaire et développer le bien-vivre ensemble.

Pistes à développer

- ➔ Renforcer la relation AED ref/CPE/ PP avec un « entretien » mensuel pour le suivi
- ➔ Mener à nouveau une réflexion en partenariat avec les membres de la communauté éducative sur les absences, retards, les punitions et les sanctions dans un souci d'uniformité et d'amélioration :

Dans la gestion des punitions (signalement des situations inquiétantes, gestion des exclusions de cours) il est important de renforcer le lien avec l'équipe pédagogique notamment pour les nouveaux arrivants et certains personnels qui ne respectent pas les protocoles en place rendant le règlement de certaines situations moins fluides.

Dans la gestion des sanctions, il est souhaitable de développer les mesures alternatives à l'exclusion temporaire dont les mesures de responsabilisation en partenariat avec des institutions et des associations.

Dans la gestion de l'absentéisme (entretien avec PP et famille, revoir les seuils d'alerte) le lien avec PSYEN et service social pour les élèves est à préserver voire développer mais de nombreux freins sont à l'œuvre dont les temps de présence au collège.

Devoirs faits

Le dispositif est installé et donne satisfaction sur le plan de l'investissement des intervenants (enseignants, AED, professeurs principaux, coordination).. Le dispositif pacte enseignant a permis de mobiliser davantage les enseignants.

Une charte et le recentrage sur les élèves investis est positive ; il convient par exemple de s'interroger sur la perception du dispositif par les familles qui ont parfois tendance à penser qu'avoir inscrit son enfant à devoirs faits les dédouane de toute responsabilité vis à vis du travail scolaire de leur enfant. Le lien famille/collège doit donc encore être encore renforcé l'an prochain ainsi que la responsabilisation des élèves. « Il faut aussi en faire un dispositif qui incombe à tous » (IA-DASEN des PO). La coordination de Mme Ferrer a été précieuse. Le dispositif « devoirs faits 6^{ème} » lui est obligatoire (pas d'inscription) a fonctionné avec un seul professeur des écoles faute de moyens. Il est adapté pour la rentrée avec deux professeurs du second degré par classe et des renforts éventuels de professeurs du premier degré.

Service infirmier (Mme Casanovas), parcours santé/CESCE et dispositif Phare de lutte contre le harcèlement

Mme Casanovas a assuré un fonctionnement satisfaisant d'un service infirmier très sollicité. Nous ne pouvons que regretter le peu de temps de présence d'une infirmière au collège.

Pour le CESCE, de nombreuses interventions ont eu lieu et ont été saluées (CDOS66, MPPF66, « petits déjeuners », vivre-ensemble, PSC, kit règles, projet « tous égaux »...) et le programme sera encore rationalisé l'an prochain avec toujours une priorité à la lutte contre le harcèlement notamment grâce aux ambassadeurs du programme pHare. Cette année, l'intégration de plusieurs personnels de différents champs professionnels au dispositif, leur formation, la formation de nombreux ambassadeurs (17 nouveaux ambassadeurs en 2026) ont fait vivre le dispositif. Les besoins ne diminuent pas.

Service social en faveur des élèves

Le contexte économique et social fragilise les situations. L'an dernier, Mme Gonthier a remplacé Mme Jordana qui avait remplacé Mme Palau qui avait remplacé M. Hery qui remplaçait Mme Escobar, qui est revenue cette année. Elle a assuré ses missions avec sérieux et a multiplié les leviers d'activité. Son expertise et son engagement ont été salués et appréciés. Nous n'avons pas d'information pour le secteur à la rentrée. L'excellente gestion des fonds sociaux a été portée essentiellement par Mme Trujillo au service intendance en lien avec Mme Escobar.

Secrétariat

Les trois secrétariats ont poursuivi une activité extrêmement dense toujours en quête d'améliorations du service rendu aux usagers. Mme Fesquet arrive sur le poste a été épaulée par ses deux collègues Mme Voyard (Direction) et Mme Trujillo (Intendance) et a pris ses marques.

PIAL (Pôle inclusif d'accompagnements localisés)

L'année a été un peu moins compliquée pour le PIAL inter-degrés malgré des congés de longue durée non remplacés grâce à deux recrutements suite à un départ et à de nouvelles notifications.

La gestion du PIAL a été remarquablement assurée par les coordinatrices (Mmes Voyard et Respaut.) malgré les difficultés. Les AESH ont assuré un accompagnement de grande qualité. L'arrivée de Mmes Bonnafous, Campsoulines et Tailla a fait beaucoup de bien au niveau du PIAL et le travail se prépare pour améliorer encore le fonctionnement l'an prochain avant le passage au « PAS » (Pôle d'appui à la scolarisation) .

Parcours santé coordonné par le CESCE, éco-délégués et parcours citoyen

Les actions 2025-2026 ont été conformes au programme arrêté et ont toutes été appréciées. Elles seront reconduites en l'état pour 2026-2027 en grande majorité. Le prochain CESCE en octobre/novembre devra valider le programme à venir.

Les actions de promotion autour des valeurs de la République et du parcours citoyen se construisent et s'installent souvent en synergie ou à la croisée de plusieurs parcours (formation des délégués, dispositif pHare, engagement citoyen, PSC en 4ème, IPCS en 6ème...). A noter le travail important et très remarqué cette année encore autour de l'E3D avec les éco-délégués sous l'impulsion de M. Fonta, SG d'établissement et Mme Bidegaray, CPE.

L'investissement dans le plan vélo du CD66 est notamment très prometteur avec la mise en place d'un atelier de réparation de vélos.

CVC

Le bilan exhaustif a été transmis et les intervenants sont à féliciter à tous les niveaux. Toutes les actions 2025-2026 ont été très qualitatives et sont désormais installées et reconnues voire attendues. La stabilisation des pratiques est une excellente nouvelle pour fidéliser des rendez-vous annuels et améliorer le climat scolaire que, « mauvaises pratiques d'internet », « heures de coucher tardif », « mauvais exemples de personnalités », notamment, enveniment de conflits inutiles.

Pédagogie

L'organisation des enseignements travaillée et validée en conseil pédagogique, conseils d'enseignement et conseil d'administration et qui a donné pleine satisfaction est en grande partie reconduite comme la priorité nationale au remplacement de courte durée. Les groupes de besoins en mathématiques et français en 5ème sont arrêtés faute de moyens. A noter : aucun poste supprimé ces 5 dernières années malgré des variations de structure et une création en SPC à la rentrée.

Pix, attestations, certifications, examens

Pix est le service public en ligne pour développer et évaluer les compétences numériques. Tous les élèves sont concernés dès la 6ème (sensibilisation) et courant 3ème pour une certification. D'autres attestations (sécurité routière, PSC) ou certification (passeport d'éducation financière en 4ème, évaluation en 3ème) concernent toutes les classes d'un niveau. élèves ont obtenu le Brevet d'initiation à l'aéronautique et les résultats de nos élèves au CFG/DNB ne seront connus que mi-juillet.

Voyages, échanges, ouverture culturelle

De nombreuses sorties ont été effectuées (concert, théâtre, musées, cinéma...). La baisse de certains crédits doit être anticipée, notre programme « rationalisé » et des financements cherchés. Nous nous positionnons cependant dans la perspective d'un maintien du Pass culture à l'identique de 2025-2026 (retour au financement 2024-2025 peu probable à cette heure)

Dispositif pacte enseignant :

Depuis trois ans, ce dispositif a montré son utilité et a permis de belle réussite (remplacement de courte durée, projets innovants, accompagnement des élèves, devoirs faits en 6^{ème} ou autre niveaux). Il se poursuit mais son financement baisse.

Maths en Jean

L'atelier poursuit ses activités. La coopération avec le collège de Saint Estève est toujours excellente et le congrès a eu lieu à Toulouse cette année.

Parcours culturel

Le parcours cinéma : Le projet cinéma reconduit pour la dixième année a impliqué toutes les classes. Les projections se déroulent désormais à Toulouges (pas de bus, gain de temps et conditions remarquables). Le succès ne se dément pas ; c'est un axe fort du parcours culturel des élèves.

Les autres parcours ont été poursuivis pour tous les élèves avec une logique de parcours par niveau (visite du mémorial de Rivesaltes, VISA pour l'image, spectacles, sorties, interventions...). Des opportunités riches sont offertes par le pass culture qui permet un financement de spectacles et d'ateliers spécifiques dont nous espérons le maintien. Le collège projette déjà une belle année 2026-2027 sur le plan culturel en reprenant des réussites 2025-2026 notamment sans s'interdire des nouveautés.

PDEAC flamenco :

Mis en place cette année par Mmes Caparros et Garcia, l'atelier mené avec l'intervenante Mme Bèges a permis à une vingtaine d'élèves de découvrir le flamenco, de se produire plusieurs fois (dont soirée au palais des rois de Majorque), de participer à la journée des arts au collège du CD66 en mai et d'assister à deux spectacles vivants.

Projet espagnol-catalan en 6^{ème} :

Les enseignantes d'espagnol et de catalan proposent depuis plusieurs années cette initiation culturelle et linguistique qui concernent tous les élèves, prépare le commencement de la LV2 en 5^{ème} et donne des clés culturelles et patrimoniales liées à notre territoire à tous. La reconduction 2026-2027 est actée avec le millénaire de la « pau i treva » en point de mire.

PDEAC théâtre

Il a fonctionné grâce à l'engagement de Mmes Lorente et Botella, de l'artiste Mme Patrux et la passion de ses élèves. Des répétitions et un spectacle (soirée les arts au collège du CD66 et soirée portes ouvertes) ont couronné cette année.

Tous les ateliers dont « jeux en anglais », « puzzle », « fusées à eau » « l'atelier d'art plastique » « el taller » « l'atelier lecture » ou « musique et chant du monde » ont donné une couleur spécifique à la soirée portes ouvertes et ont permis aux élèves volontaires, tout au long de l'année de cultiver une sensibilité spécifique. Cette richesse dans l'offre, les réussites ou les moments partagés est à encourager et développer en remerciant les porteurs de projet pour leur passion et leur engagement à partager.

Les concours et la cérémonie de remise des récompenses

Les concours (Pangéa, « graines de rêveurs », d'écriture de poème en catalan, de création ...) ont été couronnés de succès et montrent l'engagement des élèves dans les projets proposés -mais aussi les limites/vigilances nouvelles à ces manifestations- comme dans divers événements (course de la pau i treva , cross...) fêtés lors d'une cérémonie de remise des récompenses en juin toujours très appréciée.

Chorale

L'organisation toujours très ambitieuse a permis un travail collaboratif tout au long de l'année avec le collège de la Garrigole et les deux écoles Jean Jaurès et d'Alembert. Le concert de fin d'année a réuni près de cent choristes devant un public très nombreux au théâtre des Aspres à Thuir. Le projet « A tous chœurs » bien que de grande qualité pose des problèmes d'organisation et de financement qui empêchent une reconduction automatique à l'identique après 11 années. Des temps de concertations avec les acteurs seront positionnés durant l'année pour valider les éléments.

CDI :

Mme Janer-Roth a pleinement poursuivi sa logique d'accueil au CDI des élèves, d'implication/impulsion de projets et d'interventions spécifiques, notamment culturelles ou liées à l'EMI ou de promotion de la lecture.

AS : Un nombre d'élèves inscrits important et qui progresse, des résultats en compétition de grande qualité et des participations à des événements à portée départementales ou académiques.

Le bilan est donc très positif sur de nombreux points dont la gestion administrative. Ce bilan sera présenté en AG avant un retour en CA. Un vote du programme d'activité sera aussi effectué.

Enfin, la différence d'engagement à l'AS genrée perdure malgré des expérimentations/réflexions autour des créneaux et des activités pour développer/encourager la pratique des filles (événement « la lycéenne »)

Moyens mis en œuvre

Dotation de fonctionnement :

L'enveloppe globale reste stable au regard des effectifs attendus et la politique de gestion des finances est dynamique. Le quotidien est compliqué par l'inflation ou la volatilité des prix notamment de l'énergie ou des denrées.

Dotation Horaire Globale

L'enveloppe globale a progressé avec le nombre de classes mais tendance en légère baisse. Une rentrée, complexe (870 élèves attendus et des travaux en perspectives) mais ambitieuse se prépare. Les votes des répartitions et leurs présentations attestent du travail mené et nous pouvons saluer aussi l'accompagnement bienveillant des services car les aléas ont été nombreux ces dernières années.

Formation des personnels

Des formations établissements ont été mises en place pour accompagner l'appropriation du numérique pédagogique (plateforme PearlTrees). De même le travail de fond pour la lutte contre le harcèlement se poursuit (programme pHare..). Une demi-journée sur l'évar's et le LPI (livret personnel inclusif) a été effectué.

Numérique pédagogique / classe numérique

Les élèves de 6^{ème} ainsi que leurs enseignants seront eux dotés d'un ordinateur unowhy Y11 ; les élèves de tous les niveaux disposeront donc d'un Y11. Le travail de M. Paul (TICE) est remarquable sur le collège pour aider aux usages du numérique et accompagner les élèves.

Organisation matérielle

Entretien

L'équipe des agents poursuit son travail remarquable d'entretien du collège pour le bien être de tous. La maintenance de niveau 1 a été bien plus active et efficiente cette année avec l'arrivée de M. Vargas secondé par M. Baptiste et l'équipe. La restauration a poursuivi la mise en place d'un « salad bar » apprécié et les efforts concernant le « cuisiner et manger local ». La poursuite des réunions de la commission menu permet de créer du lien et de la coopération comme de la mise en valeur.

Travaux

L'évolution du collège se poursuit. Le nouveau bloc sanitaire verra bientôt en face de lui un nouveau bâtiment. D'autres éléments structurants sont lancés à court, moyen et long terme mais ont été retardés pour des soucis conjoncturels. La programmation est ambitieuse et parfois invisible mais nécessaire pour maintenir à un haut niveau qualitatif les équipements (réfection de la plonge, percement d'un mur entre la plonge et le service, changement d'huissierie, réfection des vestiaires élèves et agents comme des sols souples CDI, salle de musique et d'informatiques...) ; nous veillerons avec le CD66 à la réalisation des éléments prévus dans les trois ans qui viennent.

DUER, PPMS, Plan de continuité

Les éléments réglementaires sont en place, mis à jour et à niveau après chaque rentrée. Certaines choses progressent vite d'autres prennent plus de temps. La visite de sécurité ERP en avril 2024 a signalé la grande qualité du travail mené tout en donnant un avis favorable à la poursuite de l'activité. Le nouveau PPMS est en place. La F3SCT est venue, le rapport voté. La video-protection, la nouvelle entrée et l'application Tchap ont été déployés depuis longtemps au collège et se mettent en place ailleurs.

Le Principal

Les bilans complets ont été transmis ou le seront ultérieurement ; ils pourront être aussi questionnés à la rentrée. En voici la liste attendue transmise: « Vie scolaire », « Découverte des métiers/parcours avenir », « Devoirs faits », « PIAL », « CESCE », « PsyEN (Psychologue de l'Education Nationale) », « Infirmière scolaire », « service social », « CDI », « CVC / vie collégienne », « éco-délégués / E3D », « Education musicale et chant choral », « Maths en Jean », « Atelier lecture », « Atelier d'arts plastiques », « Atelier puzzles », « Atelier Echecs », « Atelier chanson du monde », « Atelier jeux en anglais », « Atelier fusées à eau », « PDEAC théâtre », « webTV », « AS », « EPS », « projet Catalan », « projet cinéma », « Espagnol/catalan 6ème », « Pix », « Latin », « pHare », « PSC », « PDEAC flamenco », « parcours culturel »

Option de Complément Chant Choral

Bilan 2025-2026 - Mme Lestienne

❖ EFFECTIFS : 31 élèves

- 11 élèves de 6^e / 1 élève de 5^e / 8 élèves de 4^e / 11 élèves de 3^e

❖ ORGANISATION :

- Répétition hebdomadaire le vendredi de 13h à 13h50
- Passage prioritaire au self pour les élèves finissant à 12h25

❖ VALORISATIONS :

- Concert de Noël (salle polyvalente) 18/12/25
- Concert de Noël à travers le collège (self, vie scolaire, accueil...) 19/12/25
- Concert pour les Portes-Ouvertes du collège 11/06/26
- Concert de fin d'année (*Projet A Tous Chœurs*) 16/06/26
- Echantillons vocaux à la place des sonneries (soumis en fin d'année pour la rentrée suivante)

❖ PROJECTIONS :

- Reconduction des concerts (Noël et Portes-Ouvertes)
- Reconduction du *Projet A Tous Chœurs*
- Achat d'un nouveau piano (l'actuel, datant de l'ouverture du collège, est en train de perdre ses touches) et d'un synthétiseur (l'actuel, également très vieux, n'a cessé de poser problème cette année, jusqu'à son extinction...à une semaine du concert : (

PROJET À TOUS CHŒURS

❖ EFFECTIFS : 100 choristes / 400 spectateurs

- 1 classe de CM2 de l'école Jean Jaurès
- 1 classe de CM2 de l'école d'Alembert
- la chorale du collège F. Mitterrand
- la chorale du collège La Garrigole

❖ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- **Rencontrer des élèves d'autres âges et d'autres milieux sociaux**, des musiciens accompagnant les voix, et des techniciens son et lumière
- **Pratiquer le chant en polyphonie** (et en tant que soliste pour les élèves volontaires)
- **S'impliquer individuellement pour réussir collectivement**

❖ ORGANISATION : répétitions tout au long de l'année

- 4 ½ journées d'intervention dans la classe de CM2 de Mme Couderc à l'école Jean Jaurès
- 1 seule répétition cette année avec les CM2 de Toulouges au collège F. Mitterrand (le projet n'ayant été approuvé par le chef d'établissement qu'au mois d'avril)
- 1 répétition avec le collège de la Garrigole au collège F. Mitterrand
- 1 répétition hors du temps scolaire avec les 4 chorales et les musiciens à la salle cinéma
- 1 répétition générale + concert au Théâtre des Aspres à Thuir

"A tous Chœurs"

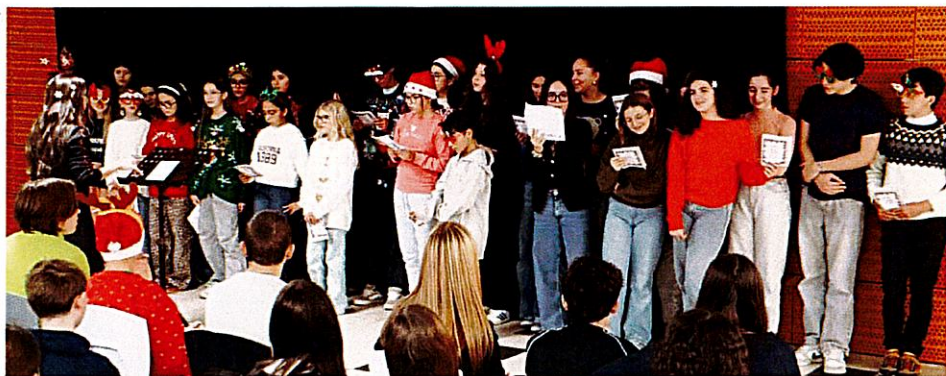
Le budget prévisionnel

Dépenses	2 640,00 €
Interventions de professionnels	350,00 €
- Technicien son 10 h x 35,00 €	350,00 €
Frais de fonctionnement	1955,00 €
Location du Théâtre des Aspres à Thuir	1800,00 €
SACEM	155,00 €
Frais de déplacement des élèves	335,00 €
Bus aller/retour Perpignan Toulouges pour répétition des collèves	120,00 €
Bus aller de Perpignan à Thuir le jour du concert	125,00 €
Bus aller de Toulouges à Thuir le jour du concert	90,00 €
Recettes	2 640,00 €
Financement alloué par le rectorat	1200,00 €
Ressources établissement (La Garrigole) :	300,00 €
Ressources établissement (François Mitterrand) :	300,00 €
Ressources établissement (D'Alembert) :	125,00 €
Subvention de commune (Mairie de Toulouges)	400,00 €
Autres apports	315,00 €
Dons récoltés au concert de l'année passée	315,00 €

Avis de la commission : favorable

Observations :

Nous espérons que cet échange interdegré sera formateur et enrichissant pour l'ensemble des équipes. Nous sommes évidemment ravis de pouvoir accompagner cette initiative à hauteur du montant maximal de la lettre de cadrage.



Concert de Noël au collège



Concert A Tous Chœurs au Théâtre des Aspres



Concert aux portes-ouvertes du collège



Collège François Mitterrand

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

Bilan dispositif Phare

8 membres adultes de la TEAM PHARE investis dans le dispositif : Mmes BONAVENT, PERFETTO, DANOY, VOYARD, RAMADE et Mrs BROT, KERVEGAN et RANNOU

55 ambassadeurs élèves formés durant l'année 2024-2025 qui ont œuvré au quotidien cette année avec des actions diverses :

- 1- Campagne d'affichage en septembre de prévention et de sensibilisation au harcèlement
- 2- Affichage pour la journée non au harcèlement
- 3- Participation au concours NAH (mur d'expressions)
- 4- Passage radio de lutte contre le harcèlement
- 5- Communication, affichage et musique le jour du safer internet day

9 situations d'intimidation en milieu scolaire ont été étudiées par la team phare.

Aucune n'a fait l'objet d'une intervention même si une attention particulière aux élèves cibles a été maintenue toute l'année

17 élèves formés par la team PHARE pour la rentrée 2026

3 personnels formés (Mmes MOLLUNA, HERNANDEZ et FESQUET)

Remise des diplômes et des badges d'ambassadeurs lors de la cérémonie des récompenses

De nombreuses propositions d'actions sont déjà à l'étude

L'ATELIER D' ARTS PLASTIQUES

C'est un Club constitué de plus ou moins **30/ 35 élèves volontaires**, tous niveaux confondus, **sauf la sixième**, venant sur la pause méridienne le jeudi.

Le nombre d'élèves étant important, nous avons comme l'an passé, constitué deux groupes, en semaine A et B.

Nous avons cette année travaillé autour de de la thématique NATURE avec la création d'un autoportrait à partir d'une photographie, puis d'un travail d'installation "in situ" dans le collège.

Sur la première partie du semestre, j'ai proposé aux élèves de travailler à partir de leur autoportrait photographique.

Ensuite, les élèves ont eu la possibilité de réaliser **une peinture ou un collage à partir de leur photo**.
Nous avons travaillé les matières et les effets de textures.

Plus tard, les élèves ont choisi de réaliser une **installation "in situ" sur la thématique de la Nature, animaux, êtres hybrides, végétaux, sont donc directement installées sur les murs du collège.**

Ce temps d'atelier est très riche, les élèves se côtoient vraiment, se rencontrent, et n'hésitent pas à échanger, à s'entraider sans distinction d'âges dans un grand respect des projets et des personnalités de chacun.

Le nombre d'élèves étant réduit, je me consacre pleinement à chaque projet dans le but de ne pas diriger mais plutôt de soutenir et d'offrir des "solutions », des "ouvertures « aux élèves, en les rendant acteurs et responsables de leurs "temps atelier d'arts plastiques".

L'ensemble des réalisations sera exposé lors des **portes ouvertes du collège**.

Au niveau du budget :

Nous avons fonctionné toute l'année grâce aux budgets donné par le département (Projet spécifique)

ATELIER JEUX EN ANGLAIS : BILAN POUR L'ANNEE 2025/2026.

Professeure en charge de l'atelier : Mme Perfetto.

Créneau de l'atelier : Le Jeudi de 13h à 14h. Salle : salle 114.

Elèves concernés : élèves volontaires venant de mes classes de 6^{ème} (les jeux proposés sont toujours en lien avec les leçons faites en classe).

Nombre de participants cette année : 14 élèves (que des filles cette année : c'est dommage !).

Objectifs de l'atelier jeux en anglais :

- Développer la pratique de l'oral par le jeu : apprendre en s'amusant !
- Pratique de l'interaction orale.
- Fixer les connaissances par un autre biais que les exercices 'classiques' faits en classe et ainsi mieux se préparer avant une évaluation.
- S'entraîner à la production de l'écrit.
- Développer le travail en équipe, la coopération entre élèves.
- Respecter l'autre, la prise de parole...

Exemples de jeux menés cette année :

- Simon says (équivalent du Jacques a dit) pour mémoriser le Classroom English.
- The Hangman pour travailler sur l'alphabet et l'orthographe des mots à mémoriser en début d'année.
- Let's play Bingo ! pour travailler les nombres.
- Draw and Guess pour travailler sur le vocabulaire.
- A Spooky Classroom : Write, listen and react. Avant le test écrit sur la séquence d'Halloween et avant de défaire les décorations. Objectif : travailler la production de l'écrit, there is/there are (formes affirmative et négative), le vocabulaire d'Halloween et les prépositions de lieu.

Principe : les élèves sont dans un premier temps invités à écrire individuellement des phrases qui ne correspondent pas au décor installé. Une fois la phrase vérifiée et approuvée par le professeur, l'élève volontaire lit une de ses phrases à voix haute, et un autre élève est désigné pour modifier le décor dans un temps imparti.

Ex : Elève A : « There is a bat between the ghost and the witch. »

→ L'élève B récupère la chauve-souris et la place entre le fantôme et la sorcière...

- Let's go to the cinema ! Visionnage d'un extrait de Home Alone en version originale (travail de la compréhension orale), avec repérage des mots de vocabulaire autour de la thématique de Noël.
- Who is it ? (Jeu du Qui est-ce ?) en interaction pour travailler les questions fermées, les réponses courtes et le vocabulaire de la description physique.
- A CrazyFashion Show / Le Défilé (sur 3 séances). Travail en binôme.

Consigne : Tu es un grand couturier. Ta mission est d'habiller ton modèle de la manière la plus originale possible. Lorsque ton modèle défilera, tu commenteras la tenue portée.

Exemple de production réalisée : « My model is wearing a blue dress, yellow socks, a pink hat and big green sunglasses... She looks amazing, doesn't she ? »

Ici, le but était de travailler le vocabulaire des vêtements et des accessoires, la place de l'adjectif de couleur dans un groupe nominal, les déterminants A, AN et Ø ...

- The Miming Game. Les questions fermées, les short answers et le présent en BE+Ving.
- Search and Find ! Sur une grande planche contenant divers objets, les élèves ont pour mission de repérer l'objet dont je parle et de réagir en le montrant sur la planche : 'This is an umbrella !' / 'These are high heels !'
- Lexicon : les élèves ont pour mission de faire le plus de mots en anglais que possible avec les cartes qui leur ont été attribuées.

Choses positives :

- Les élèves sont venues (que des filles cette année) avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme tout au long de l'année et ont apprécié de pouvoir travailler en s'amusant. De façon générale, les élèves appartenant au club se sont tous montrés volontaires à l'oral une fois de retour en classe.
- Issues de classes différentes, elles ont appris le vivre ensemble.
- Elles ont pu pratiquer davantage la langue, à l'oral et à l'écrit.
- Certaines participantes à l'atelier étaient d'excellentes élèves, d'autres rencontraient des difficultés d'apprentissage. Le travail en équipe leur a été très bénéfique.

Choses à améliorer/ Difficultés rencontrées :

- Impossibilité d'accepter tous les élèves volontaires. 15 élèves comme cette année, c'est très bien !
→ soit limiter le nombre de participants à 15 élèves, soit envisager une co-animation.
- Cette année, achat de nombreux jeux en anglais, ce qui a été fait sur mes deniers personnels : pas facile à trouver en commerce, hormis sur Internet... (Ex : Scrabble, Who is it ?), ce qui pose problème pour être remboursée. Et problème de stockage...

Mme Perfetto.



PDEAC 66 Projet 2025 – 2026 — Floriane Bège / Dafnee Caparros/ Pascale Garcia

Projet DANSE FLAMENCO

Intervenante: Floriane Bèges , professeure de flamenco, partenaire associatif « Pellizco, Toulouges »

Co-animé : Dafnee Caparros

Secrétariat : Pascale Garcia

Financement : CD66 et la Ligue de l'Enseignement

Cadre périscolaire: les jeudis de 13h à 14 h, en salle polyvalente (16 heures)

Nombre de participants : 18 élèves

Objectifs pédagogiques

- L' objectif a été de créer une rencontre entre une culture riche, profonde et méconnue, et des adolescents totalement novices sur le sujet.
- Les élèves ont pu découvrir un art, le flamenco, ses racines, son histoire et acquérir des connaissances culturelles nouvelles.
- Les enfants ont pratiqué à travers une initiation au rythme (palmas), à la danse et au chant et ont pu ainsi s'ouvrir à une expression corporelle différente.
- Ils ont découvert les sonorités et les gestuelles du flamenco en corrélation avec un pays, une langue.
- Les élèves ont pu non seulement pratiquer mais aussi échanger avec le professeur qui est aussi une artiste.
- Les ateliers ont permis aux enfants de collaborer à un projet commun construit tout au long de l'année.

Objectifs culturels

Sensibilisation à des projets artistiques

• **Dans le cadre du PDEAC, deux spectacles vivants (danse, gestuelle ...) ont été offerts aux élèves de l'atelier .**

Spectacle 1 : « Je suis » par le collectif Evolvès le mardi 25 novembre 2025 à 14h30 au Théâtre El·Milenari, Toulouges

Spectacle 2 : « Rien ? » par la compagnie Monsieur K le jeudi 19 février 2026 à 10h00 à la salle Marcel Oms, Alénia

• **Journée des Arts au Palais de Rois de Majorque, le mardi 26 mai 2026.**

- Restitution du travail chorégraphique devant les élèves des collèges inscrits aussi dans le PDEAC 66 .
Journée consacrée à la restitution des différents projets artistiques menés par les enseignants venus d'écoles ou de collèges du 66 et engagés dans un projet artistique.

- Participation à un atelier artistique et un atelier culturel: danse afro brésilienne avec Jorge Domingas Marques et atelier voyage dans le temps..

• **Soirée des Arts au Palais de Rois de Majorque, le jeudi 28 mai 2026.**

Restitution du travail chorégraphique devant un public (parents, amis des élèves, etc ...)

Objectifs divers

- Renforcer les parcours artistiques et culturels .
Garantir pour chaque élève un PDEAC riche et poursuivre la dynamique de plein engagement de tous.
- Renforcer les partenariats entre les écoles, les établissements scolaires et les structures culturelles de proximité.
- Développer dans chaque réseau pédagogique territorial un volet culturel cohérent et associer avec les partenaires culturels de proximité.

Projet catalan/espagnol 2025 – 2026
Niveau sixième semestre 1 Pascale Garcia
Espagnol

Décembre 2024

- **Découverte par les élèves de leur environnement** immédiat à travers les traditions en Espagne .

Exemple : Los reyes Magos et le calendrier des fêtes de fin d'année en Espagne.

- Ouverture culturelle sur l'Europe :

Animations menées par Chrystel Merchez du **Centre d'Information « Europe Direct »**, les **traditions de Noël en Europe : jeux , quizz, énigmes, chants** au programme.

Mission : organiser et coordonner les actions des AESH.

Personnes missionnées :

- Mme Voyard, pour la gestion administrative du PIAL.
- Mme Respaut, pour la gestion pédagogique du PIAL.

Tout au long de l'année, en lien avec les chefs d'établissement et l'enseignant référent de scolarité, les coordonnatrices PIAL ont œuvré à :

- Recenser les besoins en accompagnement des élèves bénéficiant d'une notification de la MDPH au sein du PIAL : Pour l'année 2025-2026, sur le collège :
 - 26 élèves accompagnés.
 - 6 AESH
- Ajuster en permanence les services des AESH, afin de proposer un accompagnement au plus près des besoins et supprimer ou limiter les ruptures d'accompagnement en cas d'absence de personnel AESH :
 - Gestion des absences ponctuelles
 - Ajustement des services en fonction des besoins des élèves, de l'équipe pédagogique, des certifications, interventions diverses, examens blancs et examens.
 - Communication et travail en coopération avec les directeurs d'école pour la gestion du PIAL inter degré. Ajustement des moyens au sein du PIAL si nécessaire.
- Informer et communiquer avec les familles à l'échelle inter degré.
 - Réunion de présentation du PIAL aux familles (définition, fonctionnement, présentation des personnels) : lors de la visite des CM2 au collège pour les futurs élèves de sixième et en début d'année scolaire pour les élèves du cycle 4.
 - Informer les familles des modifications concernant l'accompagnement de leur enfant au quotidien.
 - Lien entre les familles et les AESH.
- Informer et communiquer avec le personnel AESH et les équipes pédagogiques, en tant que personnes ressources, afin d'adapter les pratiques au quotidien en fonction des situations rencontrées (pratiques d'accompagnement en classe, de suivi des élèves au cours de leur scolarité, de la sixième à la troisième, de relais entre les différents intervenants dans l'accompagnement).
 - Communication avec les AESH référentes du département.
 - Travail en lien avec les équipes pédagogiques, l'enseignant référent de scolarité, les familles, pour adapter les pratiques au quotidien.
- Organisation des réunions de coordination et des réunions de régulation et d'échange de pratiques avec les AESH. Suivi des ESS en collaboration avec le professeur principal.
 - ESS
 - Réunions d'échanges entre AESH (une réunion par période).
 - Mise en place d'une heure hebdomadaire d'accompagnement individualisé pérennisée pour les élèves du PIAL volontaires.
 - Organisation et accompagnement lors des épreuves (épreuves blanches et examens) du DNB ou CFG.
 - Organisation et accompagnement pour les futurs 6ème du PIAL, lors de la visite des CM2 au collège.
 - Travail sur l'organisation de l'année scolaire 2026-2027 : binôme élèves pour constitution des classes, AESH référent, construction des services des AESH en fonction de leur retour d'expérience de cette année 2025-2026, communication avec les directeurs d'écoles 1^{er} degré, collaboration avec l'enseignant référent de scolarité.

**Bilan
Atelier lecture
2025-2026**

J'ai animé cette année un club lecture, prioritairement pour des élèves de 6^{ème}, ouvert également aux 5^{èmes} demandeurs ; un élève de 3^{ème} s'est joint au groupe. L'effectif actuel est de 9 inscrits.

L'idée était de stimuler la pratique de la lecture et d'améliorer les performances de nos élèves par la lecture théâtralisée. Pour atteindre cet objectif, j'ai proposé aux élèves inscrits de réaliser un livre audio.

Nous avons d'abord choisi *Les Aventures de Pinocchio* - livre que les professeures de français ont fait lire à toutes les classes de 6^{ème}. Ce livre audio était destiné aux 6^{èmes} qui rencontrent des difficultés de lecture, dont des troubles de l'apprentissage (dyslexie).

Au fil des séances, nous avons ainsi préparé la lecture orale de morceaux du texte de Carlo Collodi, travaillé la distribution des rôles, le débit, le volume sonore, l'articulation, l'expressivité surtout et nous avons procédé à l'enregistrement d'une partie du roman.

Les parents de chaque élève participant ont bien sûr préalablement donné leur accord pour la captation de la voix de leur enfant. Les enregistrements n'ont été diffusés qu'à certains élèves de 6^{ème}, dans le cadre de l'enseignement du français.

Je crois que je peux affirmer que les séances se sont déroulées dans un très bon état d'esprit et avec des moments de franche bonne humeur. Beaucoup de rires ont émaillé les séances d'enregistrement, comme cela arrive souvent au théâtre. Le texte de Pinocchio est d'ailleurs très réjouissant à interpréter et les élèves y ont visiblement pris un grand plaisir.

Et ils ont été efficaces puisque nous avons enregistré les 13 premiers chapitres du roman, dans une version enthousiaste ; même si elle n'est pas exempte de maladresses, de petites erreurs mais qui en font aussi tout le charme.

13 chapitres seulement, mais à raison d'une séance de 50 minutes par semaine, je suis très fière des élèves de l'atelier, c'est un beau travail qui les a fait progresser personnellement de façon très nette au fil des mois.

Cette version audio des 13 premiers chapitres de Pinocchio a été mise à disposition des professeurs de français de 6^{ème} qui ont pu ainsi en faire profiter leurs petits lecteurs. Pouvoir écouter l'audio tout en suivant le texte sur le livre papier est une aide très précieuse.

Outre Pinocchio, nous avons aussi enregistré l'intégralité du conte *Cendrillon* et le début du roman *Encore heureux qu'il ait fait beau de Florence Thinard*, pour varier un peu le plaisir.

Si l'atelier est reconduit l'année prochaine, j'aimerais poursuivre cette idée d'audio livre et réaliser celui du livre qui sera demandé aux futurs 6^{èmes}. J'aimerais aussi préparer une lecture publique pour la soirée portes ouvertes.

Le 29/05/2026
Mme Wyder

**Bilan
Atelier puzzles
2025-2026**

J'ai animé cette année, pour la 3^{ème} année, un atelier Puzzles au collège. Ce club se tient les lundis et les jeudis de 13h à 14h en salle A002.

Ouvert à des élèves de tous niveaux, nous comptons actuellement 10 inscrits le lundi et 12 le jeudi (certains élèves viennent les deux jours, d'autres un jour seulement pour pouvoir participer également à une autre activité).

Si certains/certaines ont été assidus tout au long de l'année, l'effectif a constamment varié. Je conçois cette activité comme une activité libre : un élève peut venir à l'année, essayer une séance, ou quelques-unes seulement, faire une pause, revenir. J'ai ainsi demandé à M. Rannou de très fréquentes actualisations de la liste des inscrits, je le remercie de sa patience.

Le principe de l'atelier est très simple : selon le désir de chacun, des puzzles de 200, 300, 500, 1000 pièces sont réalisés (voire plus mais au-delà de 2000, la place nous manquerait tout de même !), seuls ou en petits groupes de 2, 3 ou 4 élèves. Mais quelle que soit la taille du puzzle, c'est toujours une grande satisfaction et une fierté pour qui pose la dernière pièce.

Le club n'a effectué cette année aucune dépense. Les puzzles utilisés proviennent d'un achat par le foyer la 1^{ère} année et surtout de dons.

Détente, concentration, observation, mémoire, patience, persévérance, collaboration entre élèves, etc. : difficile d'énumérer tous les bénéfices de la pratique du puzzle.

Parfaitement convaincue de l'utilité de cet atelier, je le reconduirai avec plaisir l'an prochain.

Le 29/05/2026
Mme Wyder

Bilan projet Éco-Délégués

Année 2025-2026

Modalités d'organisation :

Les élèves Éco-Délégués se sont présentés pendant la semaine de la démocratie lors des élections des délégués de classes du 06 au 10 octobre 2025.

Les élèves volontaires ont présenté leurs professions de foi à leurs camarades.

32 élèves ont souhaité se mobiliser en réponse aux problématiques environnementales.

- 8 élèves pour le niveau 6^{ème}
- 9 élèves pour le niveau 5^{ème}
- 8 élèves pour le niveau 4^{ème}
- 7 élèves pour le niveau 3^{ème}

Déroulement des actions sur l'année 2025-2026 :

Plusieurs réunions et actions ont été organisées tout au long de l'année.

- **13 octobre** : Formation Éco-Délégués
 - Bilan des actions menées en 2024-2025.
 - Projection et nouveaux projets 2025-2026 (agrandir la cour, panneaux solaires, améliorer le tri à la cantine, mettre en place un récupérateur d'eau, potager, planter des arbres, boîte à chewim-gum, organiser un ramassage des déchets et faire des sculptures).
 - Élection des élèves à la commission Menus.
- **07 Novembre** : Sélection des projets année 2025-2026
 - Boîte à chewim-gum
 - Sortie vélo et ramassage des déchets
 - Ateliers réparation
- **04 décembre** : Journée de formation des éco-délégués au lycée Jean Lurçat
 - Présentation du PDES par nos élèves aux élèves de l'assemblée
- **16 Janvier** : Réunion Éco-Délégués
 - Sélection des thèmes pour la boîte à chewim-gum

- **23 Janvier** : Réunion cadrage boîte à chewim-gum
 - Choix de l'emplacement des boîtes.
 - Echanges sur les projets avec les autres éco-délégués des autres collèges
 - Rencontre avec les lycéens éco-délégués, visite du potager du lycée.
- **02 Avril** : Groupe travail PDES.
Réunion de cadrage pour la réunion du 03 Avril, préparation de la lettre aux élus pour demander la mise en place du totem de réparation
- **03 Avril** : réunion PDES en présence des élus et services techniques du territoires (CD66 – PMM-Mairie)
Présentation du contexte, des objectifs, des projections, demande de financement
- **17 Avril** : Réunion éco-délégués
Organisation des ateliers réparation vélo avec la casa bicicleta.
- **Ateliers réparation vélo de 12h30 à 13h50 :**
04 mai
11 mai
18 mai
15 juin
- **12 mai** : Réunion groupe de travail PDES
Réunion d'organisation des ateliers réparations pour l'année prochaine.
- **Juillet** : Sortie vélo à programmer
Trajet collège Lycée Arago ?

Points positifs :

- Mobilisation de partenaires extérieurs (département – élus)
- Enveloppe d'un montant de 2360 € pour la réalisation des projets.
- Labellisation de l'établissement E3D **niveau expert** obtenu pour la période de 2024 à 2027.
- Des ateliers pertinents qui s'inscrivent dans une continuité avec les projets menés les années précédentes.
- Une implication à souligner de la part de nos élèves.
- La mise en place d'un récupérateur à chewim-gum.
- Mobilisation et implication importante des élèves dans le cadre du PDES, les impliquer car ils sont les premiers utilisateurs.
- Mise en place du totem de réparation prévue pour le mois de juin.
- Mise en place des ateliers méridien réparation de vélo.
- Implication des élèves dans la formation réparation vélo (assiduité, rigueur).

Axes d'amélioration :

- Plusieurs élèves ont assisté aux premières réunions, mais ont par la suite décroché. Sur 32 élèves Eco-Délégués nous avons terminé avec 19 élèves. Il s'agit donc de réfléchir à la meilleure façon de les mobiliser tout au long de l'année sans que le projet s'essouffle.

Suggestion : Il serait pertinent de mobiliser les enseignants afin qu'ils puissent être porteurs du projet et accompagner les élèves en faisant le lien avec les enseignements.

- Proposer un atelier de création sur la pause méridienne en travaillant avec les élèves de l'atelier des bio-jardiniers et les professeurs d'art plastique. Les élèves pourraient créer des œuvres d'arts avec les déchets récupérés dans la cour de récréation et les poubelles de papiers.
- L'hétérogénéité des niveaux constitue une problématique importante dans l'organisation des séances. Et peut poser difficulté pour la mise en place d'un créneau commun.
Envisager la création d'un atelier sur la pause méridienne ?
- Réaliser des jeux sur le thème du développement durable ?
- Créer des ateliers vélo sur la fin d'année scolaire pour sécuriser les trajets domicile-collège.
- Organiser la visite d'une ferme collaborative.

BILAN CVC 2025-2026

COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND- TOULOUGES

Les Elections :

Une campagne d'affichage a été mise en place dans le collège et les AED référents sont passés dans les classes pour rappeler les missions des membres du CVC, juste avant la semaine de la démocratie qui avait lieu du 6 octobre au 10 octobre.

Le dépôt des professions de foi s'est fait dans le bureau des CPE. Nous avons fait un affichage papier de tous les élèves volontaires la semaine du 13 au 17 octobre 2025, et les élections ont eu lieu le vendredi 17 octobre 2025.

Election des membres du CVC : 13 membres désignés, tous les niveaux sont représentés. Les membres du CVC se sont investis tout au long de l'année scolaire :

- 3 élèves de 6^{ème}
- 3 élèves de 5^{ème}
- 3 élèves de 4^{ème}
- 4 élèves de 3^{ème}

13 élèves de 3^{ème} en plus des élèves élus, ont pu s'investir dans le groupe de travail « Organisation du Bal ».

Les membres du CVC ont été réunis tout au long de l'année, afin de préparer les projets.

Projets et Actions :

1 : Le Pull Moche de Noel : Pour la septième année consécutive le concours du « pull moche » a été organisé le jeudi 18 décembre, il a été suivi par un grand nombre d'élèves ainsi que par les personnels du collège.

Un jury constitué des membres du CVC et de personnels de direction et vie scolaire, a voté pour élire les pulls les plus moches. Grâce à la participation financière du FSE, chaque gagnant a pu être récompensé (Chocolats).

2 : Collecte de jouets : Pour la cinquième année consécutive, les élèves du CVC ont organisé une collecte de jouets et pour la quatrième année, elle a été organisée au profit de l'association des Restos du Cœurs. La collecte a eu lieu entre le 04 décembre et le 17 décembre 2025. Les dons ont été recueillis en vie scolaire. Des élèves et des AED, se sont occupés d'emballer les cadeaux. Les responsables des Restos du Cœurs sont venus récupérer les dons le vendredi 19 décembre 2025.

3 : La Love Box : La Love Box a fait son retour pour la quatrième année consécutive. A partir du lundi 2 février et jusqu'au mardi 12 Février la vie scolaire a récupéré les courriers dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet et les ont redistribués le vendredi 13 février aux élèves et personnels.

4 : Mercredi en folie : Cette année a vu naître une nouvelle action. Les élèves et adultes avaient la possibilité de venir au collège déguisé, en pyjama ou avec la tenue de leur club de sport. L'action a bien fonctionné et s'est montrée fédératrice.

5 : Sac original : Cette année, les élèves ont souhaité renouveler l'action du sac original. Elèves et adultes devaient trouver des alternatives insolites pour transporter leurs affaires de cours pendant la demi-journée du mercredi 15 avril. L'action a de nouveau bien fonctionné.

6 : La chasse aux œufs : Cette année, les élèves n'ont pas souhaité renouveler cette action. Car trop de tricheries les années précédentes et pas la volonté de reprendre le règlement de l'action.

7 : Rencontre CVC-CVL : Le vendredi 3 avril les élèves du Lycée Arago sont intervenus dans chaque classe de 3^{ème} sur une matinée pour évoquer : le rythme du lycée, la charge de travail, les enseignements de spécialité, les projets du CVL... Puis rencontre entre nos élus du CVC et ceux du CVL pour discuter des projets qui ont été mis en place tout au long de cette année scolaire au collège et au lycée.

7 : Bal des 3^{èmes} : Prévu le mardi 30 Juin 2026, le thème sera sous les étoiles. A ce jour, 104 élèves de 3^{ème} sont préinscrits. Les élèves ont pu compter sur l'aide financière du FSE, la collaboration des agents, de la vie scolaire et de la direction. Comme l'année dernière, et les années précédentes les élèves ont la chance d'avoir la présence d'un DJ pour animer la soirée.

Communication CVC :

Les affiches ont été faites en grande partie par les élèves et étaient visibles sur le panneau dédié à la vie de l'élève, à côté de la vie scolaire, au passage cantine et aussi sur la télévision.

Messages Pronote, et communication sur les mails de fin de semaine, et sur le site du collège.

Les élèves ont insisté sur l'importance de la transmission des informations et ont tenté cette année de transmettre l'info directement à leurs camarades en classe pour annoncer les actions à venir.

Conclusion et objectifs :

L'organisation des élections a fait l'objet de réflexions et discussions en début d'année et nous souhaitons que chaque niveau soient représentés, c'est pour cela que nous avons décidé de conserver toutes les candidatures des élèves motivés et créer le groupe de 3^{ème} pour la préparation du Bal de fin d'année.

Comme chaque année, les élections du CVC se sont déroulées en simultané avec les élections des délégués de classe et des éco-délégués, lors de la semaine de la démocratie scolaire qui a eu lieu au mois d'octobre 2025.

Au même titre que l'année précédente, le projet de la journée des talents n'a pas pu être mise en place, faute de temps et d'investissement. En effet, les absences de certains élèves (dû en partie aux nombreuses activités entre midi et deux) n'ont malheureusement pas permis au groupe de s'investir pleinement sur de nouvelles actions.

Pour autant, les projets menés cette année confirment que cette instance permet de mobiliser les élèves autour de projet fédérateurs. Ces initiatives constituent des temps forts de l'année, favorisent la cohésion et permettent aux élèves et personnels de se retrouver autour de projets ludiques et porteurs de sens.

Les CPE

Le 01 juin 2026

Bilan LATIN

2025-2026

- semaine des langues : présentation d'éléments travaillés en cours de latin. Les élèves ont animé des ateliers jeux, écriture grecque, sorcellerie, distribution de journaux) et affichages créés par les élèves " un homme, une citation" et un "monument, un loisir "
- sortie des latinistes 5eme : découverte d'une ville gallo-romaine : Nîmes. Les élèves se sont investis en amont pour être les guides de la journée (travail de recherche et d'oralisation),
- présentation du latin à la soirée portes ouvertes (exposition photo de la sortie à Nîmes),
- initiation latin présentée à tous les élèves de sixième (atelier découverte des différents aspects de l'option : étymologie, immersion, héritage, mythologie, grec ancien),
- correspondance entre latinistes 4^{ème} avec l'établissement Louis Pasteur de Lavelanet (09),
- lien avec le lycée grâce à la présentation du latin et du grec auprès des 3eme latinistes par le professeur d'Arago.

Points positifs :

- diffusion du latin comme culture vivante,
- les projets ont permis une meilleure cohésion entre élèves.
- des apprentissages sont dynamisés grâce à une découverte immersive,

Piste d'amélioration:

- travailler à la sortie des trois niveaux,
- travailler sur le lien entre niveaux 5eme/4eme/3eme/lycée,

Une solution a été proposée pour l'année 2026-2027 afin d'équilibrer la répartition des langues anciennes et de permettre aux élèves de découvrir pleinement la langue grecque.

Compte-rendu du club fusée à eau

À l'attention du Conseil d'Administration,

Je tiens à vous informer de l'activité et des progrès de notre club fusée à eau, qui se tient chaque mardi de 13h à 14h. Ce club accueille avec enthousiasme des élèves de sixième, de cinquième ainsi qu'un élève de quatrième leur offrant une opportunité unique de s'engager dans un projet technologique concret et stimulant.

Objectifs et activités du club :

Le club fusée à eau a pour vocation de permettre aux élèves de s'initier aux principes de l'ingénierie et de la physique de manière ludique et pratique. Les activités se déroulent en trois phases principales :

1. Conception : Les élèves travaillent en petits groupes pour concevoir leurs propres fusées. Cette étape les encourage à réfléchir aux contraintes techniques (aérodynamisme, résistance des matériaux, volume d'eau) et à utiliser leurs compétences en dessin et en modélisation.
2. Fabrication : À partir de matériaux de récupération comme des bouteilles d'eau, du carton et des sacs poubelles, les élèves fabriquent leurs fusées. Ils apprennent à manipuler des outils (découpe, assemblage, ponçage) et à suivre des étapes de montage précises. Cette phase développe leur dextérité, leur rigueur et leur sens de l'organisation. La sécurité est une priorité absolue, et des consignes strictes sont appliquées.
3. Lancement : Les lancements sont l'apogée de notre travail. Chaque élève ou groupe d'élèves peut tester sa fusée et observer les résultats de ses efforts. C'est un moment d'excitation et de gratification, mais aussi une occasion d'analyser les succès et les échecs, de comprendre les causes des dysfonctionnements et de proposer des améliorations pour les conceptions futures. Cela favorise l'esprit critique et la résolution de problèmes.

Bénéfices pour les élèves :

Au-delà des aspects techniques, le club fusée à eau contribue significativement au développement des élèves sur plusieurs plans :

Esprit d'équipe et collaboration : Les élèves apprennent à travailler ensemble, à partager des idées et à s'entraider.

Autonomie et prise d'initiative : Ils sont encouragés à prendre des décisions et à résoudre des problèmes par eux-mêmes.

Pensée critique et résolution de problèmes : Chaque étape, de la conception au lancement, exige une réflexion et une adaptation.

Confiance en soi : Le succès d'un lancement, même modeste, renforce leur estime de soi et leur motivation.

Intérêt pour les sciences et la technologie : Le caractère concret et ludique du projet suscite un réel engouement pour ces disciplines.

*Sensibilisation à l'environnement : L'utilisation de matériaux recyclés met en valeur l'importance de la réutilisation et de la valorisation des déchets.

Perspectives :

Je suis convaincu que le club fusée à eau est un atout précieux pour notre collège, enrichissant l'offre pédagogique et contribuant à l'épanouissement de nos élèves.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

CORDÉES DE LA RÉUSSITE 2025-2026 BILAN DU PROJET

Notre cordée s'intitule « **l'accompagnement vers l'esprit de la réussite** » et s'articule avec l'axe « Favoriser la réussite des élèves » du projet d'établissement.

Elle est intégrée dans le parcours Avenir sur le niveau 3°

Elle a été présentée au conseil d'administration et a été approuvée à l'unanimité.

Carine Bonavent est la référente de la cordée pour le collège François Mitterrand.

Modalités de la cordée :

L'UPVD Via Dominia est la « tête de cordée ».

Cette cordée propose le suivi, le soutien et la facilité d'accès pour les élèves du collège jusqu'en licence dans les 2 voies suivantes :

3° → Bac STAV au lycée de Théza → BUT Génie Biologique à l'UPVD

3° → Bac STL au lycée de Théza → BUT Génie Chimique Génie des Procédés à l'UPVD

Les cordées de la réussite en 3°

Pratiques d'identification des élèves et suivi SIECLE :

Mme Bonavent a tous les élèves de 3° et est référente parcours avenir. Dans ce cadre, elle a fait travailler toutes ses classes sur les 2 vidéos présentant les bacs STL et STAV (fournies par la TC). Des questions étaient posées individuellement aux élèves afin de s'assurer qu'ils avaient bien compris le contenu de ces formations et les possibles poursuites d'études.

Elle a ensuite recensé les élèves intéressés (14) par ces formations . Les élèves ont été tagués dans SIECLE (afin de permettre un suivi tout au long de leur scolarité).

Immersion au lycée de Théza :

Le 2 avril, les élèves du collège ont passé une après-midi au lycée Garcia Lorca de Théza afin de visiter le lycée, rencontrer des lycéens et prendre connaissance des formations et activités proposées en STL et STAV. Ils ont participé à des TP de sciences animés par des élèves et ont pu discuter avec eux



Préparation à l'oral du DNB :



Nos élèves de 3^e encordés ont suivi un atelier sur la confiance en soi afin de les préparer à l'épreuve orale du DNB.

Mme Duplaà Hemer (Docteure en Management et Ressources Humaines) leur a prodigué des recommandations pour se sentir en confiance lorsque l'on parle à un public.

Ils ont ensuite été mis en situation et coachés lors de leur prestation orale.

Les cordées de la réussite en 4^e



Les nouveaux programmes de technologie en 4^e prévoient l'apprentissage de l'Intelligence Artificielle .

En cours, les élèves de Mme Bonavent ont créé, en s'aidant de l'IA, une affiche pour faire connaître une femme qui a compté dans le domaine de la science ou de la technologie mais qui a été ignorée (effet Mathilda).

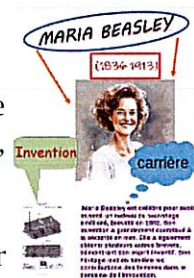


Ils ont recréé le visage de la personne et ont conçu le texte de l'affiche à l'aide de l'IA Vittascience (IA sans inscription, autorisée par l'Éducation Nationale).

Onze élèves volontaires ont été conviés par l'UPVD à participer au "labo des cordées".

Le 26 avril, ils ont présenté leurs affiches et ont proposé un défi aux visiteurs : programmer l'IA pour faire un autoportrait ressemblant.

L'UPVD leur a délivré un diplôme pour récompenser leur travail.



Ce projet s'inscrit également dans le « Plan filles et math » du collège. Ce projet a pour but d'inciter les jeunes filles à se former aux sciences de l'ingénieur et du numérique.

Carine Bonavent
Professeure de technologie
Référente du Parcours Avenir

ARCHITECTURE AU COLLÈGE 2025-2026 BILAN DU PROJET

Cinq classes des 4^e ont participé au dispositif « architecture au collège » sans avoir de partenariat avec le C.A.U.E dans le cadre du PDEAC. En effet, depuis plusieurs années, notre collège était sélectionné. Cette année, d'autres ont eu ce partenariat. Forte de l'expérience des années précédentes, Mme Bonavent a mené ce projet seule.

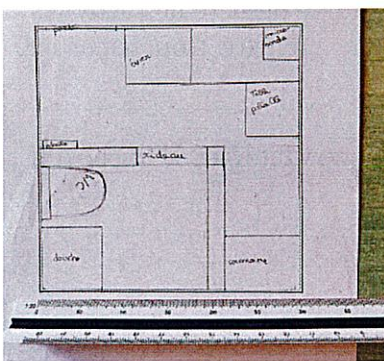
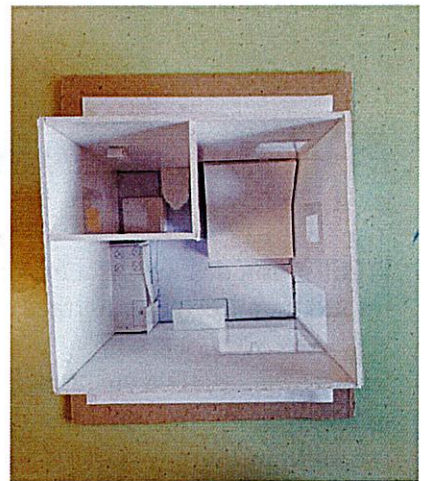
En classe, et par groupe, les élèves ont conçu une habitation insolite et réalisé la maquette de leur projet.

- Ils ont choisi tout d'abord un des projet ci-dessous :

Projet 1 : Un écologue doit observer le comportement des animaux d'une forêt pendant une semaine. Vous devez lui concevoir un lieu de vie qui s'adapte à l'environnement. (dimensions : 3m x 3m x 3m).

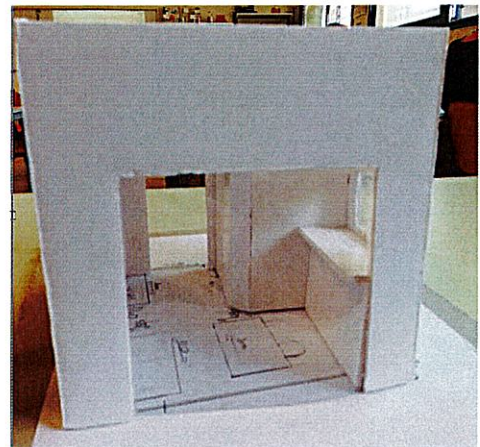
Projet 2 : Vous devez concevoir une habitation à la montagne permettant à 2 touristes de passer une nuit ou deux confortablement. (dimensions : 3m x 3m x 3m)

- Ils ont ensuite analysé le besoin sous 4 axes :
 - . Comment dormir ?
 - . Comment préparer et prendre les repas ?
 - . Comment garder une bonne hygiène (wc et douche) ?
 - . Quelle est la fonction de l'habitation ?

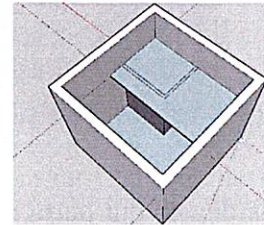


- Ils ont fait le plan de leur projet à l'échelle 1/20^e à l'aide de Kutchs

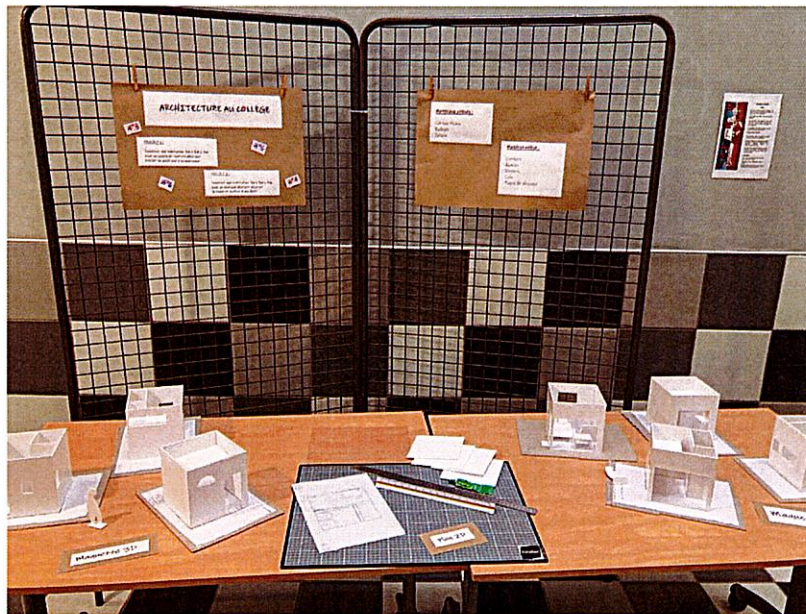
- Ils ont réalisé la maquette en carton plume en respectant l'échelle (1/20^e)



- Ils ont ensuite dessiné en 3D la maison qu'ils ont créée à l'aide du logiciel de CAO Sketchup.



- Lors de **la soirée portes-ouvertes du collège** (le 11/6) les élèves des 5 classes ont exposé leurs réalisations.



L'utilisation des kutchs a été un vrai succès. Libérés de la contrainte de calculer les dimensions pour les mettre à l'échelle, le tracé s'est fait plus rapidement.

Le passage en 3D a été compliqué car les adolescents n'ont pas/plus l'habitude de faire des activités manuelles. Ils ont eu plus de mal à mettre en volume leur maison (ex : fenêtre trop haute ou positionnée entre le RDC et la mezzanine).

L'an prochain, il est prévu de postuler à nouveau auprès du PDEAC pour intégrer le dispositif « architecture au collège ».

Carine Bonavent
Professeure de technologie

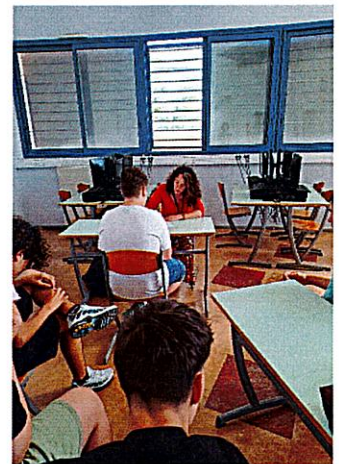
ATELIERS : AIDE À LA RECHERCHE D'APPRENTISSAGE

Beaucoup d'élèves de 3^e souhaitent suivre une formation en apprentissage mais ne savent pas comment s'y prendre.

Afin de les aider, 3 ateliers ont été mis en place :

- ✓ Lors du premier, ils ont réalisé leur CV, outil indispensable à la recherche d'un apprentissage.
- ✓ Le second était animé par l'association FACE. Deux personnes issues du monde de l'entreprise, leur ont expliqué comment chercher un stage, quelle posture adopter et quoi dire pour retenir l'attention d'un potentiel employeur.
- ✓ Lors du troisième atelier, M. Giraud (Banque Populaire), et Duplaà-Hemer (Docteure en Management et Ressources Humaines) ont fait passer des simulations d'entretiens d'embauches afin de les y entraîner et leur prodiguer des conseils.

Ces ateliers ont été appréciés des élèves. Ils ont des outils pour trouver leur maître d'apprentissage pour l'an prochain.



Carine Bonavent
Professeure de technologie
Référente du Parcours Avenir

PLAN AVENIR DU COLLÈGE F. MITTERRAND – TOULOUGES 2025-2026

Niveaux :	Apprendre à se connaître	Découvrir les métiers	Découvrir les formations
5ème 7 classes	Activités faites en classe : ☒ Quiz : Découvrir ses centres d'intérêt (ONISEP) ☒ Quiz : Quels secteurs d'activité sont fait pour moi (ONISEP)	Activités faites en classe : ☒ Travail autour des fiches métiers du site de l'ONISEP	
4ème 7 classes	Activités de recherche à la maison : ☒ Autotest sur le site Kledou.fr ☒ Quiz : Quels secteurs d'activité sont fait pour moi (ONISEP) Activités faites en classe / au collège : ☒ Quiz : Découvrir ses centres d'intérêt (ONISEP)	Activités de recherche à la maison : ☒ Qui est..... ? (Recherche sur une inventrice célèbre) ☒ Recherches sur 3 métiers différents : en quoi ce métier consiste, le salaire et les différentes formations possibles pour y arriver Activités faites en classe / au collège : ☒ A partir d 'un centre d'intérêt choisi, faire une fiche sur un métier	Activités de recherche à la maison : ☒ Découvrir la voie professionnelle ☒ Découvrir la 3° prépa métiers ☒ Découvrir l'organisation des enseignements en Bac pro et CAP
3ème 6 classes	Activités de recherche à la maison : ☒ Autotest sur le site Kledou.fr Activités faites en classe / au collège : ☒ Heures de vie de classe ☒ Les codes à respecter lors du stage en entreprise ☒ Journée de l'orientation (RV PP/famille fin mars)	Activités de recherche à la maison : ☒ Qui est..... ? (Recherche sur une inventrice célèbre) ☒ S'informer sur les métiers (ONISEP.TV) Activités faites en classe / au collège : ☒ Capsules d'expériences élèves : des anciens élèves sont interviewés et expliquent leurs parcours	Activités de recherche à la maison : ☒ S'informer sur les formations (ONISEP.TV) ☒ Quels sont les 8 bacs technologiques qui existent ? ☒ Cordées de la réussite : s'informer sur les bacs STAV, STL et STI2D. Les élèves encordés bénéficient d'un projet spécifique ☒ Différences entre le statut scolaire et l'apprentissage ☒ bac général ou bac technologique?(ONISEP.TV) ☒ Quels sont les 13 enseignements de spécialité que l'on peut prendre en 1ère générale ? Activités faites en classe / au collège : ☒ Présentation des enseignements de spécialité des bacs généraux et des bacs technologiques ☒ Prendre conscience du temps qui passe ☒ Présentation des Bacs pro et CAP selon les centres d'intérêt

3ème 6 classes	☒ Aide à la recherche d'apprentissage : création de CV et mise en situation d'entretiens (FACE 66)	☒ Boîte à métiers	☒ Présentation des Bacs pro et CAP du Lycée Renouvrier (Prades) ☒ Présentation des Bacs pro et CAP du Lycée Blum (Perpignan) ☒ Des ambassadeurs (anciens élèves) viennent présenter le lycée Arago et leur vie de lycéen
Tous les élèves 26 classes	☒ Stage d'observation en entreprise et rapport de stage ☒ Aller aux journées portes ouvertes des lycées Activités faites en classe / au collège : ☒ EPI : « C'est quand qu'on va où ? » ☒ Oral du DNB pour les élèves choisissant de présenter cet EPI Tout au long de leur scolarité, les élèves, ainsi que leur famille, peuvent : ☒ rencontrer : - le psychologue EN (sur RV) - les enseignants ☒ Consulter le site du collège François Mitterrand (rubrique « orientation ») ☒ Participer à des forums, à des interventions		

Légende :
 Activités faites par les professeurs principaux
 Intervenants extérieurs

Bilan PSC 2025/2026

La formation PSC a été proposée à tous les élèves de quatrième et aux nouveaux entrants de 3ème. Cette formation a été réalisée les mardis, jeudis et vendredis, jours off des professeurs d'EPS formateurs.

Chaque professeur, dans un premier temps a formé la classe qu'il avait en EPS sur ses journées off. Les mardis pour M. Vandewalle, les Jeudis pour Mme Leclercq et les vendredis pour Mme Duret.

Cette formation ayant lieu toujours les mêmes jours pour la même classe, c'était toujours les mêmes professeurs et les mêmes cours qui étaient impactés. Certains nous l'ont gentiment fait remarqué, cela perturbant leur programmation.

Nous avons donc modifié notre fonctionnement et avons réalisé la formation de la classe sur 1 semaine , perturbant les cours 1 semaine et pas toujours les mêmes.

Le retour a été plus positif.

A confirmer.

Nous avons donc réalisé 7 sessions de 10 élèves chacun, soit 21 sessions plus 1 de rattrapage pour les élèves absents et nouveaux entrants en 3ème.

220 élèves ont participé aux formations de PSC.

2 élèves ont été refusés à la certification

Donc 218 élèves ont reçu la certification PSC

Pour l'an prochain, nous proposons le même protocole de formation, si cela convient à tous.

Bilan d'exercice 2025-26

V. Fournier Psy E.N. E.D.Orientation

Collège F. Mitterrand

1. Quelques repères chiffrés

La quotité de temps consacrée par le Psy EN au collège F. Mitterrand reste de trois demi-journées par semaine dans l'établissement réparti en 8h00 dédiées majoritairement aux entretiens individuels et 1h consacrées aux réunions du GPDS.

Pour l'année scolaire 25-26, le Psy EN a été présent un peu plus de 80 demi-journées, pour un volume horaire estimé de 215 h d'entretiens individuels effectifs et 20h en réunion de GPDS.

Un total de 161 entretiens individuels ont été réalisés dont 28 en présence d'un ou des deux parents. 40% des entretiens concernaient le niveau 3^{ème}, 20% le niveau 4^{ème}, 22% le niveau 5^{ème} et 18% celui de 6^{ème}.

Deux évaluations cognitives (WISC) ont été effectuées dans l'hypothèse d'une orientation vers un enseignement adapté (aucune orientation en egpa validée). Dans la mesure du possible le Psy E.N. a été présent pour des ESS et commissions éducatives.

Pour le palier 4^{ème}, 12 dossiers de demande de classe de 3^{ème} Prépa-Métiers ont été avisés.

Concernant les vœux d'orientation post 3^{ème} collège, sur un effectif de 172 élèves de troisième, 64 ont eu un avis favorable pour une voie professionnelle. La décision pour une 2nd générale a été retenue pour 128 élèves. Il n'y a pas eu de cas d'appels des décisions du conseil de classe de 3^{ème}.

La participation aux conseils de classe de 3^{ème} du second semestre ainsi qu'à la journée d'entretiens concertés parents /professeurs principaux de 3^{ème} pour les vœux d'orientation ont favorisé, facilité les ajustements des stratégies d'orientation.

2. Une approche plus qualitative

Comme l'an passé, les échanges avec les assistants d'éducation, ont facilité grandement les conditions d'accueil et d'accompagnement des élèves, de leurs parents vers le Psy EN.

La communication avec les C.P.E. Mme Delmonte, Mme Bidegaray, a permis des échanges pragmatiques riches et fructueux pour la compréhension des situations des élèves et de leurs familles.

Les partages d'informations avec l'assistante sociale Mme Escobar et Mme Casanovas infirmière ont toujours été précieux pertinents et avisés.

Les échanges et les sollicitations des enseignants, AESH et particulièrement les professeurs principaux, tout au long de l'année ont été nombreuses, directes et facilitantes dans la perspective d'une aide et accompagnement au choix d'orientation.

Les relations avec la direction, M. Olieu, M. Rannou et ses services du secrétariat Mme Voyard, Mme Fesquet toujours efficaces, réactives et bienveillantes.

Les conditions matérielles de travail dans le bureau (ordinateur, etc...) sont satisfaisantes. Je remercie M. Fonta intendant, pour l'approvisionnement du bureau en boîtes de mouchoirs en papier jetable nécessaire pour éponger les abondantes larmes...

Des perspectives restent potentiellement à développer avec la plateforme Avenir de l'ONISEP (à la condition qu'elle s'impose comme utile dans le paysage scolaire).

Vincent Fournier

Psychologue Education Nationale

Education Développement Orientation

Centre d'Information et d'Orientation de Perpignan

Collège François Mitterrand

Lycée Aristide Maillol

Juin 2026

Bilan année 2025/2026

INFIRMERIE

Cette année 2025/2026 est ma 5^{ème} année sur le poste, à temps partiel, 80%.

La répartition des heures est restée inchangée : 70% sur le collège et 30% sur le secteur de recrutement.

Le collège François Mitterrand rassemble une communauté de plus de **900 personnes, 840 élèves et une centaine de personnels**. Cette année, nous comptons **28 classes** (8 classes de 6ème, 7 classes de 5ème et 4ème et 6 classes de 3ème), **soit 4 classes de plus en 3 ans**.

Le secteur de recrutement regroupe les écoles Jean Jaures de Toulouges et Simone Veil/ Julien Panchot de Canohes, respectivement **442 élèves et 408 élèves (dont 12 en ULIS)**.

Au collège François Mitterrand, **l'infirmerie** est idéalement située près de la Vie Scolaire, de l'administration et de l'intendance. L'équipement est adéquat.

Cette année, nous avons investi dans du matériel de premiers secours, accessible facilement à l'accueil du collège en cas d'urgence et en mon absence.

Pour l'année à venir je souhaiterais renouveler une partie du matériel de dépistages (toise électronique, test de vision, cache).

L'année dernière, nous avons mis en place à la Vie Scolaire un cahier de suivi des élèves malades ou blessés en mon absence, mais j'ai pu constater qu'il était très rarement rempli.

Nous devons donc réfléchir à une autre façon de communiquer, afin que les informations importantes arrivent jusqu'à moi, peut-être via Pronote.

- Au collège :

- Le nombre de **consultations infirmières (2740** dont 9 consultations de personnels) est en forte hausse (+37%), avec un peu moins d'appels urgents (9).

Cela fait une moyenne de **33 consultations par jour** de présence au collège (**+11 par jour**)

- Pour la grande majorité, un retour à l'activité scolaire / 270 retours familles / 1 hôpital

- Le travail hors présence des élèves (contacts, envoi de documents...) est également en hausse (+22%) ainsi que les liaisons internes.

- 1416 appels aux familles (+379) et 40 liaisons avec les médecins et structures de soins.

- Le nombre d'accidents est en baisse : 53 élèves (aucun adulte), bénins pour la grande majorité, 25 en EPS, 22 en vie scolaire et 6 accidents non-scolaires.

- Besoins exprimés : 2241 conseils en santé (alimentation et stress essentiellement),

1070 soins/traitements

1170 renseignements / ressources

224 écoute/relation d'aide (+111)

Les motifs de ces demandes d'écoute sont toujours principalement mal-être, anxiété, relations aux autres et décrochage scolaire.

Pas de demande de contraception d'urgence ni test de grossesse

Le nombre de demandes de préservatifs, essentiellement de la part d'élèves de 3ème, est stable.

- Un peu plus de consultations de suivi infirmier (933) pour un ensemble de 150 élèves (élèves à besoins particuliers, signalés,...).

- Quelques cas de **maladies transmissibles** ont été signalés cette année (pédiculose et gale).

- Le nombre d'élèves souffrant de troubles de santé mentale est plus ou moins stable, avec cependant plusieurs tentatives de suicide et des hospitalisations.

Le travail en équipe fait en GPDS/Cellules de veille est un moyen essentiel pour le suivi des élèves en difficultés, quelles qu'elles soient.

Mais nous constatons qu'il est de plus en plus difficile pour les familles d'avoir accès à des pédo-psychiatres dans le département. Les délais de prise en charge se sont considérablement rallongés et la scolarité de certains élèves en subit les conséquences.

- **59 PAI** ont été mis en place (+2): suivi des fiches d'urgence, appels des parents, informations et relances.

Aucun médecin scolaire n'ayant pu se déplacer dans l'établissement, les PAI qui le nécessitaient ont été validés par mail et, avec la direction, nous nous sommes chargés des réunions d'information des professeurs principaux, en présence des parents.

- **39 PPS** sont en place, dont 27 avec AESH.

- La quasi totalité des élèves de 12 ans a pu être vue en bilans infirmiers (239), malgré l'augmentation du nombre de classes.

1 refus parental est à signaler.

Lors de ces entretiens individuels, j'ai remis à chaque fille une culotte menstruelle lavable offerte par le Conseil Départemental et répondu à ses questions éventuelles.

Certains élèves ont été revus en cours d'année pour du suivi, ainsi que 12 élèves de 5^{ème}.

39 avis infirmiers ont été faits, 17 pour IMC (en hausse), 12 pour des problèmes de dos et 10 pour un contrôle ophtalmo.

- Sur le secteur :

- **54 PAI** sont en place ainsi que **49 PPS (dont en 12 ULIS)**: suivi, conseils aux équipes, liaisons avec les parents...

- En raison du manque de médecins scolaires les **réunions de PAI** se sont faites en distanciel et je me suis chargée des démonstrations d'utilisation des médicaments d'urgence auprès des enseignants.

- **Bilans infirmiers: 361** (dont 182 CM2 soit la totalité)

43 Avis ont été adressés aux parents : 25 pour contrôles ophtalmo/ 9 pour problème ORL/ 2 pour les vaccins/ 3 pour IMC/ 4 pour autres motifs.

En l'absence du bilan médical de 6 ans depuis plusieurs années, je m'efforce de voir les entrants en CP ainsi que les nouveaux inscrits en CE1. Ainsi, je peux constater une baisse significative des avis infirmiers établis dans les niveaux supérieurs, et particulièrement lors du bilan de la 12^{ème} année. Il semblerait que ce travail de suivi paie.

- Liaisons : 155 (150 parents et 5 autres : médecin scolaire, psyEN, médecin spécialiste...)

- Education à la santé :

- Au collège : en raison de la mise en place du programme EVARS, une convention doit être signée entre le Conseil Départemental et l'Education Nationale pour préciser le cadre des interventions des sages-femmes du Centre de Santé Sexuelle dans les établissements scolaires. Dans l'attente, Mme Mercadiel n'a pas souhaité intervenir. Les séances programmées pour les 4^{èmes} et 3^{èmes} ont donc été annulées pour cette année.

En lien avec la Vie Scolaire, je suis intervenue dans toutes les classes de 6^{ème} pour une information sur les règles, avec distribution de brochures et de kits fournis par le Conseil Départemental.

J'ai également participé à l'intervention sur le petit déjeuner auprès d'élèves de 6^{ème}.

- Sur le secteur, nous avons renouvelé 4 interventions sur la santé auprès des élèves de CM2 de l'école de Toulouges (100 élèves). Nous avons abordé l'hygiène corporelle et bucco-dentaire, le sommeil, la nutrition, l'hydratation, l'activité physique et le bien-être mental.

- Divers :

- Participation à 39 réunions internes (19 cellules de veille/ 6 PAI/ 4 ESS/ 2 équipes éducatives/ 3 commissions menus/ 2 commissions éducatives/ 3 autres)
- Réunions externes : 2 jours + 6h
- Formations : 4 journées + 7 heures

- Perspectives :

- Au collège, je pense reprendre les séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle auprès des 3èmes et 4èmes, avec Mme Mercadiel, sage-femme du Conseil Départemental, ainsi que les interventions sur les règles auprès des classes de 6ème, en lien avec les CPE.

- D'autre part, je remarque que le stress et l'anxiété sont toujours plus présents chez certains de nos élèves, en particulier les 6èmes, qui ont du mal à faire face aux exigences de la scolarité et sont très présents à l'infirmerie.
Les relations avec leurs camarades sont également compliquées, du fait d'une gestion des émotions difficile.

Malheureusement, je n'ai pas été autorisée à participer à la formation PRODAS, basée sur les Compétences Psychosociales, la direction souhaitant plus de présence infirmière au collège. De même, je n'ai pas pu participer aux conférences sur les Troubles du Comportement Alimentaire et Santé Mentale des adolescents organisées par la Maison des Adolescents.

En conclusion, le nombre de demandes de consultations infirmières est en nette hausse, probablement en partie due à l'arrivée d'une 8ème classe de 6ème (élèves les plus en demande). Un nombre grandissant d'élèves à besoins particuliers et en grandes difficultés, tant scolaires que psychologiques et comportementales est à souligner.
Les familles sont parfois démunies devant les difficultés de prise en charge de ces élèves par les structures d'aide psychologique, dont les délais de rendez-vous s'allongent de plus en plus par manque de personnels spécialisés.

Anniel Casanovas

Atelier MATH.en.JEANS

(Méthode d'Apprentissage des Théories mathématiques en Jumelant des Établissements pour une Approche Nouvelle du Savoir ».)

Cet atelier a vu le jour au collège F. Mitterrand en septembre 2013.

Objectif : Faire vivre les mathématiques pour les jeunes selon les principes de la recherche mathématique.

Déroulement d'un atelier type :

- Dès le mois de septembre, des élèves volontaires et des enseignants de 2 établissements scolaires jumelés pour l'occasion travaillent en parallèle sur des sujets de recherche mathématique proposés par un chercheur professionnel.
- Plusieurs fois dans l'année les élèves, les enseignants et le chercheur se rencontrent à l'occasion de « séminaires » où ils échangent leurs points de vue, font avancer leurs travaux.
- Au mois de mars ou d'avril les élèves présentent leurs travaux de recherche lors du congrès annuel, moment fort du dispositif car il réunit les jeunes, les enseignants, les chercheurs et valorise une autre image des sciences.
- Une fois le congrès passé, on propose aux élèves de rédiger sous la forme d'un article les recherches effectuées.

Bilan de l'atelier pour l'année 2025-2026 :

Cette année encore un seul créneau horaire était proposé.

- le jeudi de 13h00 à 14h00 : atelier animé par Mmes Segarra et Cousinié
- 21 élèves sont venus régulièrement tout au long de l'année. 5 groupes se sont formés pour travailler sur 5 des problèmes soumis par le chercheur.
- Le chercheur Michel Ventou (partenariat avec l'université de Perpignan) est venu plusieurs fois.
- Le jumelage avec le collège de St Estève a eu lieu. Les élèves se sont rencontrés, au collège, le mardi après-midi 7/04. Nos 21 élèves ont participé à cette rencontre et nous avons accueilli 10 élèves du collège de St Estève encadrés par M. Soucas et Rivelyague.
- Les 21 élèves ont participé au congrès MathEnJeans, les 16 et 17 avril. Le congrès cette année a eu lieu à Toulouse, sur le campus de Toulouse Rangueil.

Points positifs :

- 21 élèves ont été assidus et ont fourni un travail de recherche abouti.
- L'effectif ayant été fixé très tôt dans l'année :
 - nous avons pu faire signer aux parents un engagement à participer au congrès (pas de désistement de dernière minute)
 - nous avons pu déclencher au plus vite le pass-culture
- M. Ventou est venu régulièrement et des échanges intéressants ont eu lieu et ont permis l'avancée des recherches dans chaque groupe.
- 21 élèves ont représenté le collège F. Mitterrand lors du congrès. Ils ont présenté avec les élèves de St Estève leurs travaux de recherche. Nous avons assisté à des exposés de qualité.
- La possibilité donnée aux élèves de l'atelier de passer « prioritaires » à la cantine nous a permis de travailler sereinement chaque jeudi.
- La participation financière des familles a été réduite à 20€ par enfant grâce à :
 - l'utilisation d'une partie du pass Culture pour payer les frais d'inscription au congrès (50€)
 - une aide de 10€ par élève de l'association MathenJeans
 - un coût réduit du transport qui s'est fait en train ayant bénéficié du tarif « groupe scolaire » mis en place par la région Occitanie.
- 4 groupes ont répondu présents à la soirée « Portes ouvertes » du jeudi 11 juin. Ils ont exposé à l'oral, comme au congrès, leurs recherches notamment devant leurs parents, qui ont pu se rendre compte de la qualité des travaux menés par leur enfant tout au long de l'année.
- De plus en plus d'élèves se réinscrivent d'une année sur l'autre et poursuivent l'atelier au lycée (Arago/Lurçat). Des anciens élèves de l'atelier, cette année en terminale, ont choisi comme sujet de grand oral leur sujet MeJ.

Points à améliorer :

- Les échanges et la régularité de la communication avec les élèves de St Estève, échanges qui se sont résumés cette année encore à une seule après-midi de travail commun.

En 2026-2027, nous souhaitons reconduire l'atelier MeJ sur le créneau horaire (13h à 14h).

Mmes Segarra et Cousinié animeront l'atelier. Nous limiterons le nombre d'inscrits à 20.

Bilan financier :

(21 élèves + 2 accompagnateurs)

Participation au congrès de 50€ pour 24 car nous avons pris en charge la part de M. Ventou

Dépenses :			Recettes :	
Participation congrès collège	50€/pers	1200,00	Aide math en jeans 10€/elev	210,00
			Pass culture	1200,00
Hébergement		808,58	Participation collège	178,58
			Participation foyer	50,00
Transport		50,00	Participation familles 20€/pers	420,00
Total :		2058,58	Total	2058,58

Mmes Segarra et Cousinié

BILAN du PROJET ASSOCIATION SPORTIVE 2025 -2026

Collège François Mitterrand Toulouges

LES AXES DU PROJET AS :

1- « DES VALEURS PARTAGEES »

CREER UNE DYNAMIQUE CITOYENNE AXEE SUR LE PARTAGE ET LA COOPERATION :

Mixité et mélange des niveaux lors :

- ☐ Des entraînements dans les 6 activités hebdomadaires proposées : Basket, volley, tennis de table, badminton, cross training et football
- ☐ Des compétitions UNSS (calendrier prévisionnel fixé à la rentrée en réunion départementale)
- ☐ Sorties AS pendant d'année
- ☐ Charte AS

2- « DES ELEVES EN REUSSITE » :

DEVELOPPER UNE AS AXEE SUR LA CULTURE PAR UNE DIVERSITE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PROPOSEES AFIN QUE CHACUN PUISSE GAGNER EN ESTIME DE SOI EN DEVELOPPANT DES COMPETENCES :

BASKET BALL / VOLLEY BALL / TENNIS DE TABLE / BADMINTON /
FOOTBALL/CROSS TRAINING

DEVELOPPER LA PERSONALITE DE L'ELEVE SOUS TOUS LES ASPECTS EN LE RENDANT ACTEUR DANS LA CONSTRUCTION, LE DEVELOPPEMENT ET LA MAÎTRISE DE SES COMPETENCES :

Pratiquant, organisateur, arbitre, dans le cadre de l'AS avec validation de juges officiels des activités inscrites dans le cadre de l'UNSS du mercredi

FAVORISER UNE ACTIVITE LA PLUS VIVANTE POSSIBLE POUR PERMETTRE LA REUSSITE DE TOUS PAR UNE IMPLICATION PUGNACE ET UNE PARTICIPATION ENGAGEE :

Assiduité aux entraînements ainsi qu'aux compétitions UNSS ou animations intra-établissements pour lesquelles chacun s'engage initialement

DEVELOPPER UNE DYNAMIQUE RESPONSABLE ET UNE OUVERTURE D'ESPRIT PAR LA PARTICIPATION AUX SORTIES AS:

Cross UNSS, La lycéenne, Raid des collèges, les Olympiades...

« DES PARTENARIATS AMBITIEUX » :

Lien avec le club de basket de Toulouges (TBA) (convention pour prêt de mini bus).

LES ACTIVITES PROPOSEES :

Activité	Jour et Horaires	Professeur
FOOTBALL	(12h55-13h55) Lundi mardi et jeudi	Mr Sucarrats
BADMINTON	(12h55-13h55) Mardi jeudi et vendredi	Mr Vandewalle Mme Leclercq
BASKET BALL	Jeudi et vendredi(12h55-13h55) et mercredi (12h30-14h30)	Mme Bertrand
VOLLEY BALL	(12h55-13h55) Lundi	Mme Leclercq
TENNIS DE TABLE	(12h55-13h55) Jeudi	Mme Duret
CROSS TRAINING	(12h55-13h55) Lundi	Mme Duret

Les déplacements dans le département sont pris en charge par le Service départemental UNSS 66 et organisés par district.

Les déplacements hors du département doivent être financés par l'établissement. Des aides par le service régional sont accordées en fonction du kilométrage.

BILAN PAR ACTIVITE :

AS FOOTBALL

L'effectif total est toujours au dessus des 100 joueurs. Un travail sur la citoyenneté est à construire car l'esprit n'est pas toujours bon. Des créneaux ont été ouverts pendant les vacances. Ces derniers seront sans doute reconduits l'an prochain.

AS BADMINTON

Au regard de la forte demande pour l'activité et afin de maximiser le temps des pratiques des élèves, 3 créneaux ont été proposé et seront reconduit l'année prochaine.

1 créneau 6ème, 1 créneau 5ème, 1 créneau 4ème/3ème

Ce découpage aura permis de travailler dans des conditions acceptables de pratique : entre 20 et 30 élèves présents sur les différents créneaux proposés.

2 profils d'élèves présents : les hédonistes qui viennent pour jouer avec les « copains/ copines » et les compétiteurs davantage dans une logique de progression débouchant sur la participation aux différentes compétitions départementales en simple et par équipe. Proportion à 50 % dans chaque catégorie environ.

Le collège amène une large partie des élèves présents en compétition sur le département.

Les résultats en compétition sont prometteurs cette année notamment chez les plus jeunes qui pourront poursuivre leur évolution en consolidant leur pratique à l'entraînement.

Demande particulière : un marquage au sol (au scotch) serait souhaitable pour délimiter les carrés de service et ainsi faciliter la compréhension, l'application et la progression dans l'activité. Une demande au conseil départemental pourrait être faite en ce sens.

AS BASKET

61 licenciés (44 garçons et 17 filles)

Mercredi 12h30-14h (mixte): Entre 10 et 15 élèves présents. Un groupe régulier et motivé. On a le temps sur ce créneau de mettre en place un travail technique.

Jeudi midi (garçons): Entre 15 et 20 garçons présents sur ce créneau. Un créneau où les élèves viennent jouer. Cela tourne un peu plus au niveau des élèves présents.

Vendredi midi (filles): Une dizaine de filles présentes chaque vendredi. Un bon groupe régulier et motivé durant toute l'année. Mélange de matchs et apport de technique.

De beaux résultats cette année sur les championnats:

Minimes garçons: 2ème de l'académie et 2ème à l'interacadémique.

Minimes filles: 3ème du département.

Benjamins: Equipe 1: Equipe championne du département. Participation à la finale académique.

Equipe 2: 4ème du département.

Benjamines: 2ème du département.

Participation aux Olympiades: 8 filles et 18 garçons.

Objectifs pour l'an prochain: Consolider et agrandir le groupe des filles, maintenir le niveau dans la participation aux compétitions (aller aux académiques dans un maximum de catégories).

Changement pour l'an prochain: Maintenir les deux créneaux méridiens en basket et les compétitions du mercredi après-midi. Remplacer le créneau du mercredi après-midi par une AS escalade pour diversifier l'offre de pratiques proposées aux élèves. Participer aux sorties escalade organisées par le District quand cela est possible le mercredi après-midi.

AS VOLLEY-BAL

Concernant le VB, du lundi midi 37 licenciés en VB avec une moyenne de 20 par séance.

Pas de compétition cette année, car elles tombaient en même temps que le bad et j'en étais informé tardivement. Nous essayerons de faire mieux l'an prochain.

AS TENNIS DE TABLE

Cette année l'as Tennis du table a eu du succès, une trentaine d'élèves inscrits dont 3 filles qui sont venus avec régularité et les inscriptions se sont faites tout au long de l'année. La majorité des élèves est en sixième, ce qui est optimiste pour les années à venir... La motivation des élèves était essentiellement se retrouver et jouer sans contrainte, juste le plaisir d'échanger... Ils ne souhaitent pas faire de compétitions et ne sont pas disponibles le mercredi après-midi.

Il a donc été difficile de recruter pour participer aux 5 compétitions (8/10, 26/11 ,17/12,12/01 et 16/02) notamment avec la contrainte d'avoir 2 filles par équipe pour pouvoir s'inscrire à la compétition départementale. Malgré tout, nous étions présents et les élèves ont été contents de ces journées.

AS CROSS TRAINING

La nouveauté du créneau a entraîné de nombreux inscrits dès septembre. Les élèves étaient curieux et motivés pour un bon nombre d'entre eux. Mais au fil de l'année, certains se sont un peu lassés malgré la forme variée des séances. Il est vrai que cette activité malgré le côté ludique proposé demande un certain goût de l'effort et une certaine rigueur...

Les élèves viennent pour être ensemble, s'amuser sans trop de contraintes...

Malgré tout une vingtaine d'élèves (10 filles et 11 garçons) est restée assidue dont 3 élèves qui n'ont jamais rien lâché ! Bravo à eux...

Ce créneau reste maintenu pour l'an prochain avec pour objectif de maintenir une meilleure dynamique tout au long de l'année.

LES TEMPS FORTS DE L'AS DANS L'ANNEE :

- Participation du collège au cross départemental et au cross académique.
- Matinée du sport scolaire: Découverte des activités de l'AS pour toutes les classes de 6ème sur une matinée.
- Sortie ski à Pyrénées 2000: Une nouveauté cette année qui sera reconduite l'an prochain (peut-être 2 journées?). Beaucoup de demandes pour cette sortie. Nous avons emmené 54 élèves (9 accompagnateurs). Nous avons dû faire une sélection pour avoir des groupes équilibrés en terme de niveaux. Nous avons privilégié les élèves de 3ème et ceux qui n'étaient jamais allés à la montagne. Les élèves qui n'ont pas pu participer cette année seront prioritaires l'an prochain.
- La Lycéenne à Carcassonne: 23 filles de 4ème et 3ème.
- Les Olympiades à Cabestany: Une soixantaine d'élèves de l'AS foot et basket.

- Raid des collèges à Caramany: 2 équipes engagées.

BILAN ANNUEL ATELIER THEATRE:

Organisation:

-Atelier mené par Mme Lorente. Présence également de Mme Botella qui a gracieusement apporté son aide.

-Créneau: le vendredi de 13h à 14h en salle polyvalente (ainsi que plusieurs créneaux ajoutés pour les répétitions finales).

-Effectif moyen: 20 élèves (élèves de 5ème et 4ème ainsi que deux élèves de 6ème).

-Cette année, participation au PDEAC.

-De septembre à décembre: jeu théâtral, improvisation, saynètes...

Ce premier trimestre, souplesse: quelques élèves ont pu essayer l'activité quelques séances et se désengager selon leur souhait.

Premier spectacle auquel les élèves ont assisté dans le cadre du PDEAC ("Je suis", compagnie EVOLVES au Millenari de Toulouges)

-De janvier à mi-juin (portes ouvertes):

Déroulement du PDEAC, arrivée de la comédienne Anne Patrux (15 h d'interventions)

Préparation de la pièce "La parure" adaptée de la nouvelle de Maupassant=

Deux représentations au Palais des rois de Majorque de Perpignan au mois de mai (Journée des arts puis Soirée des arts).

Une troisième et dernière représentation lors de la soirée portes ouvertes au collège.

Deuxième spectacle auquel les élèves ont assisté dans le cadre du PDEAC ("Rien", compagnie Monsieur K à Alénia)

-Dernières séances, après les portes ouvertes:

Jeu théâtral, improvisation, saynètes

Bilan:

-Atelier très riche, aussi bien culturellement (découverte de textes de grands auteurs, être spectateur...), qu'humainement et socialement (s'engager, s'ouvrir et respecter les autres, appartenir à un groupe-la troupe-, coopérer...).

-Occasion de prendre confiance, être valorisé dans l'enceinte du collège par le biais de cette activité théâtrale: différents élèves présentant des difficultés scolaires ont adhéré et progressé (tda, tdah, pap, élèves introvertis...)

-Progrès aussi bien en terme de savoir-faire (lire, mémoriser, jouer, mettre en scène...) que de savoir-être individuels (se maîtriser, se dépasser, s'engager, mémoriser, écouter des consignes...).

-Grande assiduité et investissement de la plupart du groupe afin de mener à bien les trois représentations (seuls deux-trois élèves à remobiliser, certainement intimidés car plus jeunes.)

-Véritable cohésion créée et des progrès formidables du côté de nos jeunes comédiens!

-Forte demande de réinscription pour l'année prochaine ainsi que de nouvelles demandes.

BILAN ATELIER ÉCHECS 2025-26

EFFECTIF En baisse, passé d'une vingtaine à une dizaine en cours d'année, mais se maintenant **entre 10 et 15** selon que des élèves non inscrits viennent jouer certaines semaines.

NÉCESSITÉ persistante de **libérer**, au niveau du département semble-t-il, **l'accès aux vidéos de chess.com en salle de permanences**, alors que cet accès dans une salle de non-enseignement [et encore elle l'est devenue puisque certains professeurs y font cours] ne met rien en péril, bien au contraire. [Rigidité administrative surréaliste!]

PROJET Toujours, quoique non réalisé, intérêt de **se rapprocher du club de Canohès**, performant en tout cas par certains de ses joueurs adultes de très bon niveau. Visite souhaitée dans les locaux du club, un mercredi matin ou après-midi?

TOURNOI et **SIMULTANÉES** Non effectués cette année du fait d'une majorité de joueurs de 6es qui restent à former préalablement.

PERSPECTIVE

Progrès constatés chez les 6es débutants ainsi que chez les 4es revenant qui de part et d'autres ont dépassé le stade de l'amusement pour se poser de vrais enjeux de stratégie.

Intégrer certains futurs et anciens 6es déjà de bon niveau venus aux portes ouvertes.

BILAN CATALAN 2025-2026

Atelier "El taller"

L'atelier a fonctionné sur la pause méridienne tous les lundis de 13 à 14 heures.
Comme chaque année, nous avons marqué les moments traditionnels de l'année:

- octobre : **Totsants** deux sessions consacrées à la confection de panellets (sans cuisson) , chaque élève ayant apporté un ingrédient.
- novembre /décembre **Nadal** , création de rousquilles en papier mâché pour décorer le sapin et d'un petit **tió** à emporter.

A partir du mois de janvier et en vue de la soirée portes ouvertes et de la "revetlla" de Sant Joan à TOLUGES:

- apprentissage de la chorégraphie du **ball de gegantons**
- apprentissage (pour les nouveaux) du **ball de bastons**
- apprentissage de la nouvelle danse **Polka de l'ours**

Bilan positif , le groupe est motivé , d'ailleurs presque tous étaient présents lors de la soirée portes ouvertes.

Projet 6èmes

6èmes : 6èmes 8 divisions

Réalisation d'un **grimoire** en catalan autour d'une séquence sur les "bruxes" et en lien avec le spectacle Cie le cri de la Miette

Traditions :Tió, Sant Joan

Les objectifs visés :

Des objectifs linguistiques : Sensibiliser à la langue catalane.

Des objectifs culturels :

Prendre conscience de la richesse de notre culture et découvrir notre patrimoine.

Eveiller la curiosité des élèves sur leur environnement immédiat .

Découvrir et pratiquer nos traditions :

- Totssants avec le personnage de la Castanyera (vendeuse de chataignes)
- Nadal (Noël) avec la célébration du tió.

Activités autour des légendes:

- cette année ,Sant Jordi,étant pendant les vacances le thème a été juste évoqué.
- Contes et légendes de Bruixes (sorcières) en lien avec la représentation théâtrale et réalisation d'un *Llibre d'encanteris (grimoire)*;

Sant Joan

Option

Les activités mises en œuvre :

5èmes

24 élèves

Participation à la rencontre inter-collèges proposant l'enseignement du catalan: **IMPLICATS** au Palais des rois de Majorque

Tradicions : Tió

Juin: participation à un **joc d'escapada** (escape game) autour de Sant Miquel de Cuixà, la Pau i Treva et l'Abat Oliba proposé par le Casal del Conflent.

4èmes

19 élèves

Séjour à Barcelona , découverte de la ville et de son évolution XIXème et XXème siècle .

Découverte du Modernisme .

Présentation orale et écrite du séjour .

Tradicions : Tió

Participation à l'atelier de **chant polyphonique** proposé par l'OPLC avec le groupe **Molinet de pebre** (5 heures dédiées)

3èmes

Séjour à Barcelona , découverte de la ville et de son évolution XIXème et XXème siècle .

Découverte du Modernisme .

Présentation orale et écrite du séjour .

Tió

Séquence autour des métiers: **présentation orale de la semaine de stage.**

En amont du visionnage du film d'animation **Josep** et de la visite au Mémorial, étude de deux dessins de Josep Bartolí

Tous niveaux confondus, sur la base du volontariat : Aniversari Gegantons et Trobada geganterà.

Bilan du dispositif Devoirs Faits

Année scolaire 2025-2026

Le dispositif Devoirs Faits a mobilisé cette année un nombre important d'intervenants afin d'accompagner les élèves dans leur travail personnel et de favoriser leur autonomie.

Onze enseignants sont intervenus tout au long de l'année, accompagnés de 4 AESH qui ont pris en charge prioritairement les élèves dont ils sont les référents.

Pour le niveau 6e, le dispositif obligatoire a été assuré par 10 enseignants à raison d'une heure hebdomadaire par classe. Un enseignant du premier degré, Monsieur Vidal, est également intervenu à hauteur de deux heures chaque mercredi. Cette quotité est en diminution par rapport à l'année précédente où trois heures étaient assurées. Comme les années précédentes, l'organisation de cette intervention reste complexe à anticiper en raison de l'attribution tardive des moyens du premier degré, généralement connue seulement à la rentrée scolaire.

Au total, 126 élèves se sont inscrits au dispositif cette année, soit 62 filles et 64 garçons. La répartition par niveau était la suivante :

- 46 élèves de 6e ;
- 28 élèves de 5e ;
- 34 élèves de 4e ;
- 18 élèves de 3e.

L'assiduité demeure un enjeu majeur du dispositif. En effet, une trentaine d'élèves ont dû être exclus de Devoirs Faits en raison d'absences répétées malgré les rappels effectués. Par ailleurs, trois élèves ont été retirés du dispositif à la suite de comportements inadaptés perturbant le bon déroulement des séances.

Cette situation met en évidence une difficulté récurrente : un certain nombre d'élèves sont inscrits à l'initiative de leurs parents sans réelle adhésion personnelle au projet. Le manque de motivation qui en découle impacte parfois leur implication dans les séances et leur assiduité.

Afin de remédier à ces difficultés, Monsieur Rannou a contacté systématiquement les familles des élèves présentant un manque d'investissement ou une attitude perturbatrice. Ces échanges ont permis, dans certains cas, une amélioration du comportement et de l'engagement des élèves concernés.

Malgré ces difficultés, le dispositif continue de constituer un outil essentiel d'accompagnement des élèves. La diversité des intervenants, la complémentarité entre enseignants et AESH ainsi que le suivi individualisé proposé permettent d'apporter une aide adaptée aux besoins des élèves les plus fragiles. Une réflexion devra néanmoins être poursuivie sur les modalités d'inscription et de maintien dans le dispositif afin de renforcer l'adhésion des élèves et d'améliorer leur assiduité.

Évaluation du dispositif par les intervenants

Afin d'évaluer le fonctionnement du dispositif, un questionnaire a été proposé aux enseignants intervenant en Devoirs Faits. Seize enseignants sur dix-neuf ont répondu, soit un taux de participation de 84 %. Les réponses témoignent d'une perception globalement très positive du dispositif.

L'organisation actuelle est jugée satisfaisante ou très satisfaisante par 94 % des répondants, ce qui traduit une bonne appropriation du fonctionnement mis en place dans l'établissement.

Les effectifs des groupes sont également considérés comme adaptés par une très large majorité des enseignants (88 %). Néanmoins, certains soulignent la difficulté d'accompagner efficacement tous les élèves lorsque les groupes sont trop hétérogènes ou lorsque plusieurs niveaux sont réunis au sein d'une même séance.

Concernant l'investissement des élèves, les réponses confirment les constats effectués tout au long de l'année. Pour 56 % des enseignants, l'implication dépend fortement des élèves, tandis que seuls 38 % considèrent que les élèves sont globalement investis. Cette observation rejoint la problématique récurrente des élèves inscrits à l'initiative de leurs parents sans adhésion réelle au dispositif.

Malgré cela, les effets du dispositif apparaissent encourageants. Chez les élèves les plus investis, 87 % des enseignants observent une amélioration de l'autonomie et des méthodes de travail au cours de l'année, dont plus de la moitié de manière nette.

Les enseignants indiquent également que les élèves arrivent généralement avec du travail à effectuer ou des demandes précises, même si la majorité des répondants souligne que cette situation varie fortement selon les élèves.

La communication interne autour du dispositif constitue un point fort. L'ensemble des répondants se déclare satisfait du fil de discussion Pronote utilisé pour les échanges et le suivi des élèves.

Par ailleurs, le protocole mis en place pour gérer les absences, le manque d'implication ou les comportements perturbateurs est jugé efficace par 94 % des enseignants. Les appels systématiques aux familles réalisés par Monsieur Rannou ainsi que les éventuelles évictions du dispositif sont perçus comme des mesures adaptées.

Enfin, le niveau de satisfaction des intervenants est particulièrement élevé puisque 100 % des répondants se déclarent satisfaits ou très satisfaits de leur implication dans le dispositif. Cette adhésion se traduit également par une volonté majoritaire de poursuivre l'an prochain : 69 % souhaitent continuer à intervenir et 12 % se déclarent favorables sous certaines conditions.

Perspectives d'amélioration

Les enseignants ont formulé plusieurs pistes d'amélioration pour l'année prochaine :

- limiter autant que possible le brassage des niveaux au sein d'un même groupe ;
- privilégier l'encadrement d'élèves appartenant à un ou deux niveaux maximum ;
- renforcer le travail méthodologique en début d'année, notamment pour les élèves de 6e ;
- favoriser, lorsque cela est possible, l'intervention d'enseignants auprès d'élèves qu'ils connaissent déjà ;

- améliorer les conditions matérielles (manuels disponibles dans les salles, souhait d'avoir une imprimante en réseau au 1^{er} étage ; avoir deux salles proches l'une de l'autre pour les collègues du Devvoirs faits 6^e)
- Remarque sur une moindre efficacité du dispositif sur les heures du vendredi
- poursuivre la réflexion sur les critères d'inscription afin de favoriser l'engagement des élèves réellement volontaires. Proposition par exemple d'ouvrir des créneaux à 13 heures pour les élèves volontaires sans inscription préalable donc sans obligation de venir chaque semaine (forte demande cette année selon certains collègues).

Conclusion

Le bilan de l'année 2025-2026 apparaît globalement très positif. Le dispositif bénéficie d'une forte implication des personnels et d'une organisation reconnue comme efficace. Les résultats du questionnaire confirment l'intérêt pédagogique de Devvoirs Faits, en particulier pour les élèves qui s'investissent régulièrement dans les séances. Les principaux axes de travail pour l'année prochaine concernent l'amélioration de la motivation des élèves inscrits, la limitation de l'hétérogénéité des groupes et le renforcement des moyens matériels mis à disposition des intervenants.

PIX

BILAN DES RÉSULTATS 2025-2026

Certification des élèves de 3°

Depuis 2021, tous les élèves de 3° passent une certification Pix qui évalue les pratiques numériques en fonction d'un score entre 0 et 1024 pix.

Elle porte sur 16 compétences (réparties dans 5 domaines). Il y a 8 niveaux de compétences.

Cette certification est obligatoire en fin de 3°, terminale et L3 (article L 312-9 du code de l'éducation).

Depuis leur année de 5°, les élèves se forment aux compétences numériques en faisant des « campagnes » attribuées par leurs enseignants de technologie ou de façon autonome.

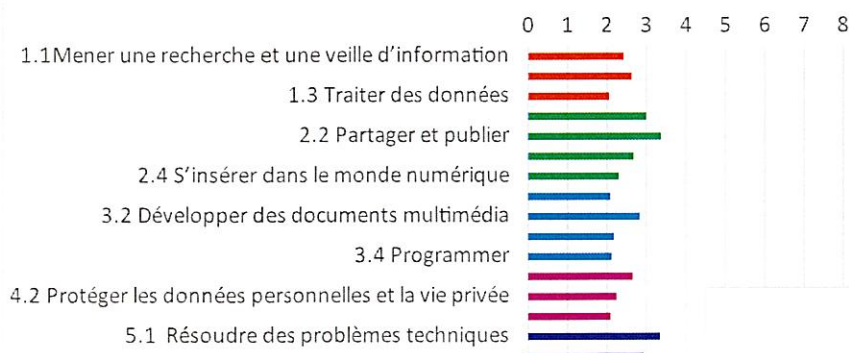
Tous les élèves présentés ont obtenu une certification sauf un élève qui a abandonné durant l'épreuve. Cinq élèves ont été absents aux 2 sessions (session de la classe et rattrapage).

Nos élèves de 3° obtiennent une moyenne de 240 pix.

Le score maximum obtenu est 430 pix

Le niveau maximum obtenu est le niveau 5.

Niveau moyen certifié



Niveau maximum atteint



Attestation des élèves de 6°

Depuis la rentrée 2024, les élèves de 6° doivent se former sur 2 « parcours » PIX pour obtenir une attestation de sensibilisation au numérique (obligatoire pour toutes les classes de 6ème). Ce dispositif permet de sensibiliser les élèves aux bonnes pratiques du numérique, avec un focus sur le cyberharcèlement.

La technologie n'étant plus une discipline enseignée en 6° depuis septembre 2023, la formation des élèves et la passation de l'attestation a dû se faire dans d'autres cours ou lors des remplacements d'enseignants.

M. Peytavi et Mme Bonavent, professeurs de technologie ainsi que Mmes Janer-Roth et Ripolles ont eu la charge de faire passer et de superviser cette attestation. Cela a été très compliquée, notamment à cause des problèmes de codes de connexion à l'ENT que les élèves n'avaient pas, de leur manque d'autonomie et de l'irrégularité des sessions (il y a eu une disparité entre les classes).

Sur les 240 élèves de 6° du collège 82 n'ont pu être formés intégralement à l'utilisation du numérique (élèves absents à des sessions ou n'ayant pas leurs codes EDUCONNECT). Pour ces élèves, des sessions vont encore être positionnées jusqu'à la fin du mois de juin.

Parcours apprenants des élèves de 4°

Depuis février 2025, les élèves de 4° doivent passer deux parcours apprenants pour être sensibilisés à l'intelligence artificielle. Ce sont les deux enseignants de technologie qui se sont chargés de faire passer ces parcours.

A ce jour, 172 élèves de 4° ont fini ces parcours. Les autres étaient absents, n'avaient pas leurs codes, ou ne l'ont pas fait ou fini à la maison. Cela sera repris lors de leur année de 3° afin qu'ils quittent le collège en ayant suivi ces 2 parcours.

Carine Bonavent

Référente PIX du Collège François Mitterrand

Collège François Mitterrand Bilan de l'Année scolaire 2025/2026
--

Fonctionnement et intervention de l'AS SSFE

Secteur d'intervention de l'Assistante sociale :

- Collège La Garrigole (résidence administrative): 2 jours par semaine (Lundi / Vendredi)
- **Collège François Mitterrand : 1 jour par semaine (jeudi)**
- Collège Jean Amade : 1 jour par semaine (mardi)

Le mercredi a été partagé entre les 3 établissements en fonction des urgences et besoins des établissements

Nombre d'élèves au collège :

- En 2024/2025 = 777 élèves dont 216 boursiers
- 2025/2026 = *à compléter*

Gestion du Fonds Social :

- Nombre de commissions : 2

Le service de Gestion a entièrement assumé la prise en charge administrative des questions de précarités financières. Quelques liaisons ont été faites entre les deux services. A noter que le nombre de pièces demandé pour la constitution du dossier de demande de FS me semble trop important et peut constituer un frein pour certaines familles. La Circulaire départementale propose de se baser sur le coefficient familial de la CAF qui est directement en lien avec le service des impôts et réévalué tous les 3 mois en fonction du changement de situation familiale. Il constitue donc un très bon indicateur de la situation financière des familles. Le rôle de l'AS SSFE intervient donc dans les situations complexes auprès des familles qui n'ont pas de Caf ou qui sont hors barème.

Lien AS / VIE scolaire :

Un lien étroit s'est fait par mail, par téléphone et lors des permanences avec les 2 CPE . Cela a permis une prise en charge des situations complexes même en dehors des permanences sociales. J'ai apprécié leur disponibilité et leur professionnalisme.

Lien service infirmier, Psy, Direction

Des cellules de veille hebdomadaire permettent un suivi précis des situations et un croisement des regards très important pour permettre la compréhension des situations. Un accès via un « drive » est également possible pour le suivi des élèves.

Nombre d'élèves ayant bénéficié d'un suivi social (*reçus plusieurs fois dans l'année*)

	Filles	Garçons	Total
2024/2025			
2025/2026	22	22	44

Visite à domicile : 1 (une deuxième est envisagée en fin d'année)

Problématiques repérées :

- Conflits parentaux et besoin de faire de la médiation parentale ou enfant/ parent
- Soutiens parentaux en lien avec des situations de violence conjugale
- Situations nécessitant une aide à l'accès aux droits liée au handicap ou à la santé mentale
- Absentéisme : 3 situations remontées cette année

Situation de Protection de l'enfance / Handicap:

- 5 situations ont demandé un suivi dans le cadre de la Protection de l'enfance : lien avec les services partenaires, participation à des commissions enfances du Conseil départemental, liens réguliers avec les enfants et les parents , etc... Dont 2 ont fait l'objet d'une demande d'aide éducative à domicile au département (accordé en Commission Enfance et qui devrait être effectives en Septembre)

Année	Demande	Réponse
2024/2025	2 d'AED	Suspendu
2025/2026	4 d'AED Note sociale absentéisme 3 2 dossiers MDPH	2 accordés (1 en cours d'évaluation par As MEF)

En conclusion

Le collège François Mitterrand est un établissement avec un grand nombre d'élèves. Je note une dégradation des situations sociales depuis 5 ans (date à laquelle j'étais en poste dans l'établissement). Les situations de mal-être des jeunes, de conflits parentaux me semblent plus importantes et nécessitent des relais ou des temps de médiation importants. Au vu du petit taux de présence au collège, le travail effectué par l'équipe de Direction, Vie Scolaire, Médicaux/Psy a permis d'être un relais très important pour faciliter le travail social, cibler les situations qui demandent une intervention ou un accompagnement.

Le lien avec les enseignants reste à développer ainsi que le repérage de l'assistante sociale par les élèves via des actions collectives. En effet peu d'élèves viennent spontanément au bureau de l'assistante sociale.

ART ET PATRIMOINE		ETUDE DE L'IMAGE & EMI		Sensibilisation spectacle vivant		LECTURE, LANGUES ET CIVILISATIONS		Education scientifique et à l'environnement		Parcours Citoyen		Parcours Santé		Parcours Avenir																																																																	
6ème Classes 7 Effectifs 210	ATELIER BLASON des archives départementales Janvier	Cinéma à Toulouges : 1 film 80,00 € Décembre avant les vacances Analyse de l'image 1 : IRD / point presse	ATELIER peña Pellizco : PDEAC 45,00 €	Cie Le Cri de la Miette : Conte 2 800,00 € Janvier	ADRET : Traditions de Noël en Europe Décembre avant les vacances	Sortie PDEAC/OPIC CAT ? 45,00 € BUS PDEAC Jun Sortie à Nîmes LAT 300,00 €	Réservé marine & Biodiversarium 720,00 € BUS PDEAC 20 22 24 et 29 avril 720,00 €	SDIS66 : ASSEC + ASSR1 Avril MPPF66 risques réseaux sociaux Novembre Projet Tous égaux : MPPF66 & FFREEE Jun	Mouvement du Nid (VSS) Octobre CDO5/INEPS vs conduites addictives ou dangereuse CDO5 €? Novembre	Lever le tabou des règles Octobre Petit Déjeuner Equilibré Mars MPPF66 vs Harcèlement Novembre	Parcours Avenir																																																																				
												5èmes Classes 8 Effectifs 240	ATELIER BLASON des archives départementales Janvier	Cinéma à Toulouges : 3 films 240,00 € Décembre Février Avril Analyse de l'image 2 : Projet recherche figure inspirante & illustration œuvre art	ATELIER peña Pellizco : PDEAC 45,00 €	Cie Le Cri de la Miette : Conte 2 800,00 € Janvier	ADRET : Traditions de Noël en Europe Décembre avant les vacances	Sortie PDEAC/OPIC CAT ? 45,00 € BUS PDEAC Jun Sortie à Nîmes LAT 300,00 €	Réservé marine & Biodiversarium 720,00 € BUS PDEAC 20 22 24 et 29 avril 720,00 €	SDIS66 : ASSEC + ASSR1 Avril MPPF66 risques réseaux sociaux Novembre Projet Tous égaux : MPPF66 & FFREEE Jun	Mouvement du Nid (VSS) Octobre CDO5/INEPS vs conduites addictives ou dangereuse CDO5 €? Novembre	Quels secteurs d'activité sont fait pour moi ? Fautes de la science Cordees de la réussite 410,00 €	Parcours Avenir																																																								
																								4èmes Classes 7 Effectifs 210	ATELIER BLASON des archives départementales Janvier	Cinéma à Toulouges : 2 films Février 160,00 € Analyse de l'image : 3 Visa pour l'image : Expo 480,00 € 12 au 23 septembre 420,00 € EPI "Image et arts Fr/HG	ATELIER peña Pellizco : PDEAC 45,00 €	Cie Le Cri de la Miette : Conte 2 800,00 € Janvier	ADRET : Traditions de Noël en Europe Décembre avant les vacances	Sortie PDEAC/OPIC CAT ? 45,00 € BUS PDEAC Jun Sortie à Nîmes LAT 300,00 €	Réservé marine & Biodiversarium 720,00 € BUS PDEAC 20 22 24 et 29 avril 720,00 €	SDIS66 : ASSEC + ASSR1 Avril MPPF66 risques réseaux sociaux Novembre Projet Tous égaux : MPPF66 & FFREEE Jun	Mouvement du Nid (VSS) Octobre CDO5/INEPS vs conduites addictives ou dangereuse CDO5 €? Novembre	IDE CD66 bien être et relation amoureuse Décembre Sous réserve de projet LGBT+ 66 sexualité et contraception Janvier <i>Troupuscule Théâtre : Blanche neige doit mourir CDO5 €?</i> 900,00 € Avril	Quels secteurs d'activité sont fait pour moi ? Fautes de la science Cordees de la réussite 410,00 €	Parcours Avenir																																											
3èmes Classes 7 Effectifs 210	Musée Rigaud Septembre Octobre 420,00 € 1 330,00 € 1 190,00 € BUS PDEAC Avril Mai	Cinéma à Toulouges : 2 films 160,00 € Décembre et Avril	ATELIER Théâtre Atelier Flamenco Chorale Projet interdégré A tout Chœurs Sous réserve de financement et de convention €?	Voyage en Provence LAT Mars Sous réserve de projet 300,00 €	ATELIER MATH en JEANS 1 000,00 € Atelier fusée Atelier réparation vélo PDES	ASSR 2 Mai MPPF66 vs Violence Sexiste & Sexuelle et Violence Intra Familiale	Sages femmes CD66 contraception et sexualité Mars	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr														Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr	Présentation des métiers LPO Janvier La boîte à métier Janvier Cordees de la réussite 1 050,00 € Avril Les ambassadeurs d'Arago Mai Fondation pour l'inclusion sur la posture professionnelle (FACE) Mai EPI "c'est quand qu'on va où" Techno/LVM/fr

Construire un projet pédagogique EVAR-S

ANNEXE 4

Axe 1 : se connaître, vivre et grandir avec son corps

Niv	Point(s) notionnel(s) de programme abordé / séance/ séquence sur ... et période	Lien(s) avec les apprentissages (séquence concernée...)	Principales compétence(s) travaillée(s) explicitement	Règles et lois (éventuellement)	Parcours éventuel associé
6ème	SVT Les modifications liées à la puberté. (mois de mars)	À l'aide de l'exploitation de documents de nature variée (texte, graphique, image), préciser les changements morphologiques, comportementaux et physiologiques qui surviennent à la puberté.	Décrire et identifier les changements du corps au moment de la puberté et les relier à la capacité à se reproduire.	Respect du corps de l'autre / de l'autre	Parcours santé
6ème	ARTS « représenter les émotions »	Les élèves sont amenés à identifier leur émotion à les verbaliser, puis à les représenter de manière abstraite, par les gestes et les couleurs.	Décrire et identifier les émotions (parfois nouvelles avec l'adolescence) qui nous traversent. Expérimenter, produire, créer - Choisir, organiser et mobiliser des gestes, des outils en fonction des émotions ressenties		
6ème	EPS demi-fond gérer l'effort et connaître son corps	Évaluation Finale cycle Demi-Fond Préparer le corps à l'effort (échauffement) Gérer son effort sur la durée (Course de 6 min: prévoir d'éventuel(s) arrêt(s) et distance à parcourir)	Préparer le corps à l'effort, mobilisation cardio-respiratoire Prendre conscience de son corps et de ses sensations	Encouragements positifs uniquement Respect des partenaires et adversaires Ne pas surestimer ses aptitudes	
Intervention diététicienne, professeure SVT et projet petit déjeuner au self. A un âge où le corps change et a des besoins spécifiques, le petit déjeuner pour améliorer la performance					

Autre séance en SVT qui peuvent compléter le projet evar-s 6ème pour l'axe 1

Distribution Kit Règles du CG66 « Les règles si on en parlait » (septembre)

<https://www.ledepartement66.fr/actualite/le-departement-lance-un-dispositif-inedit-pour-lutter-contre-la-precarite-menstruelle-et-le-tabou-des-regles/>

Séance 1 : L'appareil reproducteur humain. (mars)

Découvrir l'appareil reproducteur de l'homme et de la femme à l'aide de logiciels dans la tablette Y11.

-Nommer les organes reproducteurs étudiés avec le vocabulaire scientifique correspondant.

Séance 3 : Reproduction et sexualité humaine. (mars)

Construire un projet pédagogique EVAR-S

À l'aide de ses connaissances et de son raisonnement, déterminer les différentes dimensions de la sexualité humaine, afin de distinguer la notion de reproduction de celle de sexualité humaine.

-Expliquer ce que veut dire sexualité. -Identifier à quel champs (biologique, psycho-émotionnel, socioculturel) appartient un exemple.

Axe 2 : *rencontrer les autres et construire avec eux des relations, s'y épanouir*

Niv	Point(s) notionnel(s) de programme abordé / séance/ séquence sur ... et période	Lien(s) avec les apprentissages (séquence concerné...)	Principales compétence(s) travaillée(s) explicitement	Règles et lois (éventuellement)	Parcours éventuel associé
6ème	FRANCAIS : Rencontrer des monstres : expérience de l'autre ; expérience de soi (étude d'un conte)	-Étude du conte <i>La Belle et la Bête</i> pour aborder les questions d'altérité, d'apparence et de différence, ainsi que la construction de valeurs humaines (empathie, altruisme, générosité...) : texte de Mme Leprince de Beaumont et film de Cocteau.	- Lire une œuvre littéraire et se l'approprier. - Enrichir son vocabulaire (portrait physique et moral, vertus et défauts) .		Parcours culturel et citoyen
6ème	Catalan : Lutte contre les stéréotypes, peur de la différence Respect, le droit d'être soi-même ne pas juger.	Dans la séquence " Temps de bruxes i bruixots i altres monstres " Lexique de la description physique simple, des sentiments (peur, dégoût...) Constat : les "bruxes" sont majoritairement des femmes: femmes savantes, indépendantes, seules, <i>Légendes du Canigó Les encantades</i> - points historiques (beaucoup d'exécutions de bruxes sur notre territoire)	EO savoir décrire simplement EO s'exprimer à l'oral EE J'invente une potion aux pouvoirs positifs et je l'écris dans mon Livre d'enchants (grimoire) Développer l'empathie Identifier ses émotions.	Lutte contre les discriminations	EMC Parcours citoyen : Valeurs de la République Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine , au physique...
6ème	EPS Sports collectifs (respecter les règles...)	Évaluation Finale Sport Collectifs Développer la coordination et l'échange entre élèves Coopérer pour progresser vers la cible Favoriser la participation de tous et la réussite collective	Créer des interactions positives Prendre en compte les autres dans l'action Construire ensemble une stratégie simple Respecter les autres et s'épanouir dans le jeu Stratégie collective – communication – gestion des émotions	Encouragements positifs uniquement Respect des règles établies, des partenaires et adversaires Agir en fonction de ses aptitudes et de celles de ses camarades	
MRAP – Lutter contre les discriminations (https://francois-mitterrand-toulouges.mon-ent-occitanie.fr/vie-de-l-etablissement/le-mrap66-au-college-avec-tous-les-eleves-de-6eme-pour-lutter-contre-les-discriminations-87141952.htm)					

Construire un projet pédagogique EVAR-S

Axe 3 : trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

Niv	Point(s) notionnel(s) de programme abordé / séance/séquence sur ... et période	Lien(s) avec les apprentissages (séquence concernée...)	Principales compétence(s) travaillée(s) explicitement	Règles et lois (éventuellement)	Parcours éventuel associé
6ème	Sciences démarche scientifique		C'est bien parce qu'un cadre méthodologique est accepté par l'ensemble des scientifiques que la liberté peut s'exprimer. Tout chercheur peut sortir des sentiers battus, aller à l'encontre des idées reçues, s'il accepte que ses idées et résultats soient soumis à la communauté scientifique.		Parcours citoyen
6ème	EMC Règles, droits et devoirs du collégien	Le cadre scolaire et les règles communes Activité autour de la laïcité	Comprendre une règle, respecter un cadre collectif	Droits de l'enfant, la laïcité	
6ème	ANGLAIS harcèlement	Séquence : "Be the buddy, not the bully" Objectif principal : Identifier les composantes d'une relation positive (empathie, respect) et distinguer la taquinerie du harcèlement	Supports - Options : -CE : Album "The Bully Bug" -CO : Vidéo UNICEF "Don't be a bully" -CO : Chanson "Be Kind" de Pat-a-Cake -CE : Affiches anti-harcèlement anglophones -EOC : Jeux de rôle - situations de conflit avec résolution positive -EE : "Class rules poster" - créer des règles de classe illustrées Actes de parole (A1) : -Décrire une action en cours -Donner des ordres/conseils -Parler de ses relations -Exprimer ce qu'on ressent	Lutte contre le harcèlement	Parcours citoyen (vivre ensemble, prévention du harcèlement, programme pHARe) Parcours éducatif de santé (climat de classe, bien-être relationnel)
MPPF 66 – internet et le rapport à l'autre					

Construire un projet pédagogique EVAR-S

Axe 1 : se connaître, vivre et grandir avec son corps

Niv	Point(s) notionnel(s) de programme abordé / séance/ séquence sur ... et période	Lien(s) avec les apprentissages (séquence concernée...)	Principales compétence(s) travaillée(s) explicitement	Règles et lois (éventuellement)	Parcours éventuel associé
Sème	EPS Sports collectifs	Développer la coordination et l'échange entre élèves Coopérer pour progresser vers la cible Réinvestir les apprentissages en match Favoriser la participation de tous et la réussite collective	Créer des interactions positives Prendre en compte les autres dans l'action Construire ensemble une stratégie simple Respecter les autres et s'épanouir dans le jeu Stratégie collective – communication – gestion des émotions	Encouragements positifs uniquement Respect des règles établies, des partenaires et adversaires Prendre en compte ses aptitudes et celles de ses camarades	Parcours citoyen
5ème	ESPAGNOL « Corps émotions différence »	Séquence <u>Mi gente y yo</u> Séance 1h mis amigos: "la amistad, el respeto y la diferencia" film animation "Cuerdas" Lexique sur le handicap, sur les sentiments, sur les émotions: ayuda, respeto, amistad, diferencia..., la inclusion, exclusion, empatia.. L'obligation (hay que/deber) Verbes: Gustar/ Encantar/ odiar/ doler, amar, querer Lien avec la journée internationale sur le handicap	* Comprendre un document audiovisuel authentique * Exprimer des émotions et des sentiments * Décrire une relation d'amitié * Donner son opinion	Droit à l'éducation pour tous Interdiction des discriminations. Inclusion.	
5ème	ANGLAIS « décrire la personnalité »	Séquence : "Who am I? Breaking gender stereotypes" Objectif principal : Se décrire de manière plus fine (physique et personnalité), questionner les stéréotypes de genre, découvrir des personnalités anglophones qui bousculent les normes	Supports - Options : -CE : Biographies courtes de personnalités -CO : Chanson "This is Me" (The Greatest Showman) - acceptation de soi + Publicités -EOC : "My self-portrait presentation" - présentation orale avec support visuel -EE : "Breaking stereotypes" - créer une affiche anti-stéréotypes avec slogans Actes de parole (A1→A2) : -Se décrire physiquement et moralement -Présenter sa personnalité -Exprimer préférences et opinions -Justifier brièvement	Respect de l'autre/du corps de l'autre Parcours éducatif de santé (bien-être, estime de soi, acceptation de son corps) Parcours citoyen (égalité filles-garçons, lutte contre les discriminations)	

Projet « tous égaux » les stéréotypes et leur fabrique (<https://francois-mitterrand-toulouges.mon-ent-occitanie.fr/l-etablissement/actualites/tous-egaux-un-projet-fraternel-et-memorial-pour-tous-les-eleves-de-5eme-36890594.htm>)

Construire un projet pédagogique EVAR-S

Axe 2 : rencontrer les autres et construire avec eux des relations, s'y épanouir

Niv	Point(s) notionnel(s) de programme abordé / séance/ séquence sur ... et période	Lien(s) avec les apprentissages (séquence concerné...)	Principales compétence(s) travaillée(s) explicitement	Règles et lois (éventuellement)	Parcours éventuel associé
5ème	Français : Le voyage et l'aventure, pourquoi aller vers l'inconnu ?	Les grands explorateurs, <i>Vendredi et la vie sauvage</i> de Tournier ; <i>Le royaume de Kensuké</i> de Morpurgo, Poèmes sur ce thème...	-Rencontrer l'autre -Découvrir de nouveaux horizons -S'enrichir des différences		-Culturel -Citoyen
5ème	PHYSIQUE/ TECHNOLOGIE/SVT travailler en groupe/coopérer	Il est plus aisé pour les élèves d'intervenir au sein d'un groupe restreint parce que le cadre est plus rassurant : il est plus facile d'exprimer son point de vue aux autres élèves (qui ne détiennent a priori pas encore le savoir) qu'au professeur qui, aux yeux de l'élève, est détenteur d'un savoir abouti.			Parcours citoyen
5ème	EPS Sports collectifs	Développer la coordination et l'échange entre élèves Coopérer pour progresser vers la cible Réinvestir les apprentissages en match Favoriser la participation de tous et la réussite collective	Créer des interactions positives Prendre en compte les autres dans l'action Construire ensemble une stratégie simple Respecter les autres et s'épanouir dans le jeu	Encouragements positifs uniquement Respect des règles établies, des partenaires et adversaires Prendre en compte ses aptitudes et celles de ses camarades	Parcours citoyen
Projet « tous égaux » Les règles de la vie en société / harcèlement, discrimination					

Axe 3 : trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

Niv	Point(s) notionnel(s) de programme abordé / séance/ séquence sur ... et période	Lien(s) avec les apprentissages (séquence concerné...)	Principales compétence(s) travaillée(s) explicitement	Règles et lois (éventuellement)	Parcours éventuel associé
5ème	EMC Responsabilité individuelle et collective Egalité	Responsabilité Activité autour des violences faites aux femmes	Prendre conscience de ses actes	Egalité	Parcours citoyen
5ème	Mathématiques Statistiques	Lecture critique de données médiatiques. Comprendre des données collectives Thème : inégalité filles/ garçons	Esprit critique Responsabilité de chacun Prise de conscience de l'impact de nos actes.	Egalité, lutte contre les discriminations	- Citoyen - EMI

Construire un projet pédagogique EVAR-S

5ème Espagnol : Programme 5ème: Ecole et société Disparités éducatives / accès à l'école et à l'enseignement et variété des conditions d'enseignement (axe 3 nouveaux programmes) Comprendre qu'on peut avoir plusieurs identités culturelles. • Accepter l'autre avec ses différences. Liens avec l'intervention de l'asso free: Découvrir des personnalités pluriculturelles. Introduire la notion d'exil de façon simple (a veces las personas tienen que dejar su país por razones difíciles/ después construyen una nueva vida en otro lugar) Parler de la Retirada (histoire importante dans notre département, histoire familiale de certains de nos élèves) Entrée par l'expérience personnelles (sans demander d'informations intimes) - ¿ Conocés a alguien que viene de otro país ? - ¿ Qué cultura conocéis? - ¿ Tenéis varias culturas? (musique, nourriture, langue, traditions) Ecouter, comprendre • Un extrait de films sur la scolarisation d'enfants, issus d'un milieu très défavorisé, dans une école . (film Pedro Machuca, scène 1) Lire, comprendre • Mini portrait d'une célébrité pluriculturelle (Shakira, Lamine Yamal etc ...) Affiche «soy de aquí y de allá » • Poésie de Gloria Fuertes (poétesse pour enfants): «que los niños ayuden a los niños» Observer, comprendre, parler • «Migrantes » (Issa Wtanabe) ' album jeunesse: extrait livre /image • Photos de la Retirada avec recontextualisation. • Vidéo Karambolage «le migrant» (• "El Viaje de Said" Goya 2007 Mejor Cortometraje de Animacion Animation, 12 min Thème : un enfant marocain rêve d'un autre pays. → Métaphore douce de la migration.) Lexique Travailler le lexique de : la familia, los orígenes, los países, viajar , vivir, ser de, recordar ... Les vêtements.La maison /l'habitat Grammaire/Langue Présent de l'indicatif. (+conocer)Ser de	• Comprendre un message (oral/écrit) simple lié à une situation de vie nouvelle. • S'exprimer à l'oral. • Exprimer un sentiment. • Développer l'empathie, le respect pour autrui. Mise en perspective Evars: discussion guidée: « ¿ qu2 aprendimos sobre vivir entre culturas», « ¿ qué puede aportar tener varias culturas»	• droit à l'éducation (enfants) • droit à la dignité • droit au respect • droit à la liberté , égalité, fraternité • droit à la protection (réfugiés politiques), Droits et devoirs	• Parcours citoyen • Parcours éducatif Recontre avec l'association FREE: vivre après un exil et se construire avec plusieurs cultures.
---	--	---	--

Projet « tous égaux » , association FREE , vivre après un exil et se construire avec plusieurs cultures

Construire un projet pédagogique EVAR-S

Axe 1 : se connaître, vivre et grandir avec son corps

Niv	Point(s) notionnel(s) de programme abordé / séance/ séquence sur ... et période	Lien(s) avec les apprentissages (séquence concerné...)	Principales compétence(s) travaillée(s) explicitement	Règles et lois (éventuellement)	Parcours éventuel associé
4ème	EPS Demi fond	Évaluation Finale cycle Demi-Fond Préparer le corps à l'effort (échauffement) Gérer son effort sur la durée (Course de 9 min: prévoir d'éventuel(s) arrêt(s) et distance à parcourir)	Préparer le corps à l'effort, mobilisation cardio-respiratoire Prendre conscience de son corps et de ses sensations Comparer ses sensations et aptitudes par rapport aux années précédentes	Encouragements positifs uniquement Respect des partenaires et adversaires Ne pas surestimer ses aptitudes	Parcours santé
4ème	Anglais sur les stéréotypes	Séquence : "Art speaks out: Fighting sexism" Objectif principal : Comprendre ce qu'est le sexisme (stéréotypes de genre, discrimination), découvrir des artistes anglophones engagés, analyser des œuvres critiques mais aussi sexistes pour développer l'esprit critique	Supports - Options: -CO : Extraits musicaux engagés -CE : Paroles et analyse des messages -CE : Street art engagé, Photographie, Affiches féministes, Publicités sexistes vintage vs publicités actuelles anti-sexisme -EOC : Décrire et comparer des œuvres -EE : Créer une affiche engagée avec slogan Actes de parole (A2) : -Décrire une œuvre d'art -Analyser un message -Exprimer indignation ou approbation -Argumenter		Parcours citoyen (égalité filles-garçons, lutte contre le sexisme) Éducation aux médias et à l'information (analyse critique des messages)
4ème	Technologie sur les stéréotypes	- Les élèves préparent un diaporama pour mettre en exergue une femme inventrice/scientifique qui a compté dans l'histoire et dont personne ne connaît le nom (ex : Adda Lovelace, Katherine Johnson,...)	- Se questionner sur le genre	Lutte contre les discriminations, tolérance et vivre-ensemble	Parcours culturel Parcours citoyen
SVT : Le déclenchement de la puberté, des changements à appréhender pour mieux comprendre l'autre et se comprendre Le mode d'action d'une hormone : A partir de la définition compléter un schéma du mode d'action d'une hormone Le déclenchement de la puberté : Chez les filles, étude du syndrome de Turner / Chez les garçons, étude des expériences avec le logiciel « Chapon » -Donner la définition d'une hormone et expliquer son mode de fonctionnement -Expliquer la commande hormonale du déclenchement de la puberté					

Construire un projet pédagogique EVAR-S

Autres séances de SVT en mars/avril

Séance 2 : Fonctionnement de l'appareil reproducteur de l'Homme : production des spermatozoïdes

Exploiter différentes représentations de l'appareil uro-génital de l'homme pour compléter la légende d'une vue de profil schématique de cet appareil, colorier le ou les organes présumé(s) produire les spermatozoïdes.

Proposer et tester une stratégie afin d'identifier l'organe impliqué dans la production de spermatozoïdes.

Rédiger le compte rendu afin de communiquer les résultats.

-Connaître les principaux organes de l'appareil reproducteur de l'homme.

-Proposer une stratégie pour démontrer la production des spermatozoïdes par les testicules Interpréter une image de coupe de testicule.

Séance 3 : L'origine des menstruations

Exploiter différentes représentations de l'appareil uro-génital de la femme pour compléter la légende d'une vue de profil schématique de cet appareil, colorier le ou les organes présumé(s) à l'origine des règles.

Valider ou non chaque hypothèse d'organe à l'origine des règles. Rédiger une conclusion

Séance 4 : Création d'un nouvel être humain

Retrouver les étapes du trajet des spermatozoïdes du rapport sexuel jusqu'à la fécondation. De la cellule œuf, à l'embryon au fœtus

-Définir la fécondation et la localiser dans l'appareil reproducteur de la femme

-Les étapes du développement de la cellule-œuf / Distinguer embryon / fœtus

-Légender un dessin de l'appareil reproducteur féminin / Expliquer l'origine des règles. Situer le myomètre, l'endomètre sur un dessin d'utérus.

Construire un projet pédagogique EVAR-S

Axe 2 : rencontrer les autres et construire avec eux des relations, s'y épanouir

Niv	Point(s) notionnel(s) de programme abordé / séance/ séquence sur ... et période	Lien(s) avec les apprentissages (séquence concerné...)	Principales compétence(s) travaillée(s) explicitement	Règles et lois (éventuellement)	Parcours éventuel associé
4ème	ARTS PLASTIQUES et HDA Figures d'émotions/ Figuration du moi ?	« Pareil (le) mais différent(e) » (séquence où la différence est un atout : « singulier mais pluriel »).	Domaine 3/ EMC Accepter les différences, faire preuve d'empathie, se sentir membre d'une collectivité, sens de l'intérêt général (...) + les compétences plasticiennes qui impliquent le disciplinaire.	Loi contre l'homophobie. Inclusion. Anti racisme (...) Déclaration des droits de l'Homme	Culture artistique (Giacometti, Bottero, nanas de N. de DT Phalle, Modigliani (...))
4ème	ÉDUCATION MUSICALE/TECHNOLOGIE Réseaux sociaux (harcèlement/violences sexuelles)	Ed. mus/ EMI	Examiner -interroger – se protéger	-13 ans (2023) Discours haineux (2020)	Numérique-santé-citoyen
4ème	ESPAGNOL	Las redes sociales : identidad, relaciones y riesgos Supports: vidéo animation «Tú dependes de mí» et affiche. Langue/ lexique: obligations, opinions (tener que, estar de acuerdo o no...) Création: de Jeux de rôle / d'une affiche de prévention.	Téléphone*Esprit critique *Respect d'autrui *Connaissance de soi *Comprendre des documents authentiques *S'exprimer à l'oral en interaction *Écrire pour argumenter et conseiller	Droit à l'image Respect de la vie privée. cyberharcèlement. responsabilité pénale référénts (phare, vie scolaire ..)	Parcours citoyen Parcours EMI
4ème	CATALAN (OPTION)	RESPECT ET CONSENTEMENT Définir la notion de relation (échange, don, partage, réciprocité), les positions au sein des groupes d'appartenance, la notion de consentement dans son rapport à la liberté • Développer une compréhension critique et respectueuse des relations interpersonnelles et des enjeux associés à la sexualité	Dans séquence "Vida sana, Sessions: , respecte i intimitat" Amorce : audition El meu cos és meu Cançó https://www.youtube.com/watch?v=G_zH6fMFZK8 Réactivation lexiq. du corps Présent de l'indicatif Négation Verbes : ser, poder, agradar, odiar, voler , sentir-se lexique: respecte, consentiment, pressió, relacio sana,dir prou Connaître le numéro 3018/ 119 Tâche finale 1: réaliser un poster du consentement avec des phrases clés Tâche finale 2: apprendre la chanson	Compétences : - Sociales : Écouter et respecter la parole de l'autre (sans jugement et avec bienveillance) - Langagière : S'exprimer devant un groupe et formuler des idées claires.	Parcours citoyen Parcours EMI
LGBT 66, la lutte contre les discriminations et la bienveillance dans les relations interpersonnelles.					

Construire un projet pédagogique EVAR-S

Axe 3 : trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

Niv	Point(s) notionnel(s) de programme abordé / séance/ séquence sur ... et période	Lien(s) avec les apprentissages (séquence concernée...)	Principales compétence(s) travaillée(s) explicitement	Règles et lois (éventuellement)	Parcours éventuel associé
4ème	EMC Libertés	Valeurs de la République Activité autour de la suppression de la peine de mort	Argumenter, analyser un texte de loi	Débat	Parcours citoyen
4ème	FRANÇAIS : Individu et Société : confrontation des valeurs	Roman réaliste ou Nouvelle du XIXème (Hugo, Maupassant...)	-Trouver sa place, être soi dans une société contraignante (femmes, marginaux, milieux modestes...) -Pouvoir évoluer, se racheter	Vivre-ensemble	Culturel Citoyen
4ème	ÉDUCATION MUSICALE/ ANGLAIS/ TECHNO Stéréotypes/ réseaux sociaux	Ed. mus/ EMI	Décrypter les médias et penser de façon critique	Lutte contre les discriminations	Numérique santé citoyen

Sortie visa et rencontre photojournaliste ou séance réseau sociaux ? Problématique à définir

Construire un projet pédagogique EVAR-S

Axe 1 : se connaître, vivre et grandir avec son corps

Niv	Point(s) notionnel(s) de programme abordé / séance/ séquence sur ... et période	Lien(s) avec les apprentissages (séquence concerné...)	Principales compétence(s) travaillée(s) explicitement	Règles et lois (éventuellement)	Parcours éventuel associé
3ème	TECHNOLOGIE – les stéréotypes	- Faire un auto-portrait à attributs (EPI : C'est quand qu'on va où ?)	- Réfléchir à qui on est, ce qui est important pour nous, ce qui a de la valeur à nos yeux.	Lutter contre les discriminations	Parcours citoyen
3ème	SVT : Tous humains mais tous différents Séance pouvant être traitée en SEPTEMBRE si modification de la programme pour se caler avec le français (Partie génétique / Film : Bienvenue à Gattaca)	À l'aide de l'observation des élèves entre eux et de différents exemples de photos de famille, proposer une liste de caractères qui se transmettent de génération en génération et une autre liste de ceux qui ne se transmettent pas	- Expliquer ce qu'est le phénotype d'un individu. - Citer et donner des exemples des différents caractères d'un individu (caractères d'espèce, caractères individuel, caractères influencés par l'environnement)	Lutter contre les discriminations	Parcours citoyen Parcours santé
3ème	EPS - Demi fond	Évaluation Finale cycle Demi-Fond Préparer le corps à l'effort (échauffement) Gérer son effort sur la durée (Course de 9 à 12 min: prévoir d'éventuel(s) arrêt(s) et distance à parcourir)	Préparer le corps à l'effort, mobilisation cardio-respiratoire Prendre conscience de son corps et de ses sensations Comparer ses sensations et aptitudes par rapport aux années précédentes	Encouragements positifs uniquement Respect des partenaires et adversaires Ne pas surestimer ses aptitudes	Parcours santé
3ème	Anglais « la figure du héros et se donner des défis » . Un stéréotype positif pour lutter contre l'injustice et les discriminations				

Autres séances en SVT

Séance 2 : Le principe de la vaccination (février)

À l'aide de ses connaissances et des documents proposés, expliquer le principe de la vaccination et l'objectif des rappels réguliers

Prévention vaccination HPV, les avantages

-Mettre en relation des informations nouvelles et mes connaissances pour expliquer le principe de la vaccination.

-Exploiter et comparer des graphiques pour comprendre les avantages de la vaccination

-Expliquer l'objectif des rappels de vaccination

-Comprendre les enjeux de la vaccination à l'échelle d'une population

Construire un projet pédagogique EVAR-S

Séance 3 : Une infection particulière : le SIDA (mars – avril)

Comprendre comment une maladie se transforme en épidémie : manipulation transmission rapide du VIH

A l'aide des connaissances et des informations extraites des documents proposés, compléter la carte mentale sur le SIDA

Expliquer le mode d'infection du virus du sida et de citer les cellules infectées.

-Citer les modes de contamination du virus du SIDA.

-Citer les moyens de se protéger d'une contamination par le sida.

-Expliquer la différence entre une MST et une IST.

-Expliquer ce qu'est la séropositivité . L'espèce humaine : pas de races → tous humains

Axe 2 : rencontrer les autres et construire avec eux des relations, s'y épanouir

Niv	Point(s) notionnel(s) de programme abordé / séquence sur ...	Lien(s) avec les apprentissages (séquence concernée...)	Principales compétence(s) travaillée(s) explicitement	Règles et lois (éventuellement)	Parcours éventuel associé
3ème	ÉDUCATION MUSICALE Violences sexistes conjugales/consentement	Ed. mus/ EMI	Reconnaître - prendre conscience des effets négatifs – soutenir - emprise	CIDE 1989 Parité 2000	Santé/citoyen
3ème	Mathématiques - Statistiques	Graphique, pourcentage, médiane (moyenne) interprétation et calcul. Thème : consentement	Respect de soi, des autres. Prise de conscience de l'impact de nos actes.	Lutter contre les discriminations	Citoyen EMI
3ème	SPC - Effets de l'alcool		Effet de l'alcool - Sécurité routière	Sécurité routière	Parcours santé/citoyen
3ème	CATALAN	Identifier des situations de violences (verbales, psychologiques...) promouvoir des relations respectueuses Développer l'esprit critique et libérer la parole de l'élève.	Dans séquence " Dones al Poder " Support: 1 fiche "iceberg de les violències masclistes" 2 vidéo "La caputxeta diu que no" Expression orale guidée Intervention extérieure atelier Violèntòmetre par l'OPLC Lexique des émotions: por, tristesa, ràbia de la violència: insults, controlar, amenaçar Exprimer une opinion: crec que, penso que ,em sembla que, et justificar Comparer les lois de protection : Gouvernement catalan /législation française	CO Comprendre un document authentique EO Exprimer une opinion simplement et respecter la parole de l'autre	Culturel Citoyen Atelier Violèntòmetre par l'OPLC
Planning familial et intervention IDE scolaire : relations filles/garçons et lien intervention MPPF66 « violence sexuelle »					

Construire un projet pédagogique EVAR-S

Axe 3 : trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

Niv	Point(s) notionnel(s) de programme abordé / séance/ séquence sur ... et période	Lien(s) avec les apprentissages (séquence concerné...)	Principales compétence(s) travaillée(s) explicitement	Règles et lois (éventuellement)	Parcours éventuel associé
3ème	EMC Engagement, responsabilité du citoyen	Citoyenneté et démocratie Activité autour de la loi sur l'avortement	Débattre, exercer son jugement citoyen	Constitution, droits et devoirs du citoyen	Parcours citoyen
3ème	Français : Individu et pouvoir	Théâtre du XXème (<i>Antigone</i> d'Anouilh ou <i>Ionesco Rhinocéros</i>)	-Trouver sa place, être humain dans l'exercice du pouvoir, dans la société. -La figure du rebelle, révolté qui cherche à s'émanciper.	Tolérance, vivre-ensemble, lutte contre les discriminations	-Culturel -Citoyen
3ème	ÉDUCATION MUSICALE Homophobie et sexisme	Ed. mus/ EMI	Discrimination – stigmatisation – évolution de la société (loi/réalité)	Discriminations 2008	Santé/citoyen
3ème	Auto-portrait pour l'EPI en technologie				

ETABLISSEMENT : Collège François Mitterrand de Toulouges

ELEVES (1)	DE L'ETABLISSEMENT		HEBERGES
ENSEIGNEMENT GENERAL EXTERNES DEMI-PENSION	100	1	1
	770	2	
ENSEIGNEMENT SPECIALISE EXTERNES DEMI-PENSION		2	1
		3	
TOTAL			

DOTATION THEORIQUE : N.A.S.			
DIRECTION - GESTION - EDUCATION		SOIGNANTS - OUVRIERS - SERVICE	
TOTAL POINTS PONDERES : _____	RÉGIME:	EXTERNAT ☐	N.A.S. MINIMUM 1
NOMBRE NAS MAXIMUM : 3		DEMI-PENSION ☒	2

LOGEMENTS EXISTANTS		ORDRE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS		NATURE DE LA CONCESSION (2)	MONTANT MENSUEL DU LOYER	DATE D'AUTORISATION DEROGATION A OBLIGATION D'OCCUPER	OBSERVATIONS
N° DU LOGEMENT	SUPERFICIE PRINCIPALES	FONCTION	NOM				
1	105	Chef d'établissement	Olieu Jonathan	NAS			Depuis le 01/08/2020
2	85	ATTEE	Giraux Véronique	CO			
3	85	Principal adjoint	Rannou Yanick	NAS			Depuis le 27/10/2021
4	85	Adjoint gestionnaire	Fonta Anselme	NAS			Depuis le 01/08/2019

(1) Enquête lourde de rentrée

(2) NAS : Nécessité Absolue de Service

US : Utilité de Service

CO : Convention d'Occupation Précaire

Signature du Chef d'Etablissement



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Collège François Mitterrand
TOULOUGES**



**ÉGALITÉ
FILLES
GARÇONS**



**ÉTABLISSEMENT
LABELLISÉ
ESD
2024**

Tarif du forfait élève

4,10 €

Tarif du repas fixé par le CD66	4,10 €	T1 SD	T2 JM	T3 AJ	Total
DP4	4,10 €	217,30 €	176,30 €	176,30 €	569,90 €
DP3	4,10 €	164,00 €	135,30 €	135,30 €	434,60 €
DP2	4,10 €	110,70 €	90,20 €	135,30 €	336,20 €
DP1	4,10 €	57,40 €	45,10 €	45,10 €	147,60 €

Tarif du repas exceptionnel 5,00 €

Tarif des tickets commensaux

Fonctionnaires d'Etat indice > 450	5,60 €
Contractuels ; Fonctionnaires Territoriaux ; Fonctionnaires d'Etat indice < 450	4,10 €
Personnels extérieurs	6,00 €

Taux de reversement

	Objectif Egalim	100,00 %	50,00 %	0,00 %
Taux de prélèvement Fond Qualité fixé par le CD66		20,00 %	22,00 %	24,00 %
En l'absence de compteur divisionnaire, le service de restauration et d'hébergement est réputé consommer :		40% de la consommation totale d'eau	10% de la consommation totale de gaz	35% de la consommation totale d'électricité

Dégradation

Dégradation ou perte de livre	15,00 €	ou rachat du livre neuf
Caution de clefs et télécommande	20,00 €	
Dégradation ou perte de carnet de correspondance	5,00 €	

Pour les autres dégradations, une facture correspondant au coût réel de réparation ou de remplacement sera présentée à la famille après recherche de la meilleure offre. La recette sera réalisée dans le service qui supportera la dépense correspondante.

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

SEANCE PUBLIQUE DU 18/06/2026 14 H 00

--oOo--

DELIBERATION N° SP20260618R_47

OBJET : POLITIQUE ÉDUCATION - MODÈLE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLÈGES PUBLICS DU DÉPARTEMENT

RAPPORTEUR : Madame Hermeline MALHERBE

DELIBERATION :

L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE, après en avoir délibéré, décide :

VU le rapport N° SP20260618R_47 qui lui est présenté,

VU les articles L. 213-1 et L.213-2 du Code de l'Éducation,

CONSIDÉRANT l'inflation persistante sur les denrées alimentaires, l'augmentation des coûts de production et d'approvisionnement, ainsi que les attentes croissantes des familles en matière de qualité nutritionnelle et d'origine des produits ;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de poursuivre et renforcer le développement des projets pédagogiques autour de l'alimentation durable, de la nutrition et de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

– **DE VALIDER** le principe d'un tarif unique de demi-pension à 4,10 € le repas, applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026 ;

– **DE VALIDER** le principe d'une modification des montants annuels du dispositif « Chèque Restauration Solidarité » à savoir 230, 280 et 300 €, applicables à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026 ;

– **DE VALIDER** le découpage trimestriel des montants annuels relatifs au dispositif « Chèque Restauration Solidarité » comme suit :

Montant total	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
230	110	60	60
280	120	80	80
300	130	85	85

– **D'ABONDER** le dispositif « Chèque Restauration Solidarité », notamment le volet « aides exceptionnelles » de 70 000 € supplémentaires ;

– **DE RENOUVELER** la démarche "Amélioration de la qualité des repas" avec tous les collèges disposant d'un service de restauration avec préparation des repas sur place et valider la Convention correspondante ci-annexée pour 2027 ;

– **DE RECONDUIRE** le soutien en faveur des projets pédagogiques d'éducation au goût mis en œuvre au sein des collèges à travers le catalogue comprenant les différentes offres éducatives pour la rentrée scolaire 2026-2027, joint en annexe ;

– **DE VALIDER** la mise en oeuvre de l'appel à projets « De la terre à l'assainissement » pour la destination des collèges publics des Pyrénées-Orientales, tel que présenté en annexe, au titre de l'année scolaire 2026-2027 ;

– **D'AUTORISER** la Présidente à signer toutes pièces afférant à cette délibération ;

– **DE DONNER** délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre ces décisions ainsi que pour toutes les actions complémentaires et annexes à cette démarche.

Les crédits sont inscrits au budget principal du Département, chapitre 65.

La présente délibération a été adoptée en Séance Publique.

Le vote a eu lieu à main levée.

PRESENTS :

Madame Armande BARRERE, Madame Lola BEUZE, Madame Annabelle BRUNET, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Madame Françoise FITER, Monsieur Nicolas GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Romain GRAU, Monsieur Rémi LACAPERRE, Madame Hermeline MALHERBE, Madame Carla MUTI, Madame Marie Edith PERAL, Monsieur Marc PETIT, Madame Nathalie PIQUE, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean SOL, Monsieur Robert VILA, Madame Aude VIVES, Monsieur Thierry VOISIN

REPRESENTE (S) :

Monsieur Louis ALIOT (procuration à Madame Carla MUTI), Madame Laurence AUSINA (procuration à Monsieur Jean SOL), Madame Toussainte CALABRESE (procuration à Monsieur Alexandre REYNAL), Monsieur Thierry DEL POSO (procuration à Madame Armande BARRERE), Monsieur Michel GARCIA (procuration à Madame Aude VIVES), Monsieur Robert GARRABE (procuration à Monsieur Thierry VOISIN), Monsieur Jaume POL (procuration à Madame Annabelle BRUNET), Monsieur Jean ROQUE (procuration à Madame Marie Edith PERAL), Madame Marie-Pierre SADOURNY (procuration à Madame Hermeline MALHERBE)

ABSENT (S) :

Monsieur Jacques GARSAN, Monsieur Grégory MARTY, Madame Armelle REVEL-FOURCADE, Madame Julie SANZ

POUR :

Monsieur Louis ALIOT, Madame Laurence AUSINA, Madame Armande BARRERE, Madame Lola BEUZE, Madame Annabelle BRUNET, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Thierry DEL POSO, Madame Françoise FITER, Monsieur Michel GARCIA, Monsieur Nicolas GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Romain GRAU, Monsieur Rémi LACAPERRE, Madame Hermeline MALHERBE, Madame Carla MUTI, Madame Marie Edith PERAL, Monsieur Marc PETIT, Monsieur Jaume POL, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Monsieur Jean SOL, Madame Aude VIVES, Monsieur Thierry VOISIN

CONTRE :

ABSTENTION (S) :

Madame Nathalie PIQUE, Monsieur Robert VILA

La séance était présidée par Madame Hermeline MALHERBE et Monsieur Nicolas GARCIA faisait fonction de Secrétaire.

Délibération signée électroniquement sous sa forme originale,

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le



La Présidente du Département

Hermeline MALHERBE

ID : 066-226600013-20260618-SP20260618R_47-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT CORDEE DE LA REUSSITE « 2026-2029 »

Nom de la cordée : Egalité des chances

Entre les soussignés :

D'une part

Le collège François Mitterrand, Allée de Barcelone, 66350 Toulouges, représenté par son principal OLIEU Jonathan,

Et d'autre part

L'Établissement tête de cordée l'Université Perpignan Via Domitia, 52 Avenue Paul Alduy, représenté par son Président, Monsieur AUGUET Yvan

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège/ François Mitterrand, en date du [.....] autorisant son/sa principal(e) / proviseur(e) à signer la présente convention,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Perpignan Via Domitia en date du 10 juillet 2026 approuvant cette convention,

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Une cordée repose sur le partenariat entre une « tête de cordée » qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, IUT, écoles de service public) ou un lycée avec des CPGE ou des STS et des établissements dits « encordés » (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle).

Les cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Destinées en priorité aux élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), aux collégiens et lycéens de zone rurale et isolée et aux lycéens professionnels et technologiques, elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

Cet accompagnement continu et progressif en amont des choix d'orientation est à même de donner à chacun les moyens de sa réussite dans la construction de son parcours, que ce soit vers la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle.

Le partenariat entre l'établissement d'enseignement supérieur tête de cordée et le collège ou le lycée encordé se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement, mis en œuvre dans le collège ou le lycée encordé ou à l'extérieur de celui-ci.

Des actions très diverses peuvent être développées en matière d'accompagnement à l'orientation, d'ouverture sociale et culturelle et de tutorat/mentorat. L'ensemble constitue un programme

d'accompagnement global. Aucun programme obligatoire ne s'impose aux partenaires. L'enjeu est d'ajuster les actions en fonction des caractéristiques des élèves, notamment leur âge, leurs besoins et également des caractéristiques et ressources territoriales ainsi que des compétences et capacités de la tête de cordée.

Les cordées de la réussite sont pilotées au plan national par les ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la politique de la ville. Au plan territorial, les cordées sont placées sous la responsabilité conjointe du recteur de l'académie de [nom de l'académie] et du préfet de la région [nom de la région] qui en assurent le pilotage, le financement et l'évaluation.

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre du dispositif national dénommé cordées de la réussite, le collège François Mitterrand, et l'Université Perpignan Via Domitia établissent un partenariat pour donner à chacun les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet personnel d'orientation quel que soit le parcours envisagé, poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

Ce partenariat se traduit par un programme établi conjointement par l'établissement encordé et la tête de cordée afin de correspondre aux besoins des élèves participant au dispositif.

Ce programme, établi pour l'année scolaire, figure en annexe de la présente convention.

La présente convention a pour objet de définir le cadre dans lequel s'inscrit le programme et les modalités de mise en œuvre du partenariat établi.

Article 2 : Cadre de référence de la cordée de la réussite égalité des chances

Le collège François Mitterrand, et l'Université Perpignan Via Domitia s'engagent tous deux à inscrire leurs actions dans le cadre défini par l'instruction interministérielle « cordées de la réussite » du 21 juillet 2020 parue au BOEN du 27 août 2020 <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo32/MENE2021598J.htm>

Leurs actions respectives sont conformes aux orientations données par l'académie de Montpellier et les services en charge de la politique de la ville placés sous l'autorité du préfet des Pyrénées Orientales. Pour cela, ils dialoguent avec le référent académique cordée de la réussite et le référent politique de la ville.

Ils s'engagent également à communiquer la charte des cordées de la réussite à l'ensemble des élèves, ainsi qu'à leur famille, et aux étudiants qui participent à la cordée de la réussite, à tous les acteurs internes à leur établissement, ainsi qu'aux partenaires externes qui pourraient être associés aux actions <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/charte-des-cordees-de-la-reussite-48528>

Article 3 : Engagements réciproques et conditions d'organisation générale du projet

Le collège François Mitterrand, s'engage à

- co-construire et co-piloter le contenu de la cordée au regard des besoins des élèves, du projet d'établissement et de la politique d'accompagnement à l'orientation de droit commun,
- informer, impliquer et mobiliser l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement concernant la cordée de la réussite et le partenariat établi avec l'Université Perpignan Via Domitia, notamment à travers son ancrage institutionnel (présentation au sein des instances de l'établissement, inscription dans le projet d'établissement). Les élèves volontaires pour participer à cette cordée sont identifiés et sélectionnés par le collège François Mitterrand, qui se charge des autorisations nécessaires aux élèves mineurs et de l'encadrement de ceux-ci lors des animations au sein de l'établissement et lors des déplacements extérieurs,

- assurer la bonne information de l'ensemble des élèves et de leurs familles,
- communiquer à la tête de cordée toute information concernant les caractéristiques et le projet pédagogique de l'établissement afin de favoriser la bonne compréhension du contexte qui lui est propre,
- identifier au sein de l'établissement un référent cordée de la réussite qui sera l'interlocuteur permanent de la tête de cordée,
- assurer la transition avec les établissements lorsque les élèves encordés changeront d'établissement.

L'Université Perpignan Via Domitia s'engage, en lien avec le chef d'établissement, le référent cordées de la réussite et les équipes éducatives du collège François Mitterrand, à contribuer à :

- la découverte du monde de l'enseignement supérieur par les élèves participant à la cordée de la réussite. Cette action conduit notamment à présenter les formations que l'Université de Perpignan Via Domitia propose mais également à présenter d'autres formations ou à mettre en relation le collège avec d'autres formations. La cordée de la réussite ne constitue en aucun cas un dispositif pour promouvoir exclusivement les formations dispensées par la tête de cordée ni pour opérer une forme de prérecrutement,
- organiser des actions pour proposer, au-delà des disciplines académiques, des activités d'ouverture sociale et culturelle (acquisition des codes sociaux, aides pour les démarches sociales, sorties culturelles),
- proposer des actions adaptées aux caractéristiques des élèves, en particulier en fonction de leur âge et de leurs besoins,
- identifier au sein de l'établissement un référent cordée de la réussite qui sera l'interlocuteur permanent du collège
- garantir la bonne information, la formation et l'encadrement des étudiants qui interviennent dans le cadre de la cordée de la réussite. Il s'assure en particulier, lors de la phase de recrutement, du respect par ces étudiants des valeurs telles que l'honorabilité, la laïcité et l'intérêt général. Il porte à la connaissance de ces étudiants le règlement intérieur du collège.

Pour assurer la co-construction, le suivi et l'animation de la cordée de la réussite, une instance de pilotage est mise en place, par l'Université Perpignan Via Domitia, deux fois par an à minima.

Des partenaires externes peuvent être sollicités pour intervenir dans le cadre du programme arrêté, pour apporter des compétences et activités complémentaires. Chacune des parties prenantes s'engage à informer l'autre de son intention de faire intervenir un nouvel acteur dans le cadre de la cordée de la réussite.

Article 4 : Financement du programme

Aucune charge financière liée aux activités du programme cordées de la réussite ne peut être affectée aux familles des élèves participant à la cordée.

Le budget du programme est établi conjointement par l'Université Perpignan Via Domitia et le collège François Mitterrand, dans le cadre du projet qui a été présenté et validé par la commission régionale cordées de la réussite.

Ils sont tous deux destinataires de crédits de l'État permettant le déploiement des actions au plus près des besoins des élèves. Ces crédits sont alloués par le rectorat de l'académie de Montpellier et par l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) par l'intermédiaire de la Préfecture de Région Occitanie.

L'Université Perpignan Via Domitia et le collège François Mitterrand, s'engagent mutuellement à partager les informations détenues par chacun sur la consommation de leurs budgets respectifs attribués par l'État.

Si l'une des parties prenantes bénéficie d'un budget complémentaire (collectivité territoriale, entreprise, fondation...), elle s'engage à en informer son partenaire.

L'établissement supérieur prend en charge directement toutes les dépenses relatives à la participation des étudiants et des personnels aux actions mises en œuvre.

Les collèges présentent directement à leur compte les frais liés aux déplacements des élèves

et des personnels du collège qui les accompagnent, à leur restauration, à l'achat de fournitures ou de matériel si besoin.

Nota : au sein de l'éducation nationale, si plusieurs EPLE sont encordés dans la même cordée ils peuvent mutualiser et établir une convention de groupement. Ainsi, la totalité de la subvention de l'académie est versée à un EPLE mutualisateur pour toute la cordée. Dans cette hypothèse, cette disposition peut être mentionnée ici.

Article 5 : Délai de réalisation et évaluation

La réalisation des actions inscrites dans le programme de l'année scolaire 2026/2027 doit être achevée au plus tard le 30 juin 2027. Toutes les opérations financières devront être réglées avant la fin du mois de juillet 2027.

L'Université Perpignan Via Domitia et le collège François Mitterrand, s'engagent à produire le compte financier et le bilan du programme selon les modalités et le calendrier communiquées par les instances compétentes en même temps que la demande de subvention pour l'année scolaire suivante, pour le 30 juin 2027.

Dans cette perspective, l'Université Perpignan Via Domitia et le collège François Mitterrand, élaborent collectivement le bilan qualitatif et quantitatif du programme, selon les critères qui auront été définis lors de l'élaboration de celui-ci.

Article 6 : Communication relative aux actions de la cordée de la réussite

Tous les documents de promotion et de communication doivent porter le logotype des cordées de la réussite et respecter la charte graphique définie par les ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, ainsi que le logotype de l'académie de Montpellier et de la préfecture de Région Occitanie.

L'Université Perpignan Via Domitia et le collège François Mitterrand, s'engagent réciproquement à s'informer en préalable à toute opération de communication externe.

L'Université Perpignan Via Domitia et le collège François Mitterrand, s'engagent à participer ensemble activement à la semaine nationale des cordées de la réussite, organisée chaque année durant la 1^{ère} semaine de février.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est signée pour la durée de l'année scolaire 2026-2027 Elle sera tacitement reconduite pour les années scolaires 2027-2028 et 2028-2029.

Chaque partie peut se retirer de la présente convention à tout moment, par envoi d'une lettre recommandée avec AR, moyennant un préavis de trois mois.

La présente convention peut faire l'objet d'avenants.

Article 8 : Litige

Les parties s'efforceront de régler tout litige survenant dans l'application de la présente convention à l'amiable. Dans le cas contraire, le tribunal administratif compétent sera celui de Montpellier.

Fait en 2 exemplaires originaux

A.....le.....

Le Président de l'UPVD

Le principal du collège,

Yvan AUGUET

.....



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

lycée des métiers entre Meurthe et Sânon
groupement d'achat national « services numériques et extérieurs »

CONVENTION CONSTITUTIVE ET ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE ETABLISSEMENTS SERVICES NUMERIQUES ET EXTERIEURS

Collège François Mitterrand, Toulouges

vu l'article R421-20 du code de l'éducation,

vu l'article L421-10 du code de l'éducation,

vu le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7,

vu la délibération du conseil d'administration du lycée des métiers, en date du 25 novembre 2024 créant un groupement d'achats national services numériques,

vu la délibération du conseil d'administration du lycée des métiers, en date du 6 mars 2025, autorisant le chef d'établissement à signer la présente convention,

vu la délibération de l'assemblée générale du groupement d'achats, en date du 25 novembre 2025, modifiant la convention initiale,

vu la délibération du conseil d'administration du lycée des métiers, en date du 27 novembre 2025, autorisant le chef d'établissement à signer la présente convention modifiée (version3 – 2026),

Il est constitué entre

le lycée des métiers entre Meurthe et Sânon, représenté par son chef d'établissement,
dénommé ci-après le lycée des métiers,

et

les établissements publics ou personnes morales, représentés par leurs chefs d'établissements ou directeurs
en vertu d'une délibération de leur conseil d'administration ou assemblée délibérante.
dénommés ci-après les adhérents,

un groupement de commandes régi par l'article L2113-7 du code de la commande publique.
dénommé ci-après le groupement,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



article 1 : objet du groupement

La présente convention a pour objet de constituer et de préciser les modalités de fonctionnement d'un groupement de commandes destiné à répondre aux besoins ponctuels et / ou pérennes de ses adhérents dans les domaines définis à l'article 2 en application du code de la commande publique.

Le groupement a pour finalité de coordonner et optimiser les achats publics des établissements dans un objectif d'efficience des deniers publics et de favoriser la modernisation et la dématérialisation des opérations de gestion, d'administration et de pilotage des différentes structures adhérentes.

Les marchés publics passés au titre du groupement prendront principalement la forme de marché à procédures adaptées ou d'accords-cadres mono attributaire. Pour chaque marché, le coordonnateur choisira la procédure de passation et les modalités de publicité les plus appropriées à l'objet et montant estimé du marché au regard des obligations réglementaires en vigueur.

Le groupement ainsi constitué a pour mission :

- de recenser et regrouper les besoins des établissements,
- d'effectuer le sourcing permettant d'optimiser les prestations mises en concurrence,
- d'effectuer pour le compte des adhérents les procédures de consultation et d'attribution dans le respect du cadre réglementaire,
- d'apporter une assistance aux établissements du groupement ou de ceux de ces membres, dans le déroulement des marchés et le cas échéant en cas de contentieux,
- de signer et notifier les marchés.

Le groupement dispose d'une page internet à l'adresse suivante : <https://mutu-achats.lyceedesmetiers.fr>

article 2 : domaine de compétences du groupement

Le groupement a pour vocation à mutualiser les opérations d'achats pour les fournitures et les prestations de services notamment dans les domaines suivants :

- outils numériques : prestation de vote électronique pour les élections des représentants des parents d'élèves, outils de paiement dématérialisés, signatures électroniques sécurisées, logiciels, etc. ;
- prestations d'assurance, d'expertise, d'accompagnement, de certification ou de sous-traitance diverse adaptées aux besoins des établissements scolaires ;
- Equipements techniques, pièces détachées et éventuellement prestations de maintenance liées ;
- toute autre fourniture ou services connexes ou complémentaires en liens avec les missions des établissements scolaires et du service public d'éducation.

En fonction de l'expression des besoins par les adhérents, les mutualisations pourront être élargies à d'autres fournitures et services sans qu'il soit nécessaire de modifier la présente convention. La dénomination du groupement est « services numériques et extérieurs »

En raison du principe de spécialité et en l'absence de personnalité morale du groupement, seuls des marchés répondant aux besoins communs des EPLE peuvent être portés par le groupement.

L'éventuel allotissement, les quantités minimales annuelles d'achat, la définition des secteurs de livraison et la répartition des membres au sein de chaque lot seront définies dans le cahier des charges des marchés portés par le groupement.



article 3 : périmètre territorial

Au regard du caractère standardisé et dématérialisé des fournitures et services entrant dans le domaine du présent groupement, le périmètre géographique est national. Cela inclus l'hexagone, la Corse, les départements et régions d'Outre-mer.

Considérant les spécificités des règles de comptabilité publique des collectivités territoriales d'Outre-mer, celles-ci ne sont pas dans le périmètre territorial du groupement.

article 4 : composition du groupement

Le groupement de commandes est ouvert aux établissements scolaires, aux collectivités publiques, et, plus largement, à toutes autres personnes morales publiques ou privées partageant les mêmes besoins.

Les autres personnes morales devront impérativement appliquer les dispositions du code de la commande publique pour les marchés conclus dans le cadre du groupement quand bien même leurs organismes respectifs n'y sont pas habituellement soumis.

Sont membres du groupement les établissements ayant signé la présente convention.

Ce groupement est créé en vue de confier la procédure d'achat, jusqu'à la signature et notification des marchés, aux candidats retenus, par l'établissement coordonnateur. Par son adhésion, l'adhérent délègue au groupement la procédure de recensement, de consultation et d'attribution des marchés concernés.

Dans le cadre du groupement, chaque établissement s'engage à commander aux cocontractants retenus, les fournitures ou services à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés dans le recensement des besoins.

Le représentant du pouvoir adjudicateur de chaque membre du groupement s'assurera de la bonne exécution des marchés publics conclus dans le cadre du groupement, pour ce qui le concerne, et répondra des contentieux contractuels éventuels nés de leur exécution.

Adhésion des membres

L'adhésion au groupement résulte de la décision de chacun des membres. Cette adhésion est subordonnée à la signature de la présente convention et au respect de l'ensemble de ses dispositions.

L'adhésion au groupement est soumise à l'approbation de l'établissement coordonnateur qui vérifiera la compatibilité de l'entité candidate à l'adhésion avec le périmètre d'action du groupement. Il vérifiera en outre que les besoins exprimés par le potentiel adhérent sont bien similaires aux besoins des EPLE.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par décision de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. L'assemblée délibérante ou le chef/directeur d'établissement désignera également la personne en charge du suivi de l'exécution des marchés portés par le groupement et habilitée à représenter l'adhérent à l'assemblée générale. Il est préconisé de désigner également un suppléant pour s'assurer de la continuité du service.

Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes afin de permettre le vote à l'assemblée générale.

De nouvelles entités répondant aux exigences prévues aux alinéas et articles précédents, peuvent, à tout moment, adhérer au groupement en adoptant la présente convention. La saisie d'un recensement à l'un des marchés proposés par le groupement vaut adhésion au groupement à minima pour la période du marché.

L'intégration d'un marché en cours d'exécution est soumis au double accord préalable du coordonnateur du groupement et du prestataire.



Retrait d'un membre

Tout adhérent au groupement peut se retirer par demande écrite adressée au coordonnateur. Aucun retrait n'est possible en cours d'une consultation pour laquelle l'adhérent a recensé des besoins. La demande de retrait d'un adhérent est prise en compte par le groupement et mis en effet à la fin d'exécution du dernier marché en cours dans lequel l'adhérent est engagé.

Exclusion d'un membre

Le coordonnateur du groupement se réserve la possibilité de proposer l'exclusion d'un membre dans l'hypothèse où celui-ci méconnaîtrait les obligations posées par la présente convention ou décrédibiliserait, par son absence de sérieux ou une exécution de marché contraires aux usages, le travail du groupement et des établissements adhérents. Le membre concerné aura préalablement été mis en demeure de présenter par écrit, et dans un délai maximal de 2 mois, les arguments justifiants, selon lui, la méconnaissance de la ou des obligation(s) concernée(s).

La décision d'exclusion sera prise collégialement en assemblée générale puis notifiée au membre concerné par le coordonnateur dans les 2 mois suivants la notification des éléments justificatifs transmis par le membre concerné (ou à expiration du délai qui lui aura été laissé à défaut de ces éléments). L'exclusion est adoptée à la majorité simple.

Au regard de l'importance de la crédibilité de l'ensemble des acteurs publics engagés dans la démarche pour garantir des marchés efficaces et avantageux, après une mise en demeure et une phase contradictoire, l'exclusion peut être actée directement par le coordonnateur du groupement si l'établissement adhérent n'exécute pas les paiements dus au groupement ou aux prestataires des marchés auxquels il a soumissionné.

L'exclusion aura pour effet d'empêcher tout nouveau recensement de cet adhérent. Néanmoins les marchés en cours continueront de s'exécuter sauf accord (transaction par exemple) trouvé entre le titulaire et l'ex-adhérent. Les cotisations sont dues tant qu'un marché est en cours d'exécution.

Mise à jour du groupement

Il incombera au coordonnateur de mettre régulièrement à jour, et ce au moins une fois par an, la liste des membres du groupement et de notifier cette mise à jour à l'ensemble des autres membres.

Cette notification prendra la forme d'une publication sur le site du groupement.

article 5 : l'établissement coordonnateur

L'établissement coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur du groupement est le lycée des métiers entre Meurthe et Sânon, 2 rue Emile Levassor 54110 DOMBASLE SUR MEURTHE (SIRET 195 400 155 00014). La coordination du groupement peut être transférée à un autre EPLE par simple décision de l'assemblée générale.

L'assemblée délibérante compétente du lycée des métiers autorisera la signature des marchés portés par le groupement et ses modifications éventuelles (communément appelées avenants).

Par la présente convention les adhérents donnent mandat au chef d'établissement du lycée des métiers, représentant du pouvoir adjudicateur et président de la CAO, de signer en leur nom les marchés et modifications qui s'imposeront ensuite à eux ainsi que mandat au coordonnateur du groupement de pouvoir négocier avec les soumissionnaires et titulaires au nom des adhérents. La transmission des pièces au contrôle de légalité sera de la compétence de l'établissement support du groupement.

Le représentant de l'établissement coordonnateur, signe et notifie les marchés publics avec les cocontractants retenus par sa commission d'appel d'offres, dans l'hypothèse de marchés publics d'une valeur HT d'un montant égal ou supérieur aux seuils de publicité européenne, ou en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, dans les autres hypothèses telles que celle des marchés publics passés selon la procédure adaptée.



Le coordonnateur (personne physique, responsable du marché) est le secrétaire général du lycée des métiers. Il préside toutes les instances du groupement à l'exception de la CAO. Les fonctions de coordonnateur sont exclusives de toute rémunération.

Aucun adhérent ne dispose de la propriété intellectuelle des travaux relatifs à l'activité du groupement. L'établissement coordonnateur en est le seul propriétaire.

Missions

Le coordonnateur est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractants, ce au titre de la passation des marchés publics visés par la présente convention.

Le coordonnateur du groupement d'achats ont la charge :

- de centraliser la définition des besoins et d'en vérifier la cohérence. A cette fin, le coordonnateur sollicite chacun des membres du groupement de commandes en mettant en œuvre les moyens adéquats pour créer la plus large adhésion (réunions, listes de discussion, etc.),
- de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de sélection des cocontractants notamment dans l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises,
- de finaliser les pièces des dossiers de consultation des entreprises,
- d'assurer le lancement des procédures, de suivre les consultations engagées et de coordonner l'analyse des offres en requérant le cas échéant l'avis des membres des commissions techniques,
- d'assurer l'organisation administrative du déroulement des commissions d'appel d'offres (gestion des convocations, procès-verbaux...),
- d'informer les candidats non retenus des motifs de rejet de leur offre et de répondre, le cas échéant, aux demandes complémentaires d'information émises,
- de mettre en signature les marchés publics,
- de notifier les marchés publics aux titulaires.

Cela se traduit notamment par les activités suivantes :

Le coordonnateur :

- assure et centralise le recensement des besoins des adhérents,
- définit l'organisation technique, juridique et administrative de la procédure de consultation dans le meilleur intérêt des membres du groupement,
- rédige les cahiers des charges, définit les critères de sélection des offres,
- assure la rédaction et la publication des avis d'appels publics à la concurrence,
- assure la dématérialisation de l'appel d'offres et son suivi sur le profil acheteur,
- élabore les documents de la consultation,
- procède le cas échéant au lancement d'une nouvelle consultation en cas de marché sans suite ou procédure infructueuse,
- convoque et conduit les réunions annuelles des membres du groupement : assemblées générales, commissions techniques et commissions d'appel d'offres et en assure le secrétariat,
- informe les candidats à l'issue de la CAO du sort de leurs candidatures et offres,



- rédige les rapports de présentation tels que prévus à l'article R2183-1 du code de la commande publique ainsi que le compte-rendu de l'assemblée générale et le procès-verbal de la CAO,
- procède à la publication de l'avis d'attribution prévus à l'article R2183-1 du code de la commande publique,
- fait signer les marchés issus des consultations, les transmet au contrôle de légalité et les notifie aux titulaires conformément à l'article L. 2183-1 du code de la commande publique,
- informe les établissements membres du groupement des candidats retenus,
- met à disposition des établissements membres du groupement les pièces nécessaires à l'exécution de la partie des marchés qui leur incombe, notamment au contrôle de la bonne exécution des prestations (cahier des charges, révision de prix...),
- gère les fiches « incidents marchés » associées aux marchés en cours,
- assure la veille juridique et l'assistance aux membres du groupement.

Par ailleurs, le coordonnateur est membre de droit de toutes les commissions du groupement et est chargé de la conservation de toutes les pièces du marché et documents relatifs à la procédure de passation durant la durée légale d'archivage.

Le coordonnateur tient à la disposition des adhérents l'ensemble de ces pièces et informations relatives à l'activité du groupement.

Le coordonnateur mène à terme toute procédure de passation qu'il a engagée, même en cas de transfert du siège du groupement.

Responsabilités

L'établissement coordonnateur est responsable envers les établissements membres du groupement de la bonne exécution des seules missions prévues à l'article 5 de la présente convention. La responsabilité des travaux préparatoires incombe au seul coordonnateur du groupement qui pourra s'il l'estime nécessaire modifier les analyses des éventuelles commissions techniques consultatives s'il s'avère qu'elles sont incomplètes, erronées ou insuffisamment fondées afin de garantir la sécurité juridique du groupement.

article 6 : obligations des membres

Les membres du groupement définiront leurs attentes dans le dossier de consultation des entreprises élaboré par le coordonnateur.

Chaque membre sera destinataire des pièces constitutives de chaque marché public régulièrement passé (CCAP, CCTP, acte d'engagement, bordereau des prix, documentation technique remise à l'appui de l'offre, ...).

Il exécutera les marchés publics pour leur partie le concernant et s'engage à les exécuter dans le respect des engagements qui y auront été contractualisés (quantités minimales annuelles de commandes, par exemple). Le coordonnateur ne saurait être en aucun cas être tenu responsable de tout litige qui pourrait naître du non-respect des obligations d'un établissement adhérent.

Les membres s'engagent à assurer le suivi administratif et financier des marchés publics leur revenant à compter de leur notification. Les prestations commandées seront réglées au titulaire concerné directement par chaque membre du groupement.

Chaque Etablissement membre s'engage à :

- communiquer au coordonnateur une définition et une évaluation de leurs besoins en vue de la passation des marchés publics dans les délais et conditions fixés par le coordonnateur.
- respecter le choix du (des) titulaire(s) du (des) marché(s) correspondant à ses besoins propres tels que déterminés dans son recensement. La durée de l'engagement est celle du (des) marché(s).



- exécuter son marché : la partie des marchés lui incombant conformément à l'état des besoins remis dans le cadre des consultations : commandes, contrôle des livraisons (réception qualitative et quantitative), mandatement et paiement conformément aux dispositions prévues aux CCAP et CCTP du groupement.
- informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution de ses marchés.
- de mettre en œuvre les pénalités d'exécution selon les dispositions prévues au CCAP du marché en cas de non-respect de ses obligations contractuelles par le titulaire du marché.
- régler les frais de fonctionnement tels que décrits à l'article 8.

Chaque membre du groupement est tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il a ou aura eu la connaissance à l'occasion du présent conventionnement et durant l'exécution du marché.

article 7 : organisation du groupement

L'assemblée générale des établissements adhérents

Elle est composée de l'ensemble des établissements adhérents représentés par leur chef d'établissement et/ou leur délégataire (personne habilitée par l'assemblée délibérante ou par le chef/directeur d'établissement en charge du suivi d'exécution des marchés).

Elle est présidée par le coordonnateur, représentant de l'établissement support du groupement.

Peut également être invitée, à titre consultatif, toute personne pouvant apporter sa compétence technique ainsi que les représentants des collectivités de rattachement ou de l'autorité ministérielle.

L'assemblée se réunit au minimum une fois par an.

Ainsi, l'assemblée générale :

- décide de la politique d'achat et de la politique qualité,
- examine le bilan annuel et arrête les orientations,
- définit le montant de la cotisation par adhérent,

Fonctionnement

- l'assemblée générale peut être amenée à siéger à titre exceptionnel, à l'initiative du président ou sur demande de la moitié des adhérents,
- chaque établissement compte pour une voix à l'assemblée générale,
- un membre peut se faire représenter en donnant mandat écrit à un autre personnel de son établissement ou à un autre membre de l'assemblée générale. Chaque membre ne peut recevoir plus d'un mandat en sus du sien.
- les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.
- L'assemblée générale est seule qualifiée pour modifier la présente convention, remplacer l'établissement coordonnateur ou procéder à la dissolution du groupement.

L'assemblée générale peut se réunir en visioconférence selon des modalités permettant une comptabilisation exacte des votes.



La Commission d'Appel d'Offres

La commission d'appel d'offres du groupement est celle de l'établissement coordonnateur, soit celle du lycée des métiers. La composition de la commission d'appel d'offre est régie par l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Elle est présidée par le chef d'établissement coordonnateur du groupement. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant.

Le président de la commission peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Celles-ci sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Un représentant du ministre chargé de la concurrence peut participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres. Ses observations sont consignées au procès-verbal.

Les délibérations de la commission peuvent être organisées à distance dans les conditions prévues par l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

La Commission d'appel d'offres :

- attribue les marchés ou les déclare infructueux,
- peut entendre tout expert ou toute personne ayant participé à la procédure de tests des produits concernés.

Les commissions techniques

Des commissions techniques peuvent être instaurés afin d'optimiser certains marchés.

article 8 : cotisation et frais de fonctionnement

Au 1^{er} janvier 2026, la cotisation annuelle au groupement d'achats national « services numériques et extérieurs » est de 30,00 €. Seule l'assemblée générale, à la majorité de ses votants, peut modifier le montant de la cotisation annuelle.

L'ensemble des membres du groupement participe aux frais de gestion via une contribution financière par marché ou par lot arrêtée par le lycée des métiers et communiquée lors du recensement des besoins. Cette contribution au frais de gestion est définie en fonction des frais administratifs et de publicité estimée de la procédure de mise en concurrence.

Le rôle du coordonnateur induit des charges tenant notamment :

- au recueil préalable des besoins puis aux différentes opérations de gestion des consultations,
- à la préparation et à la réalisation des procédures de mise en concurrence,
- aux coûts des publicités formelles ou adaptées,
- aux coûts de reproduction (documents préparatoires, sourcing, consultation, analyse des offres, etc.),
- aux coûts des envois postaux,
- aux coûts liés à la mise en œuvre des procédures dématérialisées, à la création des environnements de gestion pour chacun des marchés et à la maintenance, à l'hébergement et au développement du site et profil acheteur,
- à l'organisation des assemblées générales, commissions d'appels d'offre et commissions techniques,



- à la diffusion des informations et des documents nécessaires à l'exécution des marchés,
- à la signature et à la notification des marchés,
- à toute dépense intéressant le fonctionnement du groupement, et notamment la formation des personnes ressources ou le défraiement des intervenants ou structures partenaires du groupement (hébergement et transport),
- l'adhésion à des associations d'acheteurs publics visant à la professionnalisation du métier, aux partages de ressources ou la représentation des acheteurs publics.

La présente convention autorise le chef d'établissement coordonnateur à engager les dépenses liées au fonctionnement du groupement, à signer les contrats et conventions avec les prestataires externes ou d'autres structures publiques proposant ou mutualisant les outils nécessaires.

Les frais de fonctionnement sont engagés et mandatés par l'ordonnateur de l'établissement support du groupement. L'agent comptable du groupement est l'agent comptable du lycée des métiers entre Meurthe et Sânon.

L'agent comptable du lycée des métiers présentera une fois par an l'état des comptes du groupement à l'occasion de l'assemblée générale la plus proche de la date limite de production des comptes financiers.

article 9 : frais de justice

L'ensemble des membres du groupement est solidairement responsable des opérations de passation ou d'exécution qui sont menées conjointement. Le chef d'établissement support du groupement d'achats (ou le cas échéant le coordonnateur) représente le groupement dans tous les actes administratifs et peut ester en justice au nom et pour le compte du groupement. Le groupement n'ayant pas de personnalité juridique propre, en cas de condamnation financière de l'établissement support par une décision devenue définitive d'une juridiction administrative, le coordonnateur divisera la charge financière par le nombre de membres adhérents au marché concerné. Il effectuera l'appel de fonds auprès de chaque membre pour la part qui lui revient.

Les litiges relatifs à l'exécution des marchés et accords-cadres objet de la présente convention, relèvent individuellement de la responsabilité de chacun des membres du groupement. Une médiation et/ou une assistance juridique pourra être proposée par le coordonnateur.

Certaines pénalités définies dans les cahiers des clauses administratives sur le non-respect des obligations des titulaires peuvent être directement appliquées par l'établissement support du groupement. Au choix, elles feront le cas échéant l'objet d'un reversement au prorata du nombre d'adhérents du marché concerné ou elles constitueront le cas échéant une réserve financière du groupement visant à faire face à de possibles recours juridiques et seront déduites de l'appel de fonds visé au paragraphe précédent.

Ce dispositif a pour objectifs de garantir la pérennité du groupement au-delà de potentielles condamnations et d'éviter que la charge indemnitaire ne repose sur le lycée métiers pour des montants qui pourraient être supérieurs aux réserves propres du groupement.

article 10 : dissolution ou transfert de l'établissement support

En cas de transfert vers un nouvel établissement support, les biens immobilisés partiellement amortis seront mis à disposition du nouvel établissement support. Les biens totalement amortis resteront la propriété du lycée des métiers et feront l'objet le cas échéant d'une décision de désaffectation.

Le bilan ainsi que le montant figurant au compte individualisé de réserve du lycée des métiers seront transférés au nouvel établissement support du groupement.



Annexe 1 – éléments sur l'EPL coordonnateur

Lycée des métiers entre Meurthe et Sânon (0540015Y) – 2 rue Emile Levassor 54110 DOMBASLE

SIRET : 195 400 155 00014 CHORUS PRO > code service optionnelle : SGA

IBAN : FR76 1007 1540 0000 0010 1333 483 TRPUFRP1

IBAN DU LYCEE DES METIERS ENTRE MEURTHE ET SANON

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation			
10071	54000	00001013334	83				
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
						BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1007	1540	0000	0010	1333	483	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

LYCEE DES METIERS ENTRE MEURTHE ET SANON

DO n°3			Exécutoire au 19/06/2026		Réf : Ajustement réel		Opération n°10				
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes			
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	AP	OUV	0EAC5CINE		Activité pédagogique promouvoir une culture OUVVerte et émanci 5eme : Cirema	720.00	-42.50	677.50			
2	AP	OUV	0EAC6FLAM		Activité pédagogique promouvoir une culture OUVVerte et émanci Flamenco	90.00	42.50	132.50			

Par ordre chronologique

Liste des opérations de D.B.M. saisies

Niveau	Numéro opération	N° ligne	Référence	Ligne budgétaire		Type et libellé opération	Ouvertures de crédits	Prévisions de recettes
Info	8	1	Ajustement au réel	AP	OUV	2PEC CLAP 7443	0.00	-96.01
		2		AP	OUV	2RSTAIDE 7443	0.00	2 720.00
		3		AP	OUV	2PEC CLAP	-96.01	0.00
		4		AP	OUV	2RSTAIDE	2 720.00	0.00
Vote	9	1	Crédit pédagogique 141	AP	REU	13REP 7411	0.00	1 871.32
		2		AP	OUV	13EAC-MEJ 7411	0.00	235.00
		3		AP	REU	13MS- 7411	0.00	1 693.68
		4		AP	REU	13COR 7411	0.00	1 000.00
		5		AP	REU	13REP	1 871.32	0.00
		6		AP	REU	13EAC-MEJ	235.00	0.00
		7		AP	REU	13MS-	1 693.68	0.00
		8		AP	REU	13COR	1 000.00	0.00

Totaux

7 423.99

7 423.99

FICHE D'INVENTAIRE

Bien immobilisé

ANNEXE 10

Référence	Entré le	Libellé	Prix TTC	Nombre	Valeur	Sorti le
AK00001V	30/12/2004	VÉHICULE RENAULT KANGOO	5 500,00	1	5 500,00	
		Marque RENAULT				Motif
		Type MRE001APP152				
		Série VFIKCCAF1743590				

IMPUTATION COMPTABLE - EXERCICE 2004

IMMOBILISATION			FINANCEMENT		
Compte	Libellé	Valeur	Compte	Libellé	Valeur
D/2182	MAT.TRANSPORT	5 500,00	C/1313	SUBV.EQPT DEPARTEMEN	5 500,00
			Totaux		5 500,00

Mandat définitif du 30/12/2004 n°54 - Facture

PLAN COMPTABLE INITIAL D'AMORTISSEMENT (Année de 12 mois de 30 jours)

Compte	2004	2005-2008	2009	Compte	2004	2005-2008	2009
C/2818	0,00	1 100,00	1 100,00	D/139 (1313)	0,00	1 100,00	1 100,00
				Totaux	0,00	1 100,00	1 100,00

Amortissement au linéaire annuel sur 5 ans

INFORMATIONS POUR LA GESTION MATERIELLE

Désignation : VÉHICULE RENAULT KANGOO RENAULT MRE001APP152

N° série / Matricule : VFIKCCAF1743590

Fournisseur : Pelletier

Caractéristiques :

Localisation : ...*

Responsable : ...*

Date de prise en charge : 01/01/2004

Autres informations :

Catalogue : A-MOB.USUEL

Section : K-ATELIERS

Nature du bien : ...*

Autre critère 1 : ...*

Autre critère 2 : ...*

Observations : PARKING AGENT



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Collège François Mitterrand
TOULOUSES



ÉGALITÉ
FILLES
GARÇONS



Académie de la Mer



Académie de la Mer

HORAIRES DES SONNERIES ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES ÉLÈVES

RENTREE 2026

LUNDI/MARDI/MERCREDI/JEUDI/VENDREDI

8H00 Ouverture du portail
8H23 Fermeture du portail
8H25 Début des cours
9H22 Intercours
10H19 Récréation
10H34 Début des cours
11H31 Intercours
12H00 Fin des cours de la matinée
12H28 Fin des cours de la matinée

LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI

Temps méridien

13H00 Début des ateliers & chorale
13H57 Fin des ateliers & accès des élèves aux casiers
13H59 Début des cours
14h56 Intercours
15H53 Récréation
16H03 Prise en charge des élèves
17H00 Fin des cours

Les élèves de 6° et 5° se rangent par classes sauf pour l'E.P.S. qui a un emplacement spécifique afin de faciliter leur suivi par la Vie scolaire.

Pour préparer l'autonomie au lycée et fluidifier les circulations, les élèves de 4° et 3° se rendent directement en classe à la sonnerie.



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Collège François Mitterrand
TOULOUSE



**ÉGALITÉ
FILLES
GARÇONS**



**ÉTABLISSEMENT
LABELLISÉ**
ESD
2024
— MONTPELLIER —
LABELLISÉ

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le présent règlement, disponible sur le site internet du collège, est transmis à chaque rentrée.

LES PRINCIPES

La vie de la communauté scolaire est régie par un règlement intérieur adopté le 29/06/2026 par un vote du conseil d'administration dans le respect des principes fixés par la loi. Il détermine notamment les modalités selon lesquelles sont mises en application la liberté d'information et la liberté d'expression dont disposent les élèves dans le respect du pluralisme et du principe de neutralité. Ce règlement précise les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté scolaire et rappelle à chacun :

- *Le respect des principes de laïcité ;*
- *Le devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et ses convictions ;*
- *Les garanties de protection contre toute atteinte physique ou morale et le devoir qui découle pour chacun de n'user d'aucune violence ;*
- *L'obligation pour chaque élève de participer à toutes les activités, correspondant à sa scolarité, organisées par l'établissement et d'accomplir les tâches qui en découlent ;*
- *L'obligation pour chacun de suivre les consignes de sécurité, notamment dans les activités de sciences expérimentales ;*

LE CARNET DE LIAISON

L'objet du carnet de liaison est d'assurer un lien entre l'établissement et la famille. Il renseigne la famille, en complément des moyens numériques mis à disposition, sur la conduite et le travail de leur enfant.

L'élève doit le faire viser par les parents chaque fois que cela est nécessaire. Les parents sont invités à veiller eux-mêmes à la présentation du carnet et à sa bonne tenue. Ils peuvent utiliser les pages réservées pour correspondre avec les professeurs. Après toute absence, ils doivent remplir le billet prévu afin que leur enfant le remette avant de reprendre ses cours (un appel téléphonique ne peut se substituer à une trace écrite).

Le carnet de liaison est un outil administratif. A ce titre, il est demandé aux élèves de veiller à la bonne tenue de ce document (pas d'annotations, de collages, de dessins...).

1. L'ORGANISATION MATERIELLE DE L'ETABLISSEMENT

1.1. HEURES D'OUVERTURE DU COLLEGE ET CONDITIONS D'ACCES

Ouverture de 8h00 à 17h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 12h28 le mercredi. L'accès de l'établissement est interdit à toute personne étrangère à l'établissement. **Les visiteurs sont tenus de se présenter à l'accueil avec une pièce d'identité.** A noter pour des événements particuliers le collège pourra accueillir élèves et familles en dehors des horaires usuels. (Réunions parents-professeurs, conseils de classes, conseils d'administration...)

1.2. ORGANISATION DE LA JOURNEE

L'accueil physique au collège est assuré par un agent de loge de 8h à 17h15 (12h35 le mercredi) sans interruption (portail bleu).

Du lundi au vendredi :

- *Ouverture du portail des élèves à 8h00 le matin et à 13h45 l'après-midi*
- *Fermeture du portail des élèves à 8h23 et à 13h50 pour des questions de sécurité et de gestion*

Pour la bonne gestion, lorsque des classes rentrent à d'autres heures la gestion de l'ouverture se fera au moins 5 minutes avant la sonnerie avec une fermeture deux minutes avant.

- *8H25 Début des cours*
- *9H22 Intercours*
- *10H19 Récréation*
- *10H34 Début des cours*
- *11H31 Intercours*
- *12H00 Fin des cours de la matinée*
- *12H28 Fin des cours de la matinée*

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- *13H00 Début des ateliers & chorale*
- *13H57 Fin des ateliers & accès des élèves aux casiers*
- *13H59 Début des cours*
- *14h56 Intercours*
- *15H53 Récréation*
- *16H03 Prise en charge des élèves*
- *17H00 Fin des cours*

1.3. FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION

Le service de restauration relève des compétences de la collectivité de rattachement. Une convention adoptée au C.A. du 02/03/09 lie le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et le collège François Mitterrand de Toulouges. Le service de demi-pension est ouvert aux élèves dont les familles ont manifesté le choix d'un hébergement selon les conditions proposées au point 3 du présent règlement et ce dans la limite de sa capacité d'accueil.

En cas de comportement incompatible avec le bon déroulement du service (insolence, violence, dégradation), l'élève peut être tenu de nettoyer ce qu'il a sali, ou être exclu temporairement ou définitivement du service de restauration.

Il est strictement interdit de faire entrer de la nourriture ou des boissons dans la salle de restauration. Il est également interdit d'en sortir (pain, fruits, gâteaux, etc.). Les élèves doivent donc laisser sur place ce qu'ils ne mangent pas. Les chewing-gums ne sont pas tolérés à l'intérieur de la salle de restauration.

1.4. LES AUTORISATIONS DE SORTIES DE L'ETABLISSEMENT

Les parents des élèves non transportés s'engagent à assumer l'entière responsabilité de la prise en charge, et du transport de leurs enfants en respect de leur emploi du temps.

Les élèves qui empruntent un car de ramassage scolaire doivent rentrer immédiatement dans l'établissement dès leur descente du bus. De même, dès leur sortie du collège, ils doivent monter dans leur car dans le calme, sans bousculade, et se tenir correctement pendant le trajet.

1.4.1. DISPOSITIONS GENERALES

En cas d'absence de cours l'après-midi, un élève demi-pensionnaire doit prendre son repas avant de quitter l'établissement (aucune remise d'ordre ne pourra être effectuée pour ce motif). Un élève ayant pénétré dans l'établissement, ne peut en ressortir, même en l'absence d'un professeur en début de journée. Les sorties entre deux cours sont interdites.

1.4.2. TROIS CATEGORIES D'AUTORISATION DE SORTIES SONT POSSIBLES

1.4.2.1. CATEGORIE "ROUGE"

L'élève est tenu d'être présent dans l'établissement pour 8h23 et jusqu'à 17h00 (12h28 le mercredi) quel que soit son emploi du temps, y compris en cas d'absence de professeur. **Toute autre sortie n'est autorisée qu'en présence d'un des parents ou d'un responsable autorisé.**

1.4.2.2. CATEGORIE "JAUNE"

L'élève est tenu d'être présent dans l'établissement dès sa première heure de cours et peut sortir à 15h48 (12h28 le mercredi) en cas d'absence de cours à son emploi du temps ou en cas d'absence prévue ou imprévue de professeur. **Toute autre sortie n'est autorisée qu'en présence d'un des parents (ou d'un responsable autorisé) ou sur présentation d'un billet de sortie signé par un des responsables légaux pour la fin de la demi-journée.**

1.4.2.3. CATEGORIE "VERTE"

L'élève est tenu d'être présent dans l'établissement dès sa première heure de cours. Il peut sortir dès la fin de son emploi du temps y compris en cas d'absence d'enseignants prévue ou imprévue. Pour les demi-pensionnaires, la prise du repas est obligatoire avant toute sortie. La sortie ne pourra avoir lieu qu'à 12h28 pour une fin de cours à 11h31 ou 13h00 ou 13h53 selon les situations (ateliers, événements, punitions, autorisation spécifique) pour une fin de cours à 12h00 ou 12h28. Dans ce cadre, l'établissement est déchargé de toute responsabilité vis-à-vis de l'élève dès lors qu'il a quitté les bâtiments.

1.4.3. INTERRUPTION DU SERVICE DE RESTAURATION

En l'absence de restauration, les élèves seront considérés comme des externes dont les responsables légaux doivent assurer la prise en charge.

Une remise d'ordre sur la demi-pension sera alors appliquée. Les entrées et sorties restent assujetties au régime de sortie choisi par les familles en début d'année. Ceci pourra se produire lors d'un mouvement de grève.

1.5. ORGANISATION DES SOINS ET DES URGENCES

Les informations générales sur la santé de l'élève ou sur son éventuelle contagiosité doivent être transmises à la direction du collège. Les médicaments sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

Toutefois, si l'enfant doit suivre un traitement médical, les parents remettront à l'établissement une demande écrite accompagnée de l'ordonnance avec les médicaments. Ceux-ci seront conservés par l'infirmerie qui en contrôle l'utilisation.

En cas d'urgence et si la famille ne peut être jointe, l'élève sera dirigé par les services de secours vers l'établissement hospitalier le mieux adapté. Une fiche d'urgence non confidentielle est renseignée chaque année par les familles.

1.6. LIAISON AVEC LES FAMILLES

L'équipe éducative est invitée à recevoir élèves et familles chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Plusieurs rencontres parents-professeurs annuelles sont organisées par niveau.

Les parents et les élèves sont destinataires à la rentrée en 6ème, d'un code leur permettant l'accès aux téléservices de l'Education Nationale disponibles sur internet pour toute la scolarité jusqu'à la fin du lycée. Via l'Environnement Numérique de Travail (ENT) et Pronote, il est possible de consulter les notes, les absences et retards, le cahier de texte, les punitions et sanctions. Il est possible d'échanger avec certains personnels du collège et de télécharger certificats, attestations et bulletins.

L'établissement est susceptible d'envoyer des SMS aux familles (absences, paiement de demi-pension, punitions, informations sur le déroulement des cours...). Le numéro d'émission usuel est le 06 77 32 43 61, il ne s'agit pas d'un numéro d'appel, il ne peut pas être utilisé par les familles pour joindre l'établissement.

Les bulletins sont mis en ligne via Pronote dans l'ENT à l'issue des conseils de classe. Sur demande écrite un exemplaire peut être fourni par le secrétariat élève et agrafé dans le carnet de correspondance.

1.7. USAGE DES BIENS PERSONNELS

L'usage des téléphones portables ou tout autre objet connecté (montre connectée...) est strictement interdit aux élèves dans l'enceinte de l'établissement sauf dans un cadre pédagogique sur demande d'un enseignant. **Le téléphone portable doit être conservé éteint.** En cas de non-respect, l'appareil, après avoir été éteint par l'élève sera transmis au Chef d'Etablissement. La restitution du bien au responsable légal se fera sur rendez-vous, pendant les heures ouvrables auprès du Chef d'Etablissement. Les responsables seront prévenus lors de la confiscation par téléphone. Le rendez-vous de restitution sera alors organisé et une punition individualisée positionnée.

Pour les adultes, l'utilisation est autorisée **hors de la vue des élèves, pour des situations pédagogiques le nécessitant ou en cas d'urgence.**

Il est vivement conseillé de marquer les vêtements, d'éviter de porter des objets de valeur (bijoux, portables, etc....) et de conserver de l'argent. Les élèves sont responsables de leurs affaires personnelles. Un parc à vélo clôturé est mis à la disposition des élèves. Il est ouvert à chaque sonnerie d'entrée et de sortie. Une charte de bonne conduite "des deux roues motorisés" (motocyclette, scooter, trottinette électrique et autres engins de déplacement personnels motorisés) sera à signer par les conducteurs de leurs responsables légaux pour en bénéficier.

1.8. LES CASIERS

Un casier est attribué à chaque élève demi-pensionnaire pour y placer son cartable et ses affaires. Chaque élève doit impérativement fermer son casier avec un cadenas à clef (format : environ 5x3 cm) pour le conserver. L'attribution est réalisée pour quatre années à l'entrée en 6ème. Le numéro de casier attribué sera indiqué par la vie scolaire à la rentrée.

L'élève est autorisé à accéder à son casier :

- *à son arrivée au collège (selon son emploi du temps)*
- *avant de prendre son repas, pendant la pause méridienne et aux récréations,*
- *avant de reprendre les cours l'après-midi (sonnerie à 13h53),*
- *avant ou après un cours d'EPS ou avant de quitter le collège (selon son emploi du temps).*

Il est formellement interdit d'échanger son casier avec un autre camarade et d'accéder à son casier aux intercourrs. Le casier devra être correctement tenu et propre ; toute dégradation signalée.

Pour des raisons de sécurité et de salubrité, des vérifications inopinées du contenu et de l'état d'un ou plusieurs casiers pourront être effectuées par un personnel de direction ou de vie scolaire si possible en présence de l'élève.

Tout élève ne respectant pas ces éléments pourrait ne plus bénéficier de cette attribution de casier et s'exposer à une procédure d'exclusion du service de restauration.

1.9. SECURITE

1.9.1. ASSURANCES

Il est fortement conseillé aux familles d'assurer leurs enfants en responsabilité civile (dommages causés à autrui par l'élève et dommages subis par l'élève) pour les activités scolaires et les trajets. Pour certaines activités facultatives, **l'assurance est obligatoire.**

Tout accident survenu à l'intérieur du collège devra faire l'objet d'une déclaration auprès de l'assurance de la famille de l'élève, l'établissement ne pouvant en aucun cas s'y substituer.

1.9.2. SURVEILLANCE ET CIRCULATION DES ELEVES

Les élèves ne doivent pas :

- *Stationner, courir ou déposer les cartables dans les couloirs et les escaliers.*
- *Se livrer à des jeux violents.*

Les salles de classe sont fermées par les professeurs pendant leur absence. Les outils et matériels dangereux sont soigneusement rangés.

Les élèves ne sont pas autorisés à

- *Rester en salle de classe ou à circuler dans les couloirs hors de la présence d'un professeur ou d'un surveillant.*
- *Se déplacer pendant les heures de classe. Lorsque les professeurs et surveillants jugent le déplacement absolument nécessaire, ils font accompagner l'élève par un(e) camarade.*

En cas de problème de santé, l'élève autorisé à se rendre à l'infirmerie, doit être muni de son carnet de correspondance visé par l'enseignant ou le surveillant (pages prévues à cet effet).

Les déplacements d'élèves, pendant le temps scolaire entre le collège et les lieux d'une activité scolaire (gymnase, stade...), sont encadrés par le professeur du groupe ou de la classe ou un autre adulte sollicité préalablement. Aucun élève n'est autorisé à se déplacer individuellement.

Pour toutes les activités hors établissement (voyages, sorties), le règlement intérieur s'applique intégralement.

Seuls les élèves de 6ème et 5ème doivent se ranger dans la cour de récréation à 8h25, 10h34, 13h53 et 16h03. Ils se rendent en salle de classe accompagnés de leur professeur. Une exception pourra être accordée lors des fonctionnements en groupe impliquant plusieurs classes. Aux interclasses de 9h22, 11h31 et 14h51, ils se rendent directement et se rangent devant la salle concernée. Les élèves de 4ème et 3ème se rendent systématiquement devant la salle concernée, selon leur emploi du temps.

Pour la pratique de l'EPS, sauf consigne spécifique du professeur, toutes les classes attendent leurs professeurs à l'endroit indiqué sous le préau. Les élèves sont invités à se rendre directement dans la cour après le déjeuner. La surveillance de la cour de récréation incombe aux surveillants, mais **tout adulte de l'établissement voyant une situation le nécessitant doit intervenir.**

1.9.3. PRODUITS OU OBJETS DANGEREUX OU INTERDITS

Tout objet susceptible de présenter un danger pour son utilisateur ou pour autrui est strictement interdit (couteau, ciseaux à bouts pointus, cutter, pointeur laser, etc....).

Conformément à la loi, il est interdit de fumer dans et devant le collège. Les parents veilleront à ce que leur enfant ne possède ni cigarettes, ni briquets, ni allumettes, ni cigarette électronique. L'introduction et la consommation de produits alcoolisés sont interdites dans l'établissement. L'introduction, la consommation et le trafic de produits stupéfiants sont interdits dans l'établissement. Constituant un délit, ces comportements seront signalés à l'autorité académique et aux services de gendarmerie qui décideront des suites à donner.

1.9.4. SECURITE INCENDIE & PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE

Les consignes de sécurité sont affichées dans chaque salle de classe et commentées en début d'année par les professeurs. Afin d'éviter tout risque, des exercices d'évacuation et de confinement sont organisés et mettent les élèves en situation.

2. REGLES DE VIE DANS L'ETABLISSEMENT

2.1. MODALITES D'EXERCICES DES DROITS DES ELEVES

Dans chaque classe sont élus deux délégués. Ils sont les intermédiaires entre les professeurs, les personnels de direction ou d'éducation et les élèves de la classe. Ils reçoivent en début d'année scolaire une formation spécifique qui précise leur rôle et leurs attributions.

Les élèves disposent, par l'intermédiaire de leurs délégués, du droit d'expression collective et du droit de réunion dans le respect du pluralisme, des principes de neutralité et du respect d'autrui.

L'exercice de ces libertés ne peut porter atteinte aux activités d'enseignement, au contenu des programmes, et à l'obligation d'assiduité.

Toute propagande d'ordre politique, religieux, idéologique, raciale ou autre est interdite. **Tout affichage dans l'établissement demeure soumis à l'autorisation du chef d'établissement.**

2.2. LES OBLIGATIONS DES ELEVES

2.2.1. ASSIDUITE : L'ARTICLE R511-11 DU CODE DE L'EDUCATION

L'obligation d'assiduité consiste à participer au travail scolaire, à respecter les horaires d'enseignement, ainsi que le contenu des programmes et les modalités de contrôle des connaissances. Un élève ne peut refuser d'étudier certaines parties du programme de classe, ni se dispenser d'assister à certains cours.

2.2.2. CONTROLE DES ABSENCES ET DES RETARDS

Tout élève en retard à la première heure de cours de chaque demi-journée devra obligatoirement se présenter à la vie scolaire avec la page relative aux retards du carnet de correspondance complétée et signée par les parents. Au-delà de 15 minutes, l'élève sera envoyé en étude.

Pour chaque période d'évaluation, quatre retards non justifiés pourront entraîner pour l'élève une heure de retenue. Une fois le portail fermé, les élèves retardataires devront se présenter à la vie scolaire pour justification. La présence des élèves est contrôlée par le professeur en début de chaque cours. Les absences sont saisies sur l'application informatique.

Les familles sont invitées à signaler par téléphone, mail ou via l'application de vie scolaire dédiée, l'absence de leur enfant à la vie scolaire le matin même de celle-ci. Toute absence non justifiée sera signalée à la famille par écrit ou/et par SMS.

Toute absence exceptionnelle et prévisible fera l'objet d'une demande écrite préalable auprès du conseiller principal d'éducation.

L'élève qui rentre après une absence doit obligatoirement présenter, avant la première heure de cours, son billet d'absence signé par les parents à la vie scolaire qui lui délivre, par l'intermédiaire du carnet de liaison, un visa d'entrée.

2.2.3. RESPECT DES LOCAUX ET DU MATERIEL

Tout membre de la communauté scolaire doit respecter les locaux et le matériel mis à disposition.

Toute dégradation sera sanctionnée et la famille tenue pécuniairement responsable (qu'il s'agisse des bâtiments, du matériel, des manuels ou des ouvrages du CDI). Les tarifs de remboursement pour les manuels scolaires sont fixés par le conseil d'administration.

Avoir un comportement citoyen et responsable aux toilettes est obligatoire : respecter la propreté des lieux, ne pas jouer avec l'eau, le savon ou le papier et ne pas y stationner pendant les récréations. Le non-respect de ces consignes sera puni.

Les papiers et détritus doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet afin de préserver l'environnement et respecter le travail effectué par les agents de service qui œuvrent tous les jours à rendre l'établissement agréable. Les manquements seront punis et réparés.

2.2.4. TENUE

Les EPLE sont soumis au respect du principe de neutralité religieuse, politique et commerciale ; par ailleurs, tout prosélytisme religieux, politique ou communautaire est interdit. Article L141-5-1 du code de l'éducation « *Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit* ». Une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève et sa famille.

Le comportement, la tenue et l'attitude des élèves doivent être décents et, pour des raisons de sécurité, conformes à ce qui est attendu d'un élève en milieu scolaire. L'appréciation de la tenue ou du comportement est effectuée par tous les personnels de l'établissement.

Le port de couvre-chef (casquettes, bonnets, capuches...) est interdit. Une tolérance sera appliquée par grand froid ou forte chaleur dans la cour uniquement. La propreté vestimentaire et corporelle est rigoureusement exigée.

Lorsqu'un élève méconnaît les obligations posées à l'alinéa précédent, le chef d'établissement organise un dialogue avec cet élève et sa famille avant l'engagement de toutes procédures disciplinaires.

2.2.5. COMPORTEMENT

La vie au collège est basée sur le respect mutuel. Chacun au collège doit observer une attitude correcte tant sur le plan du langage que celui du comportement vis à-vis des adultes et des élèves de l'établissement.

Violences verbales ou physiques, dégradations de biens, brimades, vol ou tentatives de vol, bizutage, racket, dans l'établissement ou aux abords font l'objet de sanctions disciplinaires.

2.3. LA DISCIPLINE

2.3.1. PRINCIPES GENERAUX

2.3.1.1. PRINCIPE DE LEGALITE

Seules seront applicables les sanctions et punitions prévues par le règlement intérieur.

2.3.1.2. PRINCIPE DU CONTRADICTOIRE

Avant toute décision à caractère disciplinaire, l'élève doit pouvoir exposer ses raisons ou arguments. La procédure contradictoire doit permettre à chacun d'exprimer son point de vue, de s'expliquer et de se défendre.

2.3.1.3. PRINCIPE DE PROPORTIONNALITE

La sanction doit être graduée en fonction de la gravité du manquement à la règle et du fait d'indiscipline (il convient de respecter une hiérarchie entre atteinte aux personnes et atteinte aux biens, infractions pénales et manquement au règlement intérieur).

2.3.1.4. PRINCIPE DE L'INDIVIDUALISATION DES SANCTIONS

Il impose de ne pas aboutir à une tarification des sanctions (on ne sanctionne pas seulement en fonction de l'acte, mais aussi en considération de la personne et du contexte).

2.3.2. LES PUNITIONS SCOLAIRES

- Observation sur le carnet de correspondance ou sur Pronote.
- Pour chaque période d'évaluation, 4 observations pourront entraîner une retenue d'une heure.
- Réalisation d'un travail/devoir qui sera en lien avec la faute à réparer.
- Mise en garde suite au conseil de classe.
- Retenue qui ne peut pas excéder deux heures, assortie d'un travail qui sera évalué.
- Exclusion ponctuelle d'un cours : elle s'accompagne d'une prise en charge de l'élève dans le cadre d'un dispositif prévu à cet effet et donnera lieu à un échange entre la famille et l'enseignant. Justifiée par un manquement grave, elle doit demeurer tout à fait exceptionnelle et donner lieu systématiquement à un rapport écrit au conseiller principal d'éducation et au chef d'établissement.

Les punitions sont considérées comme des mesures d'ordre intérieur, elles peuvent être prononcées par les personnels de direction, d'éducation et d'enseignement. Elles pourront en outre être prononcées sur proposition d'un autre membre de la communauté éducative par les personnels de direction et d'éducation. Une punition peut être infligée pour sanctionner le comportement d'un groupe d'élèves identifié qui, par exemple, perturbe le fonctionnement de la classe. Par ailleurs, dans le cadre de l'autonomie pédagogique du professeur, quand les circonstances l'exigent, celui-ci peut donner un travail supplémentaire. Ce travail contribue à trouver ou à retrouver des conditions sereines d'enseignement en même temps qu'il satisfait aux exigences d'apprentissage.

2.3.3. LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES : ARTICLE R511-13 DU CODE DE L'ÉDUCATION :

I.- Dans les collèges et lycées relevant du ministre chargé de l'éducation, les sanctions qui peuvent être prononcées à l'encontre des élèves sont les suivantes :

- 1° L'avertissement ;
- 2° Le blâme ;
- 3° La mesure de responsabilisation ;
- 4° L'exclusion temporaire de la classe. Pendant l'accomplissement de la sanction, l'élève est accueilli dans l'établissement. La durée de cette exclusion ne peut excéder huit jours ;
- 5° L'exclusion temporaire de l'établissement ou de l'un de ses services annexes. La durée de cette exclusion ne peut excéder huit jours ;
- 6° L'exclusion définitive de l'établissement ou de l'un de ses services annexes.

Les sanctions prévues aux 3° à 6° peuvent être assorties du sursis à leur exécution dont les modalités sont définies à l'article R. 511-13-1.

2.3.4. LES DISPOSITIFS ALTERNATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Dans un certain nombre de situations, le recours au conseil de discipline ne constitue pas la réponse la plus appropriée.

Pour l'analyse et la résolution des conflits, les voies du dialogue sont toujours à privilégier ; elles correspondent aux objectifs de l'établissement.

2.3.4.1. LA FICHE DE SUIVI ET LA FICHE D'OBJECTIFS

Elles permettent de valoriser heure par heure le comportement d'un élève.

2.3.4.2. LA COMMISSION EDUCATIVE

Son rôle est de croiser les regards et les compétences afin d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Elle doit favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée.

Elle assure le suivi de l'application des mesures de prévention, d'accompagnement et de responsabilisation ainsi que les mesures alternatives aux sanctions.

Sa composition est définie annuellement par le conseil d'administration, lors de l'installation des instances du collège. Elle se réunit à l'initiative du chef d'établissement qui convoque les membres de la commission et la famille de l'élève concerné et transmet l'ordre du jour et les pièces jointes au moins cinq jours ouvrés avant la date de la réunion.

2.3.4.3. LES MESURES DE PREVENTION

Elles visent :

- à prévenir la survenance d'un acte répréhensible (par la confiscation d'un objet dangereux par exemple),
- à éviter la répétition de tels actes par l'obtention de l'engagement d'un élève sur des objectifs précis en termes de comportement.

Cet engagement donne lieu à la rédaction d'un document signé par toutes les parties concernées.

2.3.4.4. LES MESURES DE REPARATION

Il peut être proposé à un élève de réparer le dommage qu'il a causé en effectuant une prestation au profit de l'établissement ou de la communauté éducative.

Cette mesure de réparation ne doit comporter aucune tâche dangereuse ou humiliante, elle ne pourra être mise en œuvre sans l'accord de l'élève et de ses parents. Elle pourra être réalisée en lien avec un organisme spécifique dans le cadre d'une convention avec l'établissement.

En cas de refus, l'intéressé sera prévenu qu'il lui sera fait application d'une punition ou sanction.

Le travail d'intérêt scolaire constitue une autre mesure de réparation, particulièrement en cas d'exclusion temporaire : l'élève est alors tenu de réaliser les travaux scolaires préparés par les professeurs, et de les faire parvenir à l'établissement. En effet, un élève momentanément écarté du collège reste sous obligation scolaire et cette période ne peut pas être un temps de désœuvrement.

Enfin le rattrapage des devoirs non effectués pour cause d'absence ou d'empêchement, constitue une mesure de réparation. L'élève sera tenu d'effectuer son contrôle sur une heure libre sous la responsabilité d'un personnel de l'établissement.

2.3.4.5. LES MESURES DE VALORISATION

Elles sont prises essentiellement à l'initiative des conseils de classe, afin de valoriser les comportements particulièrement méritoires sous forme de mentions :

- L'« excellence scolaire » valorise des élèves à 17/20 ou plus de moyenne générale dont le comportement et l'attitude sont particulièrement excellents.
- Les « félicitations » sont adressées à des élèves dont le niveau de résultats et le comportement sont excellents.
- Les « compliments » sont adressés à des élèves dont le niveau de résultats et le comportement sont très satisfaisants.
- Les « encouragements » permettent de prendre en compte des comportements volontaires face au travail même si le niveau de résultat est moindre.

3. LE SERVICE DE RESTAURATION

3.1. PRINCIPE DU FORFAIT

L'inscription au service de restauration est à renouveler tous les ans. Le principe du forfait est retenu avec quatre possibilités : repas au collège 1 jour, 2 jours, 3 jours ou 4 jours par semaine, à fixer la deuxième semaine de la rentrée au plus tard. Le tarif est fixé par le Conseil Départemental pour l'ensemble des collèges publics du département.

Le découpage des trimestres est le suivant : Trimestre 1 : de septembre à décembre, Trimestre 2 : de janvier à mars, Trimestre 3 : d'avril à juillet. Un système informatisé d'accès au self permet à chaque élève d'être identifié et autorisé.

Les changements de catégorie se font 15 jours avant le début du trimestre concerné et sur demande écrite de la famille (imprimé à retirer à l'intendance). Tout trimestre commencé sur un régime sera maintenu à ce régime sauf cas de force majeure.

Les élèves demi-pensionnaires qui ne souhaitent pas manger doivent présenter une autorisation exceptionnelle de sortie avant la récréation du matin. Le repas sera facturé.

Les élèves externes peuvent acheter – sur présentation d'une autorisation parentale écrite dans le carnet de correspondance vingt-quatre heures à l'avance – un ticket de repas exceptionnel au tarif en vigueur à l'intendance pour bénéficier ponctuellement du service de restauration.

3.2. LES REMISES D'ORDRE

Lorsqu'un élève quitte l'établissement ou en est momentanément absent en cours de période, il peut obtenir une remise sur le montant des frais scolaires dite « remise d'ordre ».

La remise d'ordre est effectuée pour le nombre de jours réels d'ouverture du service de restauration pendant la durée concernée. Les périodes de congés n'entrent donc pas dans le décompte des absences ouvrant droit à remise d'ordre. Aucune remise d'ordre ne sera accordée à un élève qui quitterait l'établissement de son plein gré les derniers jours de l'année scolaire et ce avant la date de sortie réglementaire. La décision est prise par le Chef d'Établissement en application des textes en vigueur.

3.2.1. LA REMISE D'ORDRE EST ACCORDEE :

Dès le 1er jour d'absence ou de retrait par le Chef d'Établissement à la famille sans qu'il soit nécessaire qu'elle en fasse la demande, uniquement dans les cas suivants :

- Fermeture exceptionnelle et momentanée du restaurant scolaire pour une classe, un établissement scolaire sur décision du Préfet et/ou des autorités académiques et/ou du Chef d'établissement.
- Départ définitif d'un élève.
- Participation à une sortie pédagogique ou à un voyage scolaire organisé par l'établissement pendant le temps scolaire, lorsque l'établissement ne prend pas en charge la restauration durant tout ou partie de la sortie ou du voyage.
- Stage en entreprise ou séquence éducative obligatoire.
- Exclusion temporaire de l'établissement ou du service de restauration.

3.2.2. LA REMISE D'ORDRE PEUT ETRE ACCORDEE :

Par le Chef d'Établissement à la famille sur sa demande écrite à l'intérieur de la période considérée accompagnée le cas échéant des pièces justificatives nécessaires, dans les cas où l'élève :

- Change de catégorie en cours de période pour raisons dûment justifiées (ex : régime alimentaire, déménagement). La décision est prise par le Chef d'Établissement qui apprécie les motifs invoqués au vu de la demande et des justificatifs.
- Est absent momentanément ou définitivement dans le courant de l'année scolaire pour des raisons majeures dûment constatées (ex : maladie sur présentation d'un certificat médical).

Dans ces cas, aucune remise d'ordre n'est accordée lorsque la durée de l'absence ou du retrait est inférieure ou égale à 10 jours de cours consécutifs. Les familles devront fournir un justificatif d'absence au service Intendance dès que l'absence est avérée ; la remise attribuée portera sur le trimestre en cours ou sur le suivant.

3.3. LES AIDES

3.3.1. FONDS SOCIAL

Le Fonds Social permet d'aider les familles en difficulté. Les dossiers sont constitués par les familles auprès du service intendance du collège. Ils sont étudiés par une commission d'attribution en fonction de critères sociaux définis. Une somme résiduelle peut rester à la charge des familles aidées.

3.3.2. BOURSES NATIONALES

Les bourses nationales des collèges viennent en déduction des frais scolaires pour les familles attributaires. L'étude automatique du droit à bourse nationale est à compléter dans le dossier d'inscription ou de réinscription.

3.3.3. AIDE SOCIALE DU DEPARTEMENT

Depuis la rentrée de septembre 2009, le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales a mis en œuvre un dispositif spécifique d'aide sociale à la restauration destiné en priorité aux élèves boursiers uniquement s'ils mangent au service de restauration scolaire 4 jours par semaine.

4. L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Le règlement intérieur s'applique à l'EPS.

4.1. LES INAPTITUDES A LA PRATIQUE DE L'EPS

L'EPS est une discipline obligatoire et ne peut donner lieu à aucune dispense de participation. Cependant, dans certaines circonstances et pour des raisons de santé, des élèves peuvent être exemptés totalement ou partiellement de pratique.

Les inaptitudes partielles et temporaires ou totales doivent faire l'objet d'un certificat médical (cf. BO N°9-1989 ART.1 Décret n°88-977 du 11.10.88). L'enseignant décidera alors de la présence ou non de l'élève à son cours en l'impliquant dans des tâches compatibles avec son état (cf. BO N°10-1987 note de service 87.331 du 19.12.87).

Il pourra aussi décider de l'envoyer en étude suivant la nature des activités, du lieu de pratique et des conditions de sécurité. Un travail spécifique en rapport avec la séance sera alors, dans la mesure du possible, fourni.

4.2. LA TENUE

Les élèves ont l'obligation d'avoir un vêtement de rechange approprié :

Une paire de chaussures de sport spécifique à semelles plates, non marquantes avec un amortissement suffisant pour atténuer les traumatismes, un short ou survêtement, un tee-shirt.

Cette tenue de rechange doit être propre, adaptée à la pratique sportive programmée, adaptée aux lieux et conditions de pratique.

L'enseignant prendra en compte les oublis de tenue dans l'évaluation des compétences de l'élève.

4.3. DISCIPLINE – RESPECT – SECURITE

Le changement de tenue se faisant en autodiscipline, les élèves sont responsables de leurs affaires personnelles et des dégradations matérielles. Les bijoux (piercings, colliers, montres, boucles d'oreilles...) devront être enlevés.

Tout matériel perdu ou dégradé sera remplacé par les familles.

A chaque heure de cours les élèves se regroupent dans la cour à l'emplacement prévu, se rendent sur le lieu d'activité accompagnés de leur professeur et ne pénètrent dans les vestiaires qu'avec son autorisation. Les élèves devront respecter les consignes de sécurité rappelées par l'enseignant lors des trajets et utiliser les cheminements sécurisés prévus.

Les élèves n'ont pas le droit d'utiliser le matériel hors de la présence de leur professeur ni de quitter les installations sportives sans son autorisation. Les installations sportives étant collectives, tout élève y est soumis à l'autorité de l'ensemble des professeurs d'EPS. A chaque fin de cours, le retour dans l'enceinte du collège est obligatoire sauf pour une fin de cours à 17h00 (12h28 le mercredi) où tous les élèves peuvent sortir directement dans le calme et par les accès et cheminements sécurisés si la sonnerie a déjà retenti.

5. L'UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES

L'élève est autorisé à utiliser les moyens et systèmes informatiques du collège grâce à un code d'accès personnel. L'utilisation de ce matériel à d'autres fins que pédagogiques est susceptible de donner lieu à des punitions voire des sanctions.

5.1. RESPONSABILITES DE L'ELEVE

Chaque élève doit :

- *Respecter les règles relatives à la protection des libertés individuelles, au respect de la vie privée (ne pas injurier ou diffamer) et à la protection du droit à l'image*
- *Respecter les règles relatives aux droits d'auteur : Les œuvres publiées (textes, photos, images, dessins, musiques, les logiciels...) sur site sont protégées. Il est interdit de les utiliser sans l'autorisation de leur auteur.*
- *Prendre soin du matériel qu'il utilise et ne pas manipuler les câbles d'alimentation et de connexion.*
- *Respecter les procédures de mise en route et d'arrêt indiquées par son professeur.*
- *Ne pas accéder, s'approprier, altérer ou détruire des ressources appartenant à d'autres utilisateurs.*
- *Ne pas essayer de contourner la sécurité.*
- *Ne pas se connecter volontairement à des sites au contenu raciste, pornographique, incitant à la violence ou à des sites de jeux.*

5.2. L'ACCES AU RESEAU INFORMATIQUE

Dans le cadre du RGPD, l'accès au réseau informatique à partir des terminaux est soumis aux principes suivants :

- *L'accès au réseau ne peut être justifié que par son intérêt pédagogique.*
- *Le droit d'accès aux ressources informatiques est personnel et temporaire. Il peut être retiré.*
- *L'utilisateur du réseau est responsable du contenu des billets qu'il publie sur les divers blogs éducatifs du collège et des échanges sur la messagerie.*
- *L'utilisateur du réseau est informé que le chef d'établissement peut, analyser et contrôler l'utilisation des services sur la base des traces générées par la journalisation (logs) des systèmes*
- *L'utilisateur du réseau accepte que l'établissement prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.*

5.3. MESSAGERIES ET ESPACES COLLABORATIFS

Leur utilisation est strictement limitée aux activités pédagogiques.

- *L'attention des utilisateurs est attirée sur la diffusion possible de virus informatiques ou de contenus malveillants dans les fichiers joints.*
- *L'utilisateur s'engage à signaler immédiatement la réception d'un message non sollicité et la présence de fichiers joints. Il s'interdit d'ouvrir de tels fichiers sans autorisation.*

5.4. AUTORISATION DE CAPTATION ET DE DIFFUSION DE L'IMAGE / DE LA VOIX POUR UNE PERSONNE MINEURE

La prise d'image (ou de son) de l'élève et son utilisation nécessitent une autorisation préalable des parents de l'élève mineur, dès lors qu'il est possible d'identifier l'élève sur l'image ou l'extrait sonore. L'autorisation sera alors "préalable, expresse et spéciale".

Pour la photo de classe et les captations collectives dans le cadre des activités collectives à l'agenda publiées dans de brefs articles informatifs hebdomadaires sur le site internet du collège uniquement, je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et autorise pour ces situations « quotidiennes » de l'activité du collège l'utilisation qui en sera faite par l'établissement.

Dans le cas contraire, en tant que responsable légal, je dois en informer la direction dès la rentrée scolaire par un écrit signé le stipulant et le précisant.

Concernant le droit à l'image, une page dédiée sur Eduscol peut vous être utile.

<https://eduscol.education.gouv.fr/6231/protection-des-donnees-personnelles-et-assistance>.